

RAPPORT ANNUEL 2018

Zusammenfassung / Inhalte

MOT DU PRÉSIDENT

CONTEXTE POLITICO-ÉCONOMIQUE EN 2018

MISSIONS DE CONSEIL ET D'INFORMATION

SUJETS TRAITÉS PAR LA FEDIL EN 2018

Relations de travail

Talents & Jeunesse

Énergie & Environnement

Digital & Technologie

EcoFin

Sujets interdisciplinaires

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

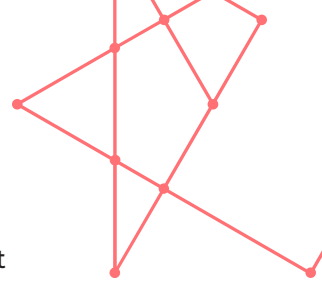
CALENDRIER 2018

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2018

MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres de la FEDIL,

Cette année aura été riche en événements pour notre fédération.



En début d'année nous avons en effet célébré le centenaire de la FEDIL. Créée en décembre 1918 dans une période des plus tourmentée de notre histoire, la FEDIL n'aura cessé d'œuvrer au développement de notre pays depuis lors. C'est avec émotion et un grand respect que je rends hommage à Paul Wurth, l'homme qui a pris l'initiative de rassembler cinquante industriels pour fonder la Fédération des Industriels Luxembourgeois. La FEDIL a contribué à l'écriture historique de ces événements en éditant le livre « Tous les défis du monde – L'émergence de la Fédération des industriels luxembourgeois dans la tourmente de l'après-Première Guerre mondiale ». Ecrit par l'historien Charles Barthel, ce livre remarquable a connu un grand succès.

Notre réception du Nouvel An en présence de LL.AA.RR. le Grand-Duc et le Grand-Duc héritier m'a donné l'occasion de revenir sur la création de la FEDIL, mais également de dégager des pistes d'avenir pour le développement de l'industrie de notre pays. Il est indéniable que nous vivons une période propice à l'émergence de nouveaux modèles industriels avec en trame de fond deux tendances profondes ; la digitalisation et la transition énergétique.

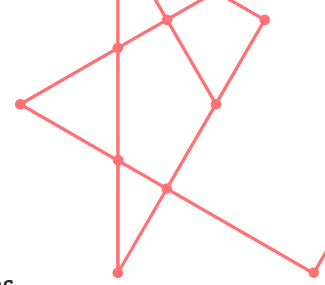
L'année 2018 a aussi été le témoin d'une échéance démocratique importante ; les élections législatives. Votre fédération a apporté une contribution significative aux enjeux économiques discutés lors des élections. Nous avons consulté les secteurs que nous représentons pour dégager des priorités, nous avons rencontré les partis politiques avant l'échéance électorale et finalement nous avons analysé en détail l'accord gouvernemental. Les discussions pendant la campagne électorale portant sur le modèle de croissance du Luxembourg et en particulier sur le bien-fondé d'investissements industriels dans notre pays ont montré que les sujets que nous portons sont en effet de première importance. Force est de constater que ce débat n'est pas clos et qu'aucune direction claire n'a été choisie par les forces politiques qui ont formé un nouveau gouvernement. Les premières mesures décidées par ce nouveau gouvernement nous déçoivent quant au fond, mais surtout par la forme, car ces décisions ont été prises sans concertation avec les partenaires sociaux.

Néanmoins, nous ne désespérons pas que les forces de la raison et du progrès que nous incarnons trouveront une oreille bienveillante chez ceux et celles qui portent la responsabilité de gouverner le pays. La FEDIL continuera à s'engager dans un dialogue constructif et factuel avec le gouvernement dans un souci de contribuer à la richesse de tous.

Mon mandat en tant que président de notre fédération s'achèvera lors de l'assemblée générale du 25 avril. J'aurai exercé mes responsabilités avec passion et énergie depuis 2016, conscient de la contribution de ceux qui m'ont précédé dans cette fonction. Ce passé nous oblige tous à contribuer au futur de nos industries. Je remercie tous ceux et celles qui s'engagent de façon bénévole à porter les valeurs de la FEDIL, persévérance, ouverture et engagement. Mon ambition a toujours été de rendre la FEDIL plus forte, plus unie et plus apte à aider nos membres à se développer et à répondre à leurs défis d'aujourd'hui et à ceux de demain.

Finalement je tiens à vous remercier tous pour votre soutien et pour votre confiance lors de mon mandat.

Nicolas Buck
Président



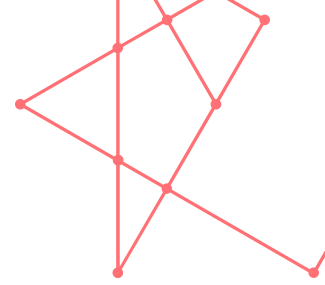
CONTEXTE POLITICO-ÉCONOMIQUE EN 2018

L'actualité politique au Luxembourg en 2018 a logiquement été dominée par les élections législatives du 14 octobre 2018. Tout au long de l'année, les différents partis politiques ont pu se positionner par rapport aux questions économiques et sociales prépondérantes. À cette occasion, la FEDIL a organisé des entrevues avec les partis politiques pour faire valoir ses priorités et pour avoir un échange sur les enjeux industriels et le développement économique du pays. Lors de la période pré-électorale, deux projets industriels de taille ont animé le débat public autour du modèle de croissance économique et ont confronté les politiciens à s'exprimer sur leur vision en termes de politique industrielle. Le projet de construction d'une usine de fabrication de laine de roche à Sanem (Knauf Insulations) et d'une usine de fabrication de yaourt à Bettembourg (Fage) ont manifesté la difficulté à concilier « substance » et protection de l'environnement tout en maintenant la prospérité économique du pays. À l'aube des élections, les partis politiques ont par ailleurs saisi l'occasion pour prendre position et des différences fondamentales se sont manifestées entre les partenaires socialistes et écologistes de la coalition. Le débat autour des deux projets a certainement le mérite d'avoir remis les enjeux industriels à l'ordre du jour de la politique économique. L'image du Luxembourg pour des investisseurs étrangers a néanmoins pris un coup. Finalement, Knauf Insulations a préféré s'installer de l'autre côté de la frontière en Moselle où les décideurs politiques se sont félicités d'un investissement de plus de 100 millions d'EUR avec quelque 200 emplois à la clé.

Les résultats des élections auront été marqués par l'affaiblissement du CSV, la déroute du LSAP, la montée des Verts et l'émergence inattendue des Pirates. Quelques semaines de négociations entre le DP, le LSAP et les Verts pour s'accorder sur les termes de la coalition ont abouti à un projet de programme gouvernemental ambitieux. La FEDIL a fait une analyse détaillée de l'accord de coalition 2018-2023 et a publié sur son site internet un document qui a pour objet de familiariser les entreprises membres avec le nouveau programme de coalition en présentant et en commentant les actions politiques annoncées qui touchent les secteurs représentés par la FEDIL.

Dans un contexte conjoncturel international mouvementé mais encore globalement positif, l'économie luxembourgeoise s'est plutôt bien portée en 2018 avec une croissance économique avoisinant les 3 %, mais qui est légèrement prévue à la baisse pour 2019. De façon générale, les résultats économiques au sein de la zone euro étaient encourageant les premiers mois de l'année 2018, mais les tensions commerciales internationales de plus en plus prononcées et les tendances protectionnistes ont pesé sur l'activité économique pendant la 2^e moitié de l'année. L'issue des négociations autour du Brexit entre la Commission européenne et le Royaume-Uni continue d'être source d'incertitude, l'accord de sortie négocié par la Première ministre britannique et validé en novembre par les 27 États membres de l'UE n'ayant pas trouvé le support du Parlement britannique lors du vote à la Chambre des communes le 11 décembre. Ainsi, le ralentissement s'est confirmé pour la zone euro dont la croissance économique devrait s'établir à 2,1 % en 2018, puis à 1,9 % en 2019.

Malgré une dynamique d'expansion positive, des phénomènes à caractère technique ont pesé sur la performance de certaines branches. Après une retombée significative lors des deux premiers trimestres en 2018, la production industrielle au Luxembourg s'est rattrapée à la fin de l'année avec une progression de 1,7 % sur un trimestre au 4^e trimestre 2018. Néanmoins, sur l'ensemble de l'année, le niveau de production industrielle au Luxembourg était inférieur au niveau de la zone euro. Par ailleurs, on a pu observer un



affaiblissement de la dynamique industrielle fin 2018 dans les économies motrices de l'Union européenne comme en Allemagne et en France. Mais cette tendance ne peut être généralisée à tous les secteurs de l'industrie. Les résultats sont meilleurs dans le secteur de la construction au Luxembourg qui progresse de 4,5 % sur un an et dépasse donc largement la performance relevée dans la zone euro.

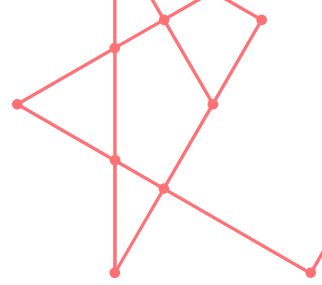
Quant à l'inflation au Luxembourg, elle s'élevait à 1,5 % en 2018, progression soutenue largement par l'évolution des prix des produits pétroliers, avec une augmentation constante du baril de Brent jusqu'en octobre 2018. L'inflation sous-jacente (i.e. des autres biens et services) a été avant tout soutenue par la tranche indiciaire d'août 2018, puis par la dissipation de l'effet baissier lié à la réforme des chèques-services en automne 2017.

Au niveau du marché de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM s'établit à 15.186 au 31 décembre 2018. Sur un an, cela constitue une baisse de 2.097 personnes, soit de 12,1 %. Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, calculé par le STATEC, s'établit à 5,0 %. Malgré cette progression au niveau de l'emploi, un des défis majeurs des acteurs économiques au Luxembourg reste le manque de main d'œuvre hautement qualifiée afin de pouvoir, entre autres, relever les défis de la digitalisation.

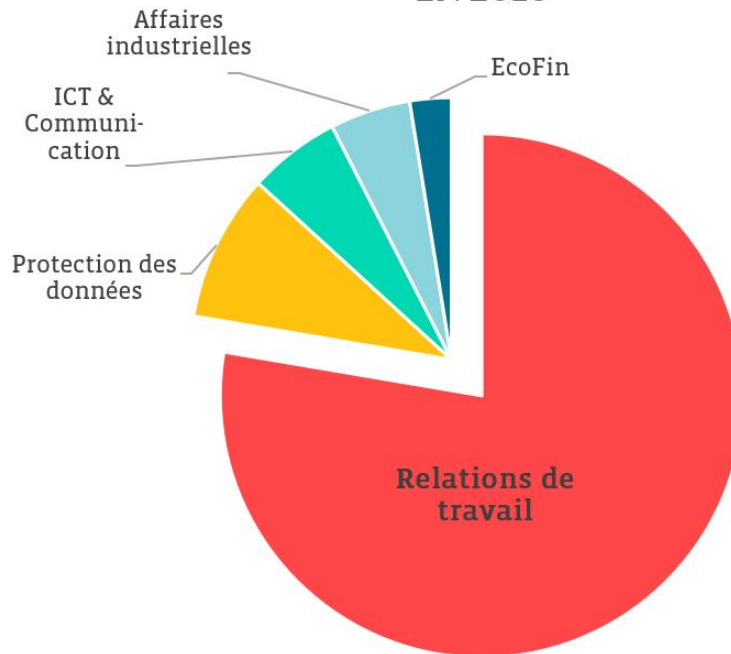
MISSIONS DE CONSEIL ET D'INFORMATION

La FEDIL offre à ses membres un service d'assistance et de conseil personnalisé à travers ses conseillers, spécialistes dans leurs domaines respectifs. Les membres peuvent ainsi se tourner vers la FEDIL pour toutes les questions liées aux domaines d'expertise de la fédération, que ce soit en rapport avec les affaires sociales et juridiques (droit du travail, droit de la sécurité sociale, sécurité et santé au travail, marché du travail, talents et jeunesse, ...), industrielles (environnement et énergie, R&D, Industry 4.0, ...), économiques et financières (EcoFin) ou encore en rapport avec la digitalisation, les affaires européennes ainsi que la communication. Fin 2017, la FEDIL s'est par ailleurs donnée une nouvelle compétence en matière de protection des données. Quelque 10 % des tickets ouverts sur l'année 2018 portaient sur ce sujet (entrée en vigueur du RGPD le 25 mai 2018).

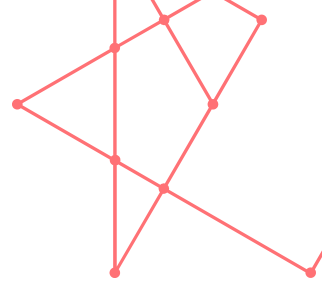
Plus de 740 conseils personnalisés ont été enregistrés en 2018.



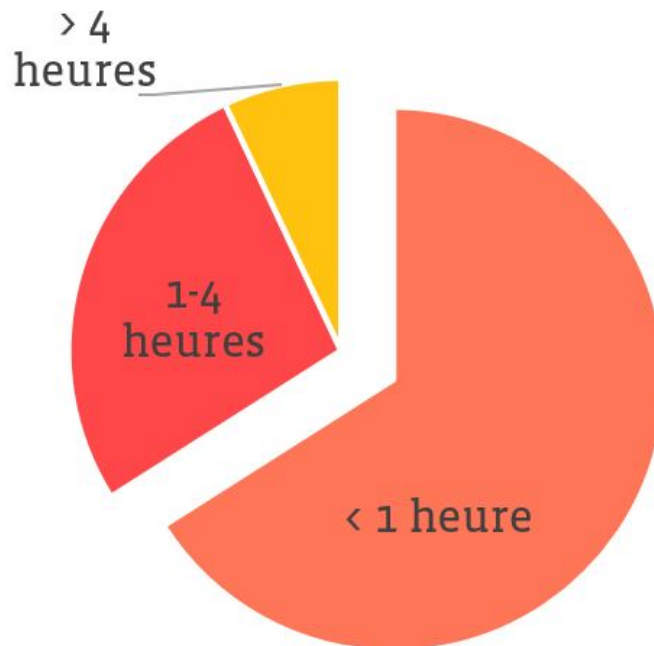
TICKETS PAR DOMAINE EN 2018



La durée de traitement a varié en fonction de la complexité de la demande. Alors que certaines réponses peuvent être données immédiatement, d'autres nécessitent des recherches ou développements juridiques plus poussés, ou encore l'introduction d'une demande de renseignement auprès des autorités compétentes. La révision, rédaction ou adaptation de projets de lettres (ex. lettres de licenciement, courriers de motivation, ...) ou de projets d'autres documents juridiques (contrats de travail, règlements internes, ...) à la demande de nos membres, sont des travaux d'une certaine ampleur.



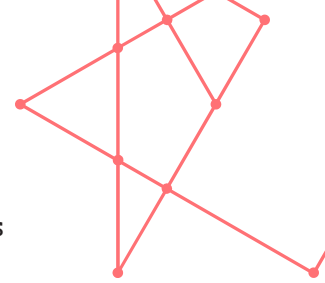
DURÉE DE TRAITEMENT DES DEMANDES



Comme la majorité des demandes sont liées aux domaines du droit du travail et de la sécurité sociale, auquel s'est donc rajouté en 2018 le domaine de la protection des données, la FEDIL a développé les services en question. Trois conseillers-juristes spécialisés sont à disposition de nos membres pour assurer des réponses avisées et rapides dans ces domaines.

Certains sujets, notamment ceux qui ont été récemment soumis à des réformes, ont attiré un nombre particulièrement important de demandes en 2018. Il s'agissait notamment des sujets suivants : la **protection des données** (entrée en vigueur du RGPD), les **congés spéciaux**, l'**organisation du temps de travail** et le **détachement**.

- La **protection des données**, à l'approche et à la suite de l'entrée en vigueur au 25 mai 2018 du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), a suscité le plus de requêtes envers les conseillers FEDIL. Quelque 10 % des tickets complétés sont à attribuer à ce sujet. La FEDIL a non seulement répondu aux tickets individuels des entreprises membres, mais a proactivement informé son réseau à travers deux brochures spécialisées (Protection des données – Mode d'emploi / FAQ dans le cadre du RGPD), des sessions d'information et des informations pratiques communiquées à travers la newsletter et le site internet. Plusieurs entreprises membres ont profité d'une visite de l'expert FEDIL afin de leur expliquer les changements en la matière et de fournir des conseils pratiques.
- Les **congés spéciaux** suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la loi du 15 décembre 2017 portant réforme des congés spéciaux qui a été présentée aux membres lors d'une conférence le 18 janvier 2018. Dans ce contexte, la FEDIL a reçu beaucoup de demandes relatives au congé pour raisons familiales réformé, ainsi qu'au congé de paternité élargi.
- L'**organisation du temps de travail** a continué à préoccuper en 2018 les membres de la FEDIL à la recherche de solutions permettant d'adapter



leur organisation interne en fonction de leurs besoins et des nouvelles contraintes générées par les nouveaux droits accordés aux salariés dans le cadre des réformes du congé parental et des congés spéciaux.

- Le **détachement des travailleurs** a suscité beaucoup d'interrogations auprès des entreprises travaillant en dehors des frontières du Luxembourg surtout si ces activités sont exercées par des travailleurs frontaliers détachés. Afin de donner aux membres des clarifications dans ce domaine, la FEDIL a organisé en novembre 2018 une conférence rappelant les règles applicables aux travailleurs détachés en matière de fiscalité et de sécurité sociale.

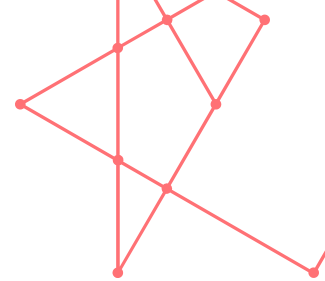
Nos conseillers-juristes ont évidemment fait de leur mieux pour accompagner les responsables des ressources humaines et autres départements confrontés à l'application de ces réformes.

Le monitoring des demandes ne permet cependant pas seulement de répondre aux questions et demandes individuelles respectives, mais également d'attirer l'attention de la FEDIL sur des préoccupations récurrentes auxquelles sont confrontés tous nos membres et nécessitant une intervention au niveau des décideurs politiques ou une analyse plus poussée dans le cadre d'un groupe de projet. Ainsi, en 2018, le conseil personnalisé de nos membres nous a permis de prendre conscience, notamment des problèmes rencontrés en matière d'**attrait et de rétention des talents** et de prendre les initiatives qui s'imposaient.

Afin de tenir ses membres informés des changements touchant à la vie des entreprises, la FEDIL entretient des veilles juridiques dans chacun de ses domaines d'expertise.

Elle s'efforce d'anticiper les besoins d'information et d'y répondre par le biais de :

CONFÉRENCES / SEMINAIRES	La réforme des congés La nouvelle loi Omnibus New BEPS-compliant Intellectual Property tax regime Digital integration and Artificial Intelligence Séminaire sur les Eurocodes 2 & 4 Lanceurs d'alerte Droit de la concurrence Fiscalité et sécurité sociale Cercle des chefs du personnel Elections sociales
	Paramètres sociaux Augmentation du SSM Système bonus-malus de l'assurance-accident Taux de cotisation pour la Mutualité des employeurs Nouveautés législatives et jurisprudentielles Surveillance des salariés Seuil des 52 semaines et reprise progressive du travail pour raisons thérapeutiques Congés Recrutement et rétention de talents Introduction au support en recrutement par des professionnels Projet Creathon sur la motivation au travail Enquête qualifications de demain Stages dans le cadre du projet « HelloFuture »
BROCHURES	Les qualifications de demain dans le domaine des TIC L'avenir avec nos industries - messages de la FEDIL en vue des élections législatives 2018 Protection des données - Mode d'emploi
INFORMATIONS AUX MEMBRES	Paramètres sociaux Réforme des congés pour raisons personnelles et familiales Réforme du cofinancement de la formation professionnelle Simplifications en matière de détachement Surveillance dans le cadre des relations de travail Protection des données Réforme du seuil des 52 semaines Analyse de l'Accord de coalition 2018-2023 Mises en garde - attaques informatiques, tentatives phishing...



	Sujet	Titre
CHRONIQUES JURIDIQUES	Avantages en nature	Remise des clés de voiture
	Incapacité de travail	Travail de détective
	Protection des données	Le système de géolocalisation sur le lieu de travail
	Lohnfortzahlung	La Lohnfortzahlung révisée
	Contrats de travail	La requalification du CDD en CDI
	Véhicule de service	Obligation de dénoncer les salariés
	Harcèlement moral	Le harcèlement moral sur le lieu de travail
	Télétravail	Temps de garde à domicile
	Congés	Congés annulés
NEWSLETTER	23 Newsletters contenant quelque 370 informations : lois et projets de loi, projets FEDIL, événements, actualités de la FEDIL et de ses associations sectorielles, lu/vu pour vous...	
ECHO DES ENTREPRISES	6 Dossiers thématiques (centenaire de la FEDIL, E-Business et TVA, Fondations actionnaires, Voyage d'étude FEDIL-ICT, Elections législatives 2018, Prix de l'innovation) 5 interviews 42 articles originaux rédigés par l'équipe de la FEDIL 3 « Opinions »	

Les missions du secrétariat de la FEDIL sont, à côté du conseil et de l'assistance des membres, la représentation de leurs intérêts dans les discussions et négociations politiques. En outre, la représentation des intérêts patronaux dans les différents organes consultatifs et de gestion dans les domaines couverts est une mission importante pour la FEDIL.

SUJETS TRAITÉS PAR LA FEDIL EN 2018

RELATIONS DE TRAVAIL

Projet « RÉVISION DES RÈGLES CONCERNANT LE DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS »

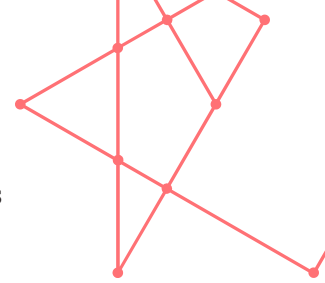
Description

Le régime du détachement de travailleurs a subi des changements importants en raison de la transposition de la directive 2014/67/CE dans les différents États membres. Parallèlement aux nouvelles législations au Luxembourg et dans les pays voisins, la proposition de directive du 8 mars 2016 avait déjà divisé les États membres depuis qu'elle fut présentée en 2016. Déjà dans le passé, les travaux de la FEDIL ont été intenses, notamment au moment des travaux parlementaires précédant l'adoption de la loi du 14 mars 2017. Or, les difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises depuis l'entrée en application de cette loi ont poussé la FEDIL à continuer ses efforts en 2017 et 2018.

En effet, suite à l'augmentation considérable des obligations administratives et des contrôles à charge des prestataires qui détachent des salariés au Luxembourg, bon nombre d'entreprises établies à l'étranger refusent d'exécuter des commandes au Luxembourg ou augmentent leur prix. Compte tenu de la petite taille du pays, beaucoup de services ne sont cependant pas disponibles sur le territoire national, ce qui oblige les entreprises à recourir à des cocontractants étrangers. Or, pour certains services répétitifs ou de courte durée notamment, les nouvelles restrictions sont clairement disproportionnées.

Les efforts continus de la FEDIL en la matière ont fait réagir le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire qui a déposé un projet de loi prévoyant des simplifications administratives imminentes en matière de détachement.

La nouvelle Directive 2018/957 du 28 juin 2018 relative au détachement a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne (UE) le 9 juillet 2018. Elle doit



être **transposée par les États membres dans leur législation nationale au plus tard le 30 juillet 2020.**

Actions FEDIL

- Des conseils personnalisés ont été accordés aux membres par les conseillers de la FEDIL.
- La FEDIL a continué à défendre sa position et a proposé de suivre la voie de la Belgique en vue d'exempter certaines opérations.
- Sensibilisation de la FEDIL pour une transposition de la directive européenne du 28 juin 2018 en droit interne sans créer de nouvelles obligations dépassant les exigences prévues par le cadre européen.

Résultats

- Les obligations déclaratives ont été suspendues depuis le début de l'année 2018 pour le transport transfrontalier.
- En date du 27 février 2018, le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire s'est engagé devant la Chambre des députés à réformer la législation en matière de détachement.
- Dépôt du projet de loi n° 7319 le 20 juin 2018 (qui, d'après l'accord gouvernemental de novembre 2018, sera rapidement soumis au vote de la Chambre des députés) qui prévoit des simplifications administratives imminentes en matière de détachement.
- Envoi d'une note aux membres en juin 2018 les informant que des simplifications administratives entreront en vigueur avec la nouvelle loi.

Projet « ÉVALUATION DES COMPÉTENCES DES BÉNÉFICIAIRES DE PROTECTION INTERNATIONALE »

Description

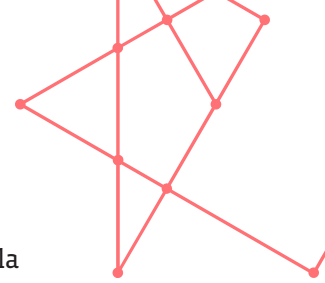
Depuis 2016, la FEDIL s'est associée à l'ADEM dans le but d'aider des bénéficiaires de protection internationale à s'intégrer sur le marché du travail local. Une première action en la matière était l'appel que la FEDIL avait fait à ses membres en 2016 et 2017 afin de leur demander de mettre leurs habilités à disposition de l'ADEM pour l'évaluation des compétences des bénéficiaires de protection internationale. Les personnes à évaluer sont des bénéficiaires disposant d'un diplôme post-secondaire ou d'une expérience professionnelle confirmée. En 2018, la FEDIL a continué ses efforts en prenant l'initiative d'organiser un contact direct entre les bénéficiaires de protection internationale et ses membres en vue de leur faciliter l'accès à l'emploi par l'organisation d'un événement « speed dating ».

Actions FEDIL

- Appel à participation au speed dating adressé aux membres
- Indication des profils recherchés par les entreprises
- Présélection par l'ADEM des profils à rencontrer sur base des indications des entreprises
- Organisation du speed dating en date du 28 février 2018 avec présentation des règles applicables et des aides possibles en cas de recrutement d'un bénéficiaire de protection internationale
- Réalisation d'une enquête de satisfaction à l'issue du speed dating

Résultats

- 13 entreprises ont participé au speed dating.



- 60 BPI avaient été sélectionnés par l'ADEM sur base des profils signalés par les entreprises.
- Les entreprises ont exprimé leur satisfaction concernant l'initiative de la FEDIL et ont souhaité que l'initiative soit reconduite.
- Une nouvelle séance de speed-dating, à laquelle 28 entreprises membres de la FEDIL ont participé, a été organisée en date du 22 novembre 2018 intégrant à nouveau les bénéficiaires de protection internationale. Au total quelque 250 demandeurs d'emploi y étaient invités, dont 176 étaient présents.

Projet « RECLASSEMENT PROFESSIONNEL »

Description

Depuis la dernière réforme de la législation sur le reclassement professionnel, les entreprises dont l'effectif dépasse 25 salariés sont contraintes par la loi à reclasser tous leurs salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail. Ainsi, elles sont confrontées à un nombre grandissant de salariés avec une capacité de travail réduite qu'elles doivent occuper. Faute de postes existants, les entreprises se trouvent souvent confrontées à l'obligation de créer des postes sans valeur ajoutée d'un point de vue économique et social.

Actions FEDIL

- Sensibilisation des responsables politiques sur base d'exemples concrets présentés par des représentants d'entreprises aux aspects négatifs de l'obligation de reclasser en interne certains salariés avec capacité de travail réduite
- Échange de propositions en vue de rendre la procédure de reclassement plus adaptée à la réalité du terrain permettant de maintenir les salariés reclassés en activité mais sur un poste adapté à leurs capacités résiduelles que ce soit en interne ou sur le marché général de l'emploi

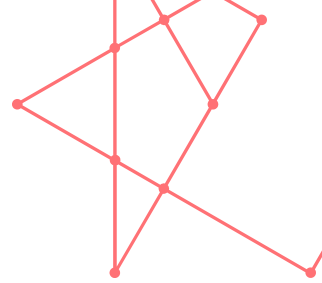
Résultats

- Dépôt d'un projet de loi visant à réformer à nouveau la législation relative au reclassement professionnel
- Réintroduction des quotas permettant aux entreprises, ayant déjà réalisé des efforts substantiels en matière de maintien dans l'emploi de travailleurs avec capacité de travail réduite, d'être libérées de l'obligation de reclassement interne
- Valorisation du rôle du médecin du travail, le mieux placé pour apprécier la capacité du salarié par rapport à son environnement de travail, dans la procédure de reclassement en lui permettant de lancer la procédure de reclassement si les capacités résiduelles de travail ne sont plus compatibles avec le poste occupé

Projet « CADRE EUROPÉEN DE PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE »

Description

En Europe, la protection des lanceurs d'alerte dépend aujourd'hui de la législation des États membres et des corpus de règles adaptées aux différentes traditions juridiques nationales. À la suite de révélations telles que « LuxLeaks » ou « Panama Papers », la Commission européenne a décidé de prendre de nouvelles mesures, notamment contre l'évasion et le dumping fiscal. Le 23 avril 2018, la Commission a proposé d'introduire de nouvelles règles applicables dans toute l'UE et visant à garantir une protection accrue des personnes qui



signalent des violations ou des abus du droit de l'UE, qu'elles soient dans une relation de travail directe ou indirecte avec l'entité litigieuse et prévoit l'établissement de canaux de signalement internes et externes. La protection des lanceurs d'alerte est un outil important pour mieux lutter contre les comportements illicites et un nombre d'entreprises luxembourgeoises ont désormais mis en place des procédures équitables et efficaces visant à protéger les personnes concernées. Toutefois, un tel engagement représente une charge bureaucratique lourde pour les petites et moyennes entreprises. De manière générale, si nos entreprises soutiennent l'objectif de la directive proposée, elles font appel à ce qu'il y ait un plus juste équilibre entre la protection des lanceurs d'alerte et celle des employeurs.

Actions FEDIL

- Le groupe de projet a élaboré une position à faire valoir à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux.
- La FEDIL a défendu sa position lors de réunions régulières avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE, le ministère de la Justice et les membres du Parlement européen.
- La FEDIL et la CSL ont échangé leurs points de vue lors d'un rendez-vous constructif.
- La FEDIL a fait valoir ses préoccupations auprès de BusinessEurope.
- Organisation d'une conférence sur la protection des lanceurs d'alerte et les bénéfices de canaux de signalisation internes.
- Un suivi des développements récents est régulièrement envoyé aux membres du groupe de projet.

Résultats

- Le projet de rapport de la commission JURI du Parlement européen a introduit un nombre de points qui accroissent nos préoccupations. Notamment, le principe du recours au canal de signalisation interne d'abord est remis en question.
- Les préoccupations majeures des membres du groupe de projet se retrouvent dans la position gouvernementale défendue au sein du Conseil de l'UE. L'orientation générale adoptée en janvier 2019 préserve le principe de signalisation interne à l'entreprise d'abord.
- Le bureau de Bruxelles de la FEDIL suivra de près les trilogues entre la Commission européenne, le Conseil et le Parlement européen.

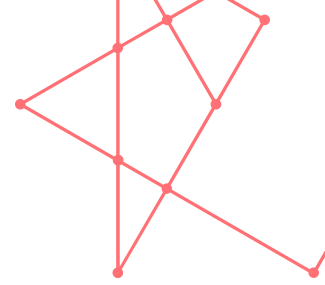
TALENTS & JEUNESSE

Projet « HELLOFUTURE »

Description

HelloFuture vise à promouvoir les métiers de l'industrie et des technologies au Luxembourg auprès des élèves et étudiants. Tous les niveaux d'études sont concernés, du DAP et technicien au Bachelor, Master, ou Doctorat. Les élèves et étudiants se voient proposer des outils innovants et interactifs leur permettant d'orienter leur avenir professionnel vers le monde industriel de demain.

Le site internet www.hellofuture.lu fait partie de cette campagne de promotion de l'industrie luxembourgeoise. Il constitue un outil pédagogique en soi. Ainsi, il retrace l'histoire de l'industrie luxembourgeoise, de ses secteurs et de leurs métiers, mais il propose aussi une vidéo portant sur le futur de l'industrie luxembourgeoise, des vidéos témoignages de jeunes diplômés ainsi que des dépliants/brochures sur tous les secteurs industriels concernés. Les roadshows



dans les lycées constituent l'élément central du projet et offrent la possibilité aux élèves de l'enseignement secondaire général et classique de s'immerger dans l'univers de l'industrie.

Actions FEDIL

- Mise à jour du site internet hellofuture.lu. L'ancienne bourse de stages qui a permis aux élèves et étudiants de consulter les offres de stages mises en ligne par les entreprises membres de la FEDIL à la recherche d'étudiants a été remplacée par un nouveau concept. En effet, un nouvel outil pour trouver et offrir des stages, des apprentissages et des contrats d'étudiant a été lancé mi-2018 sur www.hellofuture.lu. Il permet aux entreprises de créer rapidement un profil simple et intemporel et facilite la recherche pour les étudiants en permettant de filtrer par type d'emploi et par secteur souhaité, cela tout en affichant les résultats sur une carte interactive.
- Prise de contact avec les entreprises pour les inviter à remplir le formulaire afin d'être présentes sur le site hellofuture.lu et pour les informer des roadshows organisés durant les années 2018 et 2019
- Prise de contact avec les lycées pour trouver une date pour le roadshow respectif
- Organisation d'une conférence de presse sur le lancement de la nouvelle campagne du projet à l'occasion du roadshow du 3 janvier 2018 au Forum Campus Geeseknäppchen
- Préparation et organisation des 28 roadshows ayant débuté le 2 janvier 2018 avec le roadshow accueillant les élèves du Lycée Aline Mayrisch au Forum Campus Geeseknäppchen
- Tournage de vidéos en entreprise présentant les professions et activités dans les secteurs couverts par la FEDIL
- Coordination des événements organisés dans le cadre de la campagne (roadshows, communication externe, etc.)
- Implication de la Chambre de Commerce aux roadshows par un conseiller en apprentissage

Résultats

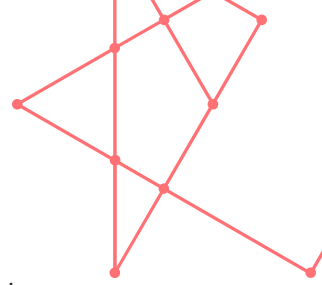
- Les lycées, dont beaucoup ont des projets pédagogiques visant à rapprocher leurs élèves du monde du travail, ont réservé un accueil très favorable au projet.
- Encore plus de lycées se sont montrés désireux de participer aux roadshows.
- La majorité des entreprises se montre réellement désireuse de promouvoir l'industrie et son potentiel auprès des jeunes et a répondu positivement quant aux visites dans les lycées.

Projet « JOB SHADOW DAY 2018 »

Description

Le Job Shadow Day, qui est le résultat d'une initiative commune de la FEDIL et de l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg avec la participation de la Chambre des Métiers et de la Chambre de Commerce, permet aux élèves, **dès l'âge de 16 ans d'accompagner un/une dirigeant(e) d'entreprise ou son/sa représentant(e) pendant une journée**. En participant activement à une journée ordinaire de l'entreprise les participants recueillent d'importantes impressions de la vie professionnelle. Les expériences réalisées se distinguent fondamentalement d'une visite d'entreprise.

En effet lors du Job Shadow Day, **les élèves peuvent observer un/une**



dirigeant(e) dans l'accomplissement des tâches régulières liées à son poste et ainsi avoir un aperçu de ce que certaines professions impliquent.

La 9^{ème} édition du Job Shadow Day (qui s'est déroulée du 26 au 30 mars 2018) s'est terminée avec la remise des certificats aux participants lors de la traditionnelle manifestation de clôture organisée en date du 17 avril 2018.

Actions FEDIL

- Envoi d'un appel à participation aux membres de la FEDIL en janvier 2018 et communication du projet par le biais de la newsletter
- Assistance à des réunions de concertation avec les partenaires
- Implication dans l'organisation de la manifestation de clôture du 17 avril 2018

Résultats

- Le Job Shadow Day a permis à 112 élèves de découvrir la vie d'entreprise (chiffre le plus élevé depuis le lancement du projet).
- Au total, 26 établissements scolaires et 63 entreprises ont participé à cette édition, dont 37 entreprises membres de la FEDIL.
- Les entreprises membres ayant participé à l'édition 2018 étaient les suivantes : Accumalux, Adecco, Ajilon, Alipa, Amplexor, Apleona HSG, ArcelorMittal, Arendt & Medernach, Avery Dennison, BioneXt Lab, Bonaria Frères, Cebi, Cegecom, Cimalux, CR Services, DuPont, Encevo, EY, Goodyear, Grosbusch, Guardian, Hitec, Luxairgroup, Karp Kneip, KPMG, Margal, Mediation, Morganite, Moutarderie de Luxembourg, Paul Wurth, Post Group, ProNewTech, RH Expert, Schroeder & Associés, Sodexo, Total et United Caps Wiltz.

Enquête « LES QUALIFICATIONS DE DEMAIN DANS L'INDUSTRIE »

Description

La FEDIL, en collaboration avec la Chambre de Commerce, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) a organisé en 2018 une nouvelle enquête sur les qualifications exigées à court terme dans l'industrie.

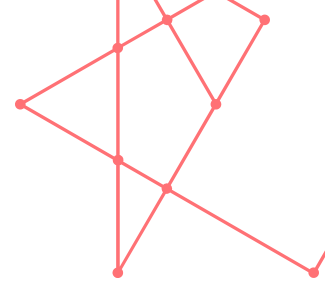
L'enquête sert à apprécier l'évolution des professions et des niveaux de qualification dans les secteurs couverts afin d'orienter au mieux les jeunes et d'adapter la formation professionnelle aux besoins des entreprises. Le projet s'intègre dans l'initiative HelloFuture visant à motiver les jeunes à s'engager dans des études répondant aux besoins des entreprises industrielles.

Actions FEDIL

- Un questionnaire a été finalisé et transmis à 243 membres actifs dans l'industrie manufacturière (l'industrie agro-alimentaire, boissons et tabac, la sidérurgie et transformation des métaux et l'industrie chimique et parachimique/industrie des produits minéraux non métalliques) ou dans le domaine du bâtiment et des travaux publics (construction).
- Encodage des retours, traitement des données et préparation de la publication

Résultats

- Retour satisfaisant de la part des membres de la FEDIL (98 entreprises)



- ont répondu à l'appel, contrairement à 95 en 2017 et 94 en 2015)
- En termes de pourcentage, les entreprises ont de nouveau signalé une demande très importante de la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP), mais on peut également observer une hausse considérable de la demande des formations du Brevet de technicien supérieur (BTS), de « Bachelor » et de « Master/Doctorat ». La demande pour des candidats avec la qualification du baccalauréat (BAC) a aussi connu une augmentation, mais cette formation reste néanmoins celle qui est la moins sollicitée auprès des entreprises industrielles du Luxembourg.
 - 397 prévisions d'embauche sur les deux années à venir (chiffre le plus haut depuis 2003)
 - Le nombre de créations dépasse de nouveau le nombre de remplacements de postes (55,05 % de créations et 44,95 % de remplacements).
 - Les résultats ont été présentés le 5 mars 2019 lors d'une conférence de presse en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de la directrice de l'ADEM.

ÉNERGIE & ENVIRONNEMENT

Projet « ACCORD VOLONTAIRE 2017-2020 »

Description

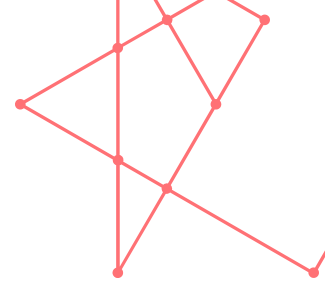
L'accord volontaire relatif à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie luxembourgeoise a été conclu entre la FEDIL et le gouvernement en février 2017. La participation à l'accord volontaire constitue une contrepartie nécessaire au profit de redevances et taxes réduites sur la consommation de gaz et d'électricité pour certaines catégories de consommateurs industriels. Dans l'accomplissement de ces tâches, la FEDIL se fait assister par myenergy au travers d'une convention signée entre les 2 parties. Les dispositions de l'accord volontaire prévoient entre autres l'organisation par la FEDIL de plusieurs séances d'échange de bonnes pratiques pour les entreprises adhérentes.

Actions FEDIL

- Envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2017 en collaboration avec myenergy
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire
- Sur base de l'évaluation annuelle de myenergy, production d'un rapport annuel
- Mise en place d'un espace collaboratif (SharePoint)
- Organisation de trois séances d'échange de bonnes pratiques en 2018
- Échange régulier avec myenergy sur l'efficacité énergétique dans l'industrie

Résultats

- Les entreprises adhérentes sont en ligne avec leurs engagements pris dans le cadre de l'accord volontaire. La FEDIL, en coopération avec myenergy, a pu offrir le cadre nécessaire permettant aux entreprises adhérentes de répondre aux exigences.
- Par son action, la FEDIL a sensibilisé et orienté les entreprises adhérentes dans des efforts d'amélioration de l'efficacité énergétique tout en faisant un suivi rigoureux des exigences à mettre en place.
- Un rapport sur la gestion et la mise en œuvre de l'accord volontaire a été



transmis aux parties signataires.

Projet « PLASTIQUES »

Description

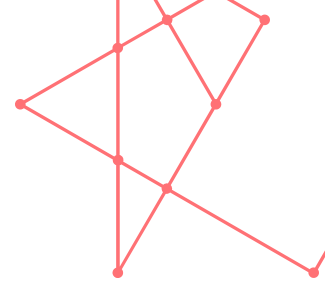
En mai 2018, la Commission européenne a proposé de nouvelles règles ciblant les produits en plastique à usage unique. L'objectif est d'exclure du marché les produits pour lesquels des solutions de remplacement fiables seraient disponibles et d'imposer des exigences en matière de conception et d'étiquetage pour les produits pour lesquelles il n'existe pas d'alternatives fiables. La FEDIL note que les objectifs de l'Union sont ambitieux et comprennent la nécessité de minimiser le plastique dans nos océans, nos rues et dans la nature. Pour ce faire, les entreprises, les gouvernements et les consommateurs devraient travailler ensemble pour trouver des mesures internationales efficaces. Les entreprises ne devraient pas être tenues seules responsables des comportements inappropriés concernant l'élimination des déchets, comme prévu avec les régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP). De plus, ces régimes étant coûteux, ils risquent de mettre en péril l'engagement volontaire du secteur privé pour innover et rendre les produits en plastique circulaires et plus recyclables. Nous avons proposé de mettre l'accent sur des campagnes de sensibilisation visant à réduire les comportements inappropriés.

Actions FEDIL

- Les revendications initiales des membres de la FEDIL ont été incluses dans la position de BusinessEurope et partagées avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.
- Plusieurs lettres concernant les exigences pour les fabricants de produits contenant les plastiques visés par la proposition de directive ont été envoyées au ministère de l'Environnement, à la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et aux membres luxembourgeois du Parlement européen.

Résultats

- En octobre 2018, le Parlement européen a adopté sa position en Plénière. En décembre 2018, le Conseil a adopté son orientation générale. Les préoccupations de la FEDIL n'ont malheureusement pas été prises en compte.
- Le 19 décembre 2018, le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne ont trouvé un accord provisoire. Cet accord a été formellement approuvé par les ambassadeurs des États membres de l'UE le 18 janvier 2019 et voté le 22 janvier 2019 à la commission ENVI du Parlement européen.
- Nos efforts de lobbying n'ont pas porté leurs fruits. Un certain nombre de plastiques à usage unique seront interdits. Des systèmes de responsabilité élargie des producteurs ont été convenus, y compris pour les produits du tabac. Une obligation de fixer des bouchons et des couvercles aux bouteilles entrera en vigueur cinq ans après l'entrée en vigueur de la directive.
- La FEDIL s'est appropriée les connaissances nécessaires pour pouvoir suivre de près la transposition de la directive en droit national luxembourgeois.



DIGITAL & TECHNOLOGIE

Projet « RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) »

Description

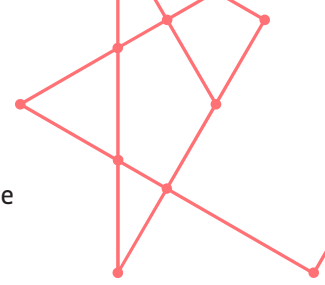
L'évolution rapide des technologies et la mondialisation ont créé de nouveaux enjeux pour la protection des données à caractère personnel. Non seulement l'ampleur de la collecte, mais aussi celle du partage de données à caractère personnel a augmenté considérablement. De ce fait, il fallait un nouveau cadre juridique au niveau européen afin de garantir ce droit fondamental. Intitulé « Règlement n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données », le texte en résultant, complexe et technique, est particulièrement difficile à aborder par les entreprises et les administrations, lesquelles sont pourtant les principaux acteurs visés par le texte.

Contrairement à la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 ayant régi la matière jusqu'au 25 mai 2018, date de l'application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ce dernier est directement applicable dans l'ensemble de l'Union européenne sans nécessiter de transposition dans les différents États membres. Pour le 25 mai 2018, les traitements déjà mis en œuvre ont dû être conformes avec les nouvelles dispositions du règlement.

Les acteurs du traitement de données ont dû investir considérablement pour se mettre au niveau de la nouvelle réglementation étant donné que toute entreprise au monde traitant des données à caractère personnel de citoyens européens est concernée par le nouveau texte.

Actions FEDIL

- Élaboration d'un guide offrant une assistance utile et efficace aux entreprises dans leurs préparations de mise en conformité au RGPD. Il les informe sur les nouvelles obligations, sur les nouveaux droits octroyés aux citoyens et contient de nombreuses références aux lignes directrices du comité européen de la protection des données.
- Information des entreprises par le biais de la newsletter de la FEDIL sur d'autres conférences et séminaires d'information touchant le RGPD qui ont été organisés durant l'année 2018 ou qui ont été tenus début 2019 ainsi que sur le « GDPR Compliance Support Tool », un outil développé par la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPd), avec le soutien de Digital Luxembourg, ensemble avec le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST), permettant aux organisations d'évaluer leur conformité au RGPD.
- Fixation de rendez-vous auprès de certaines entreprises afin d'expliquer les changements en la matière et de fournir des conseils pratiques.
- Support donné aux associations sectorielles de la FEDIL :
 - Participation à 5 réunions RGPD de l'association sectorielle « Federation for Recruitment, Search & Selection (FR2S) » (conseils, fixation d'un rendez-vous avec la CNPD, rédaction d'un article qui portait sur le RGPD et le recrutement et assistance dans la rédaction d'un nouveau code de déontologie de l'association sectorielle)
 - Assistance de l'association sectorielle « FEDIL Employment Services » dans les démarches de mise en conformité au RGPD et réunion avec la CNPD en date du 14 octobre 2018
 - Présentation sur le RGPD pour l'association sectorielle « FEDIL Metal » le 18 avril 2018 afin d'aider les entreprises membres à

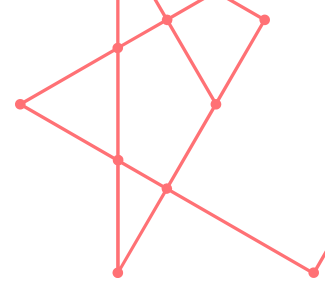


comprendre et à connaître les changements majeurs en la matière

- Dans le cadre de l'UEL, la FEDIL a notamment traité le volet « surveillance dans le cadre des relations de travail » ensemble avec l'ABBL suite aux amendements gouvernementaux du 12 mars 2018 (entrevue avec le rapporteur du projet de loi portant organisation de la CNPD et mettant en œuvre le RGPD en date du 29 mars 2018, entrevue avec le ministre du Travail et de l'Emploi le 10 avril 2018 et contact régulier avec les ministères concernés afin d'arriver à une formulation du nouvel amendement gouvernemental ne portant pas préjudice au fonctionnement des entreprises).
- Organisation du 4^{ième} volet du cycle de conférences « Fit4DataProtection » du 14 mai 2018 en collaboration avec la Chambre de Commerce, l'ABBL, l'ACA, la clc et l'Horesca qui visait à approfondir des questions et thématiques propres à certains secteurs avec une intervention de la FEDIL sur le volet relatif à la surveillance dans le cadre des relations de travail
- Envoi d'une note explicative aux membres quant aux changements en matière de surveillance dans le cadre des relations de travail en juillet 2018
- Communication de diverses lignes directrices de la CNPD relatives à la bonne application du RGPD aux entreprises (sur notre site Internet et/ou par le biais de notre newsletter)
- Mise en ligne d'un onglet « Frequently asked questions (FAQ) » en septembre 2018 en vue de fournir aux entreprises des réponses aux questions les plus fréquemment posées. Ce FAQ est régulièrement adapté en fonction des problématiques rencontrées.
- Demande d'un premier feedback sur quelques points précis aux entreprises suite à l'application du RGPD. Les opinions et problématiques rencontrées ont été communiquées à un groupe d'experts de BusinessEurope en date du 7 septembre 2018.
- Assistance aux réunions qui portaient sur la création d'un label de qualité et communication sur la progression des travaux réalisés aux entreprises par le biais de la newsletter ou par e-mail. Les entreprises intéressées étaient informées du début de la consultation publique du projet de certification.
- Organisation de deux formations RGPD en date du 2 et 9 octobre 2018 pour les salariés d'une entreprise membre
- Rappel des changements majeurs en matière de surveillance dans le cadre des relations de travail lors du cercle des chefs du personnel en date du 19 décembre 2018
- Diverses démarches de mise en conformité au RGPD réalisées par la FEDIL : organisation d'une séance d'information et de sensibilisation de son personnel le 30 mars 2018 pour expliquer les changements majeurs du nouveau cadre juridique européen, élaboration d'une charte de protection des données à caractère personnel en mai 2018, sensibilisation du personnel FEDIL quant à la protection des données à caractère personnel par l'envoi d'e-mails et diagnostic relatif à la sécurité de l'information effectué

Résultats

- Les entreprises se sentent mieux à l'aise quant aux nouvelles obligations que leur impose le RGPD.
- Communication et mise en ligne du guide « **Protection des données : Mode d'emploi** »
- Communication et mise en ligne du FAQ
- Développement d'une compétence interne à la FEDIL en matière de protection des données et d'une nouvelle offre de services à l'intention de ses membres



- Formulation retenue de l'article L. 261-1. du Code du Travail relatif à la surveillance dans le cadre des relations de travail adapté aux exigences du RGPD mais ne handicapant pas les entreprises dans leur fonctionnement
- Entreprises membres et personnel FEDIL sensibilisés et informés

Projet « PRIX DE L'INNOVATION DE LA FEDIL – EDITION 2018 »

Description

Le Prix de l'Innovation de la FEDIL est organisé traditionnellement tous les deux ans en alternance avec le Prix de l'Environnement et permet d'honorer, depuis 1982, les efforts des entreprises luxembourgeoises en matière d'innovation et de recherche. Cet événement phare de la FEDIL a vocation à conférer toute la visibilité qu'elles méritent aux entreprises innovantes et aux personnes responsables des activités de recherche et d'innovation : les ingénieurs, les techniciens, des hommes et des femmes passionnés par les métiers de l'ingénierie et des sciences. Cette initiative souligne l'importance des innovations et sensibilise le grand public et les entreprises à leur contribution à notre économie.

Les dossiers de candidature introduits par les entreprises et les chercheurs sont analysés par un jury composé de 9 personnes. L'attribution du Prix de l'Innovation est soumise à deux grands critères : 1. les projets doivent se distinguer par leur caractère innovateur/original et 2. ils doivent présenter un intérêt économique pour l'économie luxembourgeoise.

Actions FEDIL

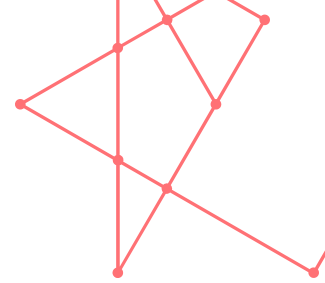
- Organisation du concours : appels aux candidatures ; correspondance avec les entreprises participantes ; réunions du jury ; cérémonie de remise des prix, réception + networking event
- Réalisation de films sur les projets primés et contact avec les différents organes de presse

Résultats

- Le jury du Prix a attribué 4 prix parmi une vingtaine de dossiers de candidature introduits : le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Process » pour le projet « Vacuum Cure Technology » de Goodyear, le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Product Engineering » pour le projet « Blow-by Heater » de l'entreprise CEBI Luxembourg S.A; le Prix de l'Innovation dans la catégorie « SME » pour le projet « Optifrag – Contrôle automatique de fragmentation des vitrages automobiles » de VIRELUX Inspection Systems et le Prix de l'Innovation dans la catégorie « Start-up » pour le projet « AdminTech » de l'entreprise DocUnify.
- Les projets primés ont été présentés sous forme de film.
- Le Prix de l'Innovation 2018 a permis d'augmenter la visibilité et la notoriété des entreprises primées auprès du grand public et de promouvoir le caractère innovant des entreprises membres de la FEDIL.
- Plus de 100 personnes ont participé à la cérémonie de remise des Prix de l'Innovation 2018 et ont profité de l'occasion pour faire du networking.
- L'événement a bénéficié d'une excellente couverture médiatique.

Projet « DIGITAL INNOVATION HUB LUXEMBOURG – DIH-L »

Description



Dans le cadre de l'initiative Digital4Industry, la FEDIL a lancé, en partenariat avec l'agence Luxinnovation, le projet « Digital Innovation Hub Luxembourg – DIH-L ». Le projet a pour objectif de définir le concept et la stratégie d'un DIH luxembourgeois qui devra aider les entreprises à mieux maîtriser leur transition numérique et à les rendre plus compétitives. La Commission européenne définit les Digital Innovation Hubs (DIH) comme des structures d'aide et de soutien aux entreprises, en particulier aux PME, dans l'amélioration de leurs processus d'entreprise et de production et de leurs produits et services grâce aux technologies numériques. Ce guichet unique luxembourgeois va permettre aux PME, start-ups et moyennes entreprises, d'accéder à des prestataires de services pour des tests technologiques, des conseils financiers, de la recherche, de la formation, etc. Le DIH luxembourgeois sera axé sur les technologies liées à l'industrie 4.0. Le DIH-L va également faciliter l'accès aux réseaux d'acteurs au niveau européen dédiés à l'accompagnement des entreprises pour la digitalisation de l'industrie.

Actions FEDIL

- Identification et recherche active d'entreprises qui pourraient bénéficier d'une numérisation de leurs procédés, produits ou business modèles
- Enquête réalisée pour comprendre les besoins des entreprises dans leur transformation digitale : 121 entreprises des secteurs industrie, logistique, ICT et espace ont participé à l'enquête.
- Enquête sur les services 'digital transformation support' offerts au Luxembourg : 31 réponses (consultants, prestataires de services ICT, Centres de recherche, ...)
- Entrevues avec les partenaires clés du futur DIH : ministère de l'Économie, Université du Luxembourg, LIST et Chambre de Commerce dans le but de les intégrer dans l'initiative
- Entrevue avec la DG Connect de la Commission européenne pour présenter et valider le projet 'DIH-L'
- Participation aux groupes de travail 'DIH' de la Commission européenne
- Participation au call 'Next Generation European DIH network' sous Horizon 2020, le programme-cadre de l'UE
- Visite de Cap Digital, un DIH français actif dans la région parisienne.

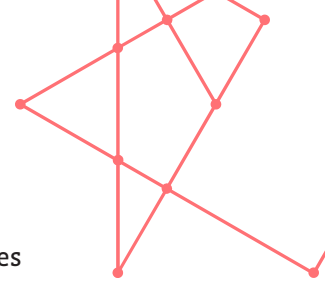
Résultats

- Stratégie de mise en œuvre d'un DIH que la FEDIL a pu remettre au ministère de l'Économie en vue d'une implémentation
- Avec le support du ministère de l'Économie, le DIH Luxembourg sera mis en place et hébergé par Luxinnovation. Il sera opérationnel début 2019 et aura sa propre identité, logo et son propre site web.
- Les acteurs clés, ministère de l'Économie, Université du Luxembourg, LIST, Chambre de Commerce et FEDIL seront représentés dans le 'steering committee' du DIH.
- Suite à l'évaluation des résultats des enquêtes menées auprès des entreprises et des prestataires de services 'digital', la FEDIL dispose d'une excellente base pour guider et orienter les actions du DIH.

Projet « TARIFS DES APPELS INTERNATIONAUX AU SEIN DE L'UE »

Description

En 2017, un nouvel article 92a, déposé par la commission IMCO du Parlement européen et visant une régulation des prix de détail des appels internationaux, a été introduit dans le rapport de la commission ITRE, relatif à la refonte du code européen des communications électroniques.



Action FEDIL

- Suivant les développements en trilogie, la FEDIL a consulté ses membres et envoyé une position rappelant et adaptant la position de la FEDIL au ministère en charge de ce dossier, à l'équipe de la Représentation permanente du Luxembourg à Bruxelles, ainsi qu'aux députés européens.

Résultat

- Plafonnant les coûts des appels internationaux, le nouveau code télécoms a été publié au Journal Officiel de l'UE le 17 décembre 2018.

Projet « FREE FLOW OF DATA »

Description

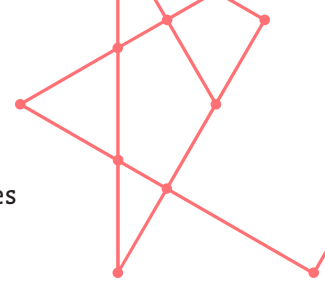
Le 19 septembre 2017, dans le cadre de sa stratégie pour un Marché Unique Numérique, la Commission européenne a proposé l'introduction d'un principe de libre circulation des données non personnelles en vue de soutenir le développement de l'économie fondée sur les données. La FEDIL soutient cet objectif, lequel se traduit par l'abrogation de règles nationales qui obligent de stocker ou de traiter certaines données à l'intérieur de territoires spécifiques. Toute limite aux possibilités d'utilisation transfrontalière de données réduit les capacités d'innovation des entreprises mais aussi leurs possibilités de développer les services informatiques hébergés, des applications à des fins de big data ou encore l'internet des objets. Compte tenu des évolutions de l'écosystème luxembourgeois, notamment à l'image des investissements dans les start-ups et les nouveaux modèles d'entreprise pour la mobilité intelligente, l'industrie des sciences et technologies de la vie (« BioHealth ») ou la FinTech, la proposition de la Commission est d'importance primordiale.

Actions FEDIL

- Le groupe de projet a rédigé une position à faire valoir à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux.
- La FEDIL a défendu sa position lors de réunions régulières avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et des membres du Parlement européen.
- La FEDIL a fait valoir ses préoccupations auprès de BusinessEurope.
- Participation à un nombre de conférences pour suivre l'actualité autour de ce sujet, notamment au BITS Seminar « Data sharing and re-use » et au sommet ThinkDigital où l'accent a été mis sur le potentiel des données dans les secteurs de la santé et de l'industrie automobile
- Un suivi des développements récents a régulièrement été envoyé aux membres du groupe de projet.

Résultats

- Dès lors que les préoccupations des membres du groupe de projet ont été reprises au sein de la position gouvernementale défendue au sein du Conseil de l'UE, lequel a adopté son orientation générale en décembre 2017, en 2018, les efforts de lobbying du bureau de Bruxelles de la FEDIL se sont focalisés sur les travaux du Parlement européen.
- La commission du IMCO du Parlement européen a adopté son rapport le 4 juin 2018. Ce rapport reflète les grandes lignes de la position du groupe de projet de la FEDIL.
- Le 19 juin, un accord politique provisoire a été conclu entre le Conseil de l'UE, le Parlement européen et la Commission européenne. Cet accord reflète largement notre position, notamment sur la libre circulation des



données dans les États membres et sur l'obligation de retirer les mesures de localisation injustifiées existantes et l'interdiction d'en créer des nouvelles. Nous avons également surmonté le problème des ensembles de données mixtes, inclus dans le règlement final.

- Les ambassadeurs des États membres et le Parlement européen ont voté les nouvelles règles relatives à la libre circulation des données à caractère non personnel, respectivement le 4 octobre et le 9 novembre.

Projet « CYBERSECURITY ACT »

Description

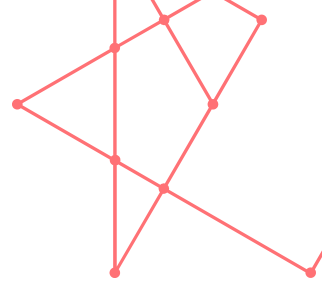
Dans une optique de renforcement des capacités européennes en matière de cybersécurité et, afin de doter l'Europe d'outils adéquats face à l'évolution rapide des cybermenaces, la Commission européenne a présenté une proposition de règlement concernant l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) et sur la certification des technologies de l'information et de la communication en matière de cybersécurité, en septembre 2017. Le nombre d'activités et de services en ligne tout comme le nombre de produits connectés ne cessant de croître, la digitalisation de l'industrie dépend d'une cybersécurité robuste. Au Luxembourg surtout, la cybersécurité est une priorité stratégique pour le développement politique et socio-économique du pays. En effet, le Luxembourg a investi dans des domaines tels que les centres de données, les calculateurs à haute performance, la mobilité et le bâtiment intelligents. Ces éléments illustrent à quel point une approche européenne de la cybersécurité est fondamentale pour le Luxembourg.

Actions FEDIL

- La FEDIL a réuni le groupe de projet en février pour présenter la proposition de la Commission et recueillir les commentaires des membres.
- Le groupe de projet a rédigé une position à faire valoir à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux.
- La FEDIL a défendu sa position lors de réunions régulières avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.
- Des lettres ont ponctuellement été envoyées aux membres luxembourgeois du Parlement européen et aux ministres en charge du dossier.
- La FEDIL a pu constater une grande concordance de vues sur ce dossier avec les fédérations membres de BusinessEurope. La position du groupe de projet a été transférée à BusinessEurope.
- Participation à la Cybersecurity Week
- Un suivi des développements récents a régulièrement été envoyé aux membres du groupe de projet.
- La FEDIL a organisé une séance d'information pour comparer l'accord politique final à la proposition initialement présentée par la Commission européenne.

Résultats

- L'accord politique sur le « Cybersecurity Act » conclu le 10 décembre 2018 reprend en grande partie les revendications du groupe de projet.
- Le COREPER I a approuvé l'accord final le 21 décembre 2018 et la commission ITRE du Parlement européen en janvier 2019. Le Parlement votera le texte lors d'une session Plénière en mars 2019.
- Le règlement entrera en vigueur dans les 20 jours qui suivent sa publication au Journal Officiel de l'Union européenne.



Projet « EUROPEAN CYBERSECURITY COMPETENCE CENTRE »

Description

En octobre 2017, la Commission européenne a initié une étape pilote afin d'étudier la possibilité de mettre en place une entreprise commune en 2018. Elle a ensuite lancé un appel à tous les centres nationaux publics ou privés, en vue d'établir une cartographie des centres de compétences européens puis, en février 2018, un appel à participation au projet pilote de 50 millions d'EUR. Ce projet visait à soutenir la création d'un réseau de centres de compétences en matière de cybersécurité dans l'ensemble de l'UE. Afin de développer les capacités technologiques et industrielles de cybersécurité nécessaires à la sécurisation du marché unique numérique, la Commission européenne a finalement présenté une proposition de règlement établissant le Centre européen de compétences industrielles, technologiques et de recherche en matière de cybersécurité et le Réseau de centres nationaux de coordination, en septembre 2018. Le Centre gèrera les fonds de cybersécurité prévus dans le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027.

Actions FEDIL

- Le groupe de projet s'efforce de promouvoir le Luxembourg comme destination idéale du futur Centre européen de compétences en matière de cybersécurité. Il s'est réuni deux fois afin d'établir et d'adapter son argumentaire à faire valoir à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux.
- Message de sensibilisation au gouvernement accompagné d'arguments plaidant en faveur du Luxembourg comme destination potentielle de ce Centre
- La FEDIL a fait valoir ses observations initiales auprès de l'unité responsable au sein de la Commission européenne
- La FEDIL défend sa position auprès des membres luxembourgeois du Parlement européen et avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE.
- Un suivi des développements récents a régulièrement été envoyé aux membres du groupe de projet.

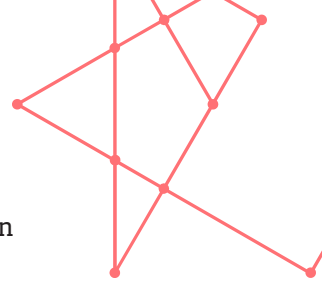
Résultats

- Le ministère de l'Économie, SECURITYMADEIN.LU et la FEDIL ont mis en place une excellente et étroite collaboration sur ce dossier.
- La FEDIL a signé une initiative française dite « Paris Roadmap Initiative for Trust and Security in Cyberspace » ayant comme objectif de donner la possibilité à des groupes d'intérêts, autres que gouvernementaux, d'approuver des directives et principes concernant la cybersécurité.
- Les préoccupations des membres du groupe de projet ont été accueillies positivement par le ministère de l'Économie et certains membres luxembourgeois du Parlement européen.
- Le bureau de Bruxelles de la FEDIL continue de suivre de près les négociations au sein des institutions européennes.

Projet « PREUVES ÉLECTRONIQUES (E-EVIDENCE) »

Description

Le 17 avril 2018, la Commission européenne a présenté un ensemble de mesures visant à faciliter l'obtention, par les autorités policières et judiciaires, des preuves électroniques dont elles ont besoin dans le cadre de leurs enquêtes pénales et poursuites de criminels. L'objectif est d'une part, de créer un ordre



de préservation européen par lequel une autorité judiciaire d'un État membre peut demander à un prestataire de services ou à son représentant légal dans un autre État membre de conserver des données spécifiques en vue d'une demande ultérieure de production de ces données et d'autre part, de créer un ordre de production européen. Ce dernier permettra à une autorité judiciaire d'un État membre d'obtenir des preuves électroniques (par exemple, des courriels, des messages dans des applications, etc.) directement auprès d'un fournisseur de services ou de son représentant légal dans un autre État membre. Il est prévu de répondre dans 10 jours ou 6 heures en cas d'urgence. Les traces numériques devenant de plus en plus importantes pour résoudre ou prévenir les crimes, des mécanismes efficaces pour obtenir des preuves sont primordiaux dans les enquêtes pénales et dans la poursuite des criminels. Nos membres reconnaissent leur responsabilité d'aider les autorités répressives et judiciaires en fournissant ou en préservant des preuves électroniques. Toutefois, le nouveau règlement ne devrait pas porter atteinte à la protection offerte par le système actuel et doit être amélioré en termes de viabilité pour atteindre son objectif.

Actions FEDIL

- Ce sujet a été mis en avant lors d'une réunion de travail entre le bureau de Bruxelles de la FEDIL, SES, IBM et Microsoft.
- Appel à participation à la première réunion du groupe de projet. La proposition de la Commission a été présentée et les membres ont partagé leurs préoccupations.
- Le groupe de projet a élaboré une position à faire valoir à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux.
- La FEDIL a défendu sa position lors de réunions avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et cherche le contact avec des membres du Parlement européen.
- Information régulière des développements au groupe de projet.

Résultats

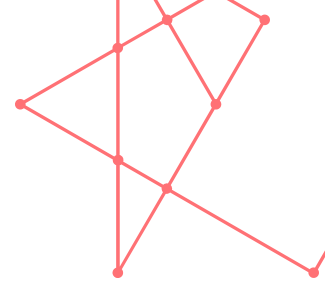
- Le bureau de Bruxelles de la FEDIL continue de suivre de près les négociations au sein des institutions européennes.
- Certaines préoccupations des membres du groupe de projet se retrouvent dans la position gouvernementale défendue au sein du Conseil de l'UE. L'orientation générale adoptée en janvier 2019 est un premier pas dans la bonne direction.
- Le Parlement européen a décidé de ne pas précipiter son action sur ce dossier.

ECOFIN

Projet « IP »

Description

L'ancien régime fiscal en faveur de la propriété intellectuelle, dit « régime IP », est venu à échéance le 1^{er} juillet 2016. La FEDIL a lancé un groupe de projet en 2016 avec la participation des entreprises de conseil et des industries innovantes pour élaborer une proposition commune en ligne avec les nouvelles règles internationales en matière de fiscalité des entreprises. Cette proposition commune a été adressée au ministère des Finances en vue de la mise en place rapide d'un nouveau régime fiscal en faveur de l'innovation et de l'exploitation de la propriété intellectuelle. À côté du régime IP proprement dit, le groupe a également élaboré une proposition de crédit d'impôt R&D pour permettre au



Luxembourg d'offrir un paquet complet d'instruments fiscaux favorables à l'innovation, à l'image de ce que l'on peut observer dans d'autres pays européens.

Actions FEDIL

- Après l'élaboration de propositions, les échanges avec le ministère des Finances et l'administration des Contributions et l'action politique visant l'introduction du régime IP menée en 2016 et 2017, un projet de loi était déposé en été 2017.
- Dans le contexte des travaux parlementaires, la FEDIL a sensibilisé les députés aux éléments du projet de loi qui restaient critiquables (absence d'une possibilité d'intégration fiscale au sein d'un groupe en présence d'entités distinctes qui élaborent et qui exploitent les brevets et limitation de la prise en compte des établissements stables à l'espace économique européen).
- Après l'adoption du nouveau texte de loi, la FEDIL a informé ses membres par voie écrite et dans le contexte d'une conférence spécifique organisée en collaboration avec des bureaux de conseil spécialisés en matière d'IP et de fiscalité IP.
- Intervention auprès du ministère de l'Économie pour demander le lancement de travaux préparatoires pour une future modification du nouveau cadre légal ayant pour objet l'introduction des actifs dits « de la troisième catégorie » pour soutenir les PME dans l'exploitation de leurs inventions et de leur savoir-faire non-brevetés

Résultats

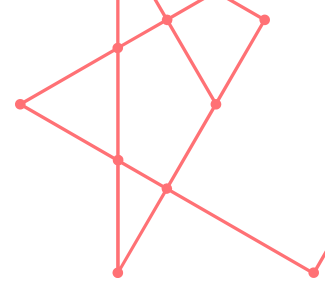
- Rétablissement d'un régime fiscal IP, conforme aux nouvelles règles fiscales internationales, à partir de l'année fiscale 2018. Le nouveau régime est perfectible, mais il constitue un pas dans la bonne direction pour soutenir les activités de recherche et d'innovation après l'abolition de l'ancien régime IP en 2016.
- Les membres de la FEDIL, intéressés par le sujet, ont reçu les informations nécessaires pour se familiariser avec le nouveau régime fiscale IP.
- Plusieurs décideurs politiques ont compris l'intérêt d'envisager une modification du nouveau cadre légal pour introduire les actifs de la troisième catégorie.
- Le projet a pu être clôturé début 2018.

Projet « ATAD 1 » (ANTI TAX AVOIDANCE DIRECTIVE)

Description

Sur initiative de plusieurs sociétés multinationales, dont ses plus grands membres du secteur industriel, la FEDIL a regroupé et priorisé les remarques de l'industrie par rapport au projet de loi n°73178 transposant la directive (UE) 2016/1164 du conseil du 12 juillet 2016 établissant des règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur. Quatre points ont été retenus pour être abordés avec le ministère des Finances :

- l'interaction entre les règles de limitation des intérêts introduites par le nouvel article 168bis du Projet et les dispositions existantes de droit national visant à limiter la déductibilité de certaines charges opérationnelles, y compris des charges d'intérêts ;
- la non-transposition de la disposition de la directive offrant la faculté aux États membres de calculer les surcoûts d'emprunt et le résultat



imposable avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements (« EBITDA ») au niveau d'un groupe intégré au sens de l'article 164bis de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu (« LIR ») ;

- les conditions d'application de la clause de sauvegarde pour les emprunts contractés avant le 17 juin 2016 ;
- les conditions pratiques de l'application du nouvel alinéa 5 du paragraphe 16 de la loi d'adaptation fiscale modifiée du 16 octobre 1934 (« Steueranpassungsgesetz »).

Actions FEDIL

- Regroupement des sujets et propositions des groupes industriels concernés par ATAD et élaboration d'un message commun avec le soutien d'entreprises de conseil spécialisées, membres de la FEDIL
- Message adressé au ministre des Finances en vue de la préparation d'éventuels amendements gouvernementaux au projet de loi en question
- Réunion de travail avec une délégation du ministère des Finances qui a permis d'expliquer nos points de vue et de prendre connaissance des arguments qui ont motivé la rédaction du projet de loi
- Élaboration d'une deuxième note pour fournir des informations complémentaires pour donner suite aux échanges avec le ministère.
- Contribution à l'avis de la Chambre de Commerce et dialogue avec des députés intéressés et les partis dans le contexte de la formation du prochain gouvernement. Sensibilisation sur la question du taux fiscal pour garder un équilibre sain après l'élaboration de la base fiscale, propre à ATAD.
- Deuxième entrevue avec le ministère pour aborder les options permettant de concilier les attentes des entreprises avec la volonté gouvernementale de respecter strictement les nouvelles règles européennes tout en évitant des situations de cavalier seul pour le Luxembourg.

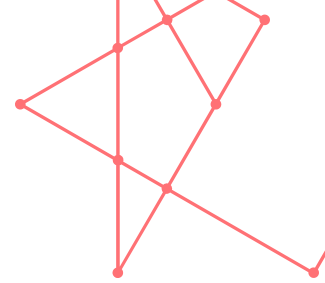
Résultats

- Adoption de la loi « ATAD 1 » ensemble avec une motion parlementaire annonçant une modification ultérieure sur un des sujets prioritaires de la FEDIL, à savoir la question de l'intégration fiscale, applicable dès l'année fiscale 2019
- Clarification d'autres points abordés par la FEDIL et poursuite du dialogue sur des questions d'application pratique
- Le programme gouvernemental annonce une baisse du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) d'un point de pourcent à partir de 2019, la mise en place d'une activité de veille fiscale au sein du ministère et d'autres adaptations du taux d'imposition lorsque ces dernières s'avèrent nécessaires.
- Initiative de mise en commun des contributions des différents secteurs au sein de l'UEL en vue des prochaines étapes d'harmonisation (partielle) de la base fiscale (ATAD 2, ACCIS, ...)

Projet « FINANCE DURABLE »

Description

En mars 2018, l'exécutif européen a proposé un plan d'action pour faciliter la finance durable. Il s'agit d'établir un système européen de classification unifié (« taxonomie »), de mettre en place des obligations de communication sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la prise de décisions d'investissement et de créer une nouvelle catégorie d'indices de référence correspondant aux faibles émissions de G.E.S. Les membres de la



FEDIL soutiennent l'idée de créer des conditions équitables pour les produits financiers dits « verts » et de clarifier davantage les marchés grâce à une approche plus harmonisée en Europe. Une taxonomie bien conçue pourrait contribuer à la réalisation de ces objectifs et aider à établir un langage commun pour la finance durable. Or, la taxonomie proposée ne permet pas d'évaluer correctement les liens de la chaîne de valeur industrielle. Pour éviter qu'elle ne conduise à des résultats erronés, il faut davantage solliciter l'industrie et son expertise de terrain lors de la détermination des critères d'évaluation de la durabilité d'une activité économique.

Actions FEDIL

- Participation aux workshops de BusinessEurope sur la finance durable
- Des représentants de l'ABBL et de l'ALFI ont été invités à la première réunion du groupe de projet. Un échange constructif a eu lieu et des questions pertinentes ont pu être répondues.
- Une position sur la proposition de la Commission relative à l'établissement d'une taxonomie, à faire valoir à l'égard des décideurs politiques européens et nationaux, a été élaborée.
- La position de la FEDIL a été défendue lors de réunions avec des représentants de haut niveau du ministère des Finances, la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE et des membres du Parlement européen.
- Les revendications de membres de la FEDIL ont été incluses dans la position de BusinessEurope.
- Un suivi des développements récents est régulièrement envoyé aux membres du groupe de projet.

Résultats

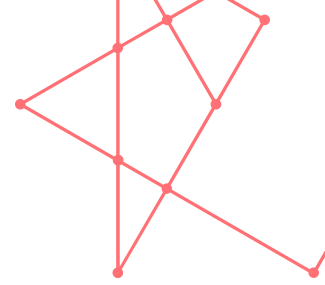
- Le projet de rapport des commissions ENVI/ECON a introduit une liste négative qui inquiète davantage les membres du groupe de projet. Un député européen luxembourgeois a néanmoins proposé des amendements qui cherchent à remédier à nos inquiétudes.
- Les préoccupations majeures des membres du groupe de projet se retrouvent dans la position gouvernementale défendue au sein du Conseil de l'UE. Les négociations au niveau du Conseil prendront plus d'ampleur au cours de l'année 2019.
- Le bureau de Bruxelles de la FEDIL suit de près les négociations au sein des institutions européennes. En cas de besoin, la FEDIL organisera une réunion supplémentaire du groupe de projet.

SUJETS INTERDISCIPLINAIRES

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 14 OCTOBRE 2018

Objectifs

- Entrer en dialogue avec les dirigeants des partis politiques à l'aube de la préparation des programmes électoraux en mettant l'accent sur les visions pour le futur développement (économique) du pays.
- Formuler les attentes et propositions d'actions de la FEDIL sur un horizon 2023, prendre connaissance des positions des partis et identifier ensemble des mesures politiques possibles répondant aux besoins de nos secteurs, en particulier et à l'agenda du développement économique, en général.
- Contribuer au débat public durant la campagne
- S'assurer que les besoins d'actions à court et moyen terme soient bien



connus par les dirigeants des partis formant le nouveau gouvernement.

Actions FEDIL

- Finalisation et publication de la brochure « L'avenir avec nos industries – Elections législatives 2018 ».
- Rencontres avec les principaux partis politiques en début d'année 2018 pour s'échanger sur les sujets prioritaires de la FEDIL et sur leurs visions et propositions pour le développement économique du pays
- Suivi du dialogue avec des partis sur des sujets plus précis
- Interventions dans plusieurs organes de presse pour contribuer au débat public et pour donner le point de vue de la FEDIL sur des sujets économiques dominant de la campagne
- Rappel de positions brûlantes durant les travaux de formation du gouvernement en mettant l'accent sur l'organisation du travail et la fiscalité des entreprises.

Résultats

- La voix de l'industrie a été entendue durant la campagne. La FEDIL a pu contribuer de manière constructive au débat sur la croissance qualitative. Elle a réussi à thématiser le besoin de mener une politique industrielle cohérente avec des objectifs clairement affichés, en ligne avec les ambitions économiques, écologiques et sociales du pays.
- Les programmes de partis ainsi que le programme gouvernemental ont été formulés de manière relativement concrète en ce qui concerne l'élargissement de la protection sociale et les droits des salariés. Par contre, les entreprises n'y trouvent guère de réponses aux problèmes croissants d'organisation du travail.
- À part l'annonce d'une baisse du taux de l'IRC d'un point de pourcent, le programme gouvernemental ne prévoit pas de mesures concrètes visant à équilibrer les effets de l'élargissement de la base fiscale liés aux nouvelles règles fiscales internationales. Toutefois, il reconnaît l'importance de l'attrait du cadre fiscal et prévoit des possibles pistes d'action dans ce sens
- Le gouvernement a fait des TIC une priorité pour la diversification de notre économie et entend continuer sur cette voie en mettant en œuvre une « stratégie d'innovation digitale pour le développement d'une économie durable axée sur les données et la confiance ». Les mesures annoncées vont promouvoir et encourager davantage la digitalisation de notre économie.
- La transition énergétique figure parmi les sujets prioritaires du gouvernement. Le programme est ambitieux, mais ne s'avère pas menaçant pour l'industrie. À relever plusieurs pistes intéressantes pour saisir les opportunités économiques de la transition énergétiques.

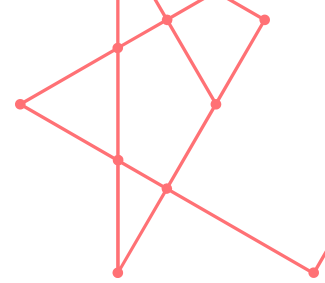
NOUVEAU PROGRAMME GOUVERNEMENTAL

Objectifs

- Prendre connaissance du nouveau programme gouvernemental et des éléments qui concernent plus particulièrement les secteurs représentés par la FEDIL
- Nous positionner par rapport à ce programme
- Informer nos membres

Actions FEDIL

- Analyse du programme gouvernemental et comparaison par rapport aux



attentes de la FEDIL

- Rédaction d'un document d'analyse et de commentaire du programme
- Préparation d'une publication interactive publiée sur internet
- Lancement d'un programme de rencontres avec plusieurs ministres pour approfondir les discussions autour du nouveau programme gouvernemental
- Apparitions dans la presse

Résultats

- Confirmation du positionnement FEDIL comme interlocuteur constructif du gouvernement sur nos sujets prioritaires
- Clarifications/explications obtenues par rapport à des annonces gouvernementales peu claires
- Information des membres FEDIL

INITIATIVES GÉRÉES PAR LA FEDIL

DIGITAL4INDUSTRY – D4I – PLATE-FORME POUR PROMOUVOIR LA DIGITALISATION DANS L'INDUSTRIE

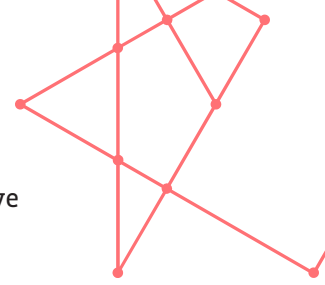
En 2016, la FEDIL a lancé l'initiative Digital4Industry – D4I pour mettre en place une plate-forme de promotion de la digitalisation dans l'industrie. L'initiative D4I vise à sensibiliser et à informer les entreprises membres de la FEDIL sur les thématiques et technologies en relation avec la transformation digitale de l'industrie. Dans ce contexte, la FEDIL a organisé, en 2018, plusieurs événements pour informer ses membres sur la transformation numérique de l'industrie.

Parmi les événements de l'année 2018 a notamment figuré un workshop 'Digital Transformation Simulation' en collaboration avec Volkswagen AG et MHP Management & IT Beratung GmbH. Quelque 35 membres de la FEDIL ont pu expérimenter les différents cycles de développement de la production manufacturière à la transformation numérique. Le but de l'atelier était de soutenir le dialogue sur la transformation numérique et de donner une impulsion à la discussion des effets futurs sur les différents secteurs et entreprises.

Afin d'informer les entreprises sur les enjeux majeurs de l'intelligence artificielle (IA), la FEDIL a organisé une conférence intitulée « Digital integration and Artificial Intelligence : examples and solutions ». Des représentants des entreprises Amazon, DataThings et IEE y ont présenté leurs projets et applications qui utilisent l'IA.

Par ailleurs, la FEDIL a été partenaire de la conférence « Industry 4.0 – Is Luxembourg on the right track ? », organisée en collaboration avec PwC et Luxinnovation.

En avril 2018, D4I, en collaboration avec la Chambre de Commerce, a organisé une visite accompagnée de la foire d'Hanovre qui mettait particulièrement à l'honneur l'industrie 4.0. Cette visite a permis à une quarantaine de chefs d'entreprise de découvrir les dernières tendances industrielles et technologiques, grâce notamment à une visite guidée placée sous le thème de la maintenance préventive/prédictive. L'objectif de ce parcours a été de montrer aux industriels luxembourgeois les technologies en relation avec l'approche de la maintenance prédictive.



Au niveau européen, la FEDIL a participé au 2^e Stakeholder Forum de l'initiative européenne en faveur de la numérisation de l'industrie « Digitising European Industry ». L'édition 2018 a été coorganisée par le ministère de l'Économie et des Finances de la République française et la Commission européenne (DG CONNECT) dans la cadre du salon GLOBAL INDUSTRIE à Paris.

Le site web www.d4i.lu offre des informations utiles sur les événements et thématiques en relation avec la digitalisation de l'industrie et fait le lien vers l'initiative de la commission européenne « Digitising European Industry ».

FOIRES ÉTUDIANTES

Pour les entreprises, la course aux talents, aujourd'hui globalisée, constitue un enjeu majeur. La promotion de l'industrie luxembourgeoise auprès des talents de demain fait donc partie des priorités de la FEDIL. Les foires universitaires et salons de recrutement sont l'occasion idéale pour gagner en visibilité et approcher directement les étudiants et futurs diplômés au moment crucial de leur choix de carrière professionnelle. Or, il peut être une charge considérable pour les entreprises de visiter beaucoup de ces événements avec un stand d'exposition séparé. Depuis 2017, la FEDIL leur donne la possibilité de rejoindre son stand commun qui a pour slogan « Work in Luxembourg's Industry ». À travers ce stand, elles ont l'occasion de présenter leurs opportunités d'emploi et de rechercher des candidats potentiels ou des stagiaires.

En 2018, la FEDIL a lancé un nouvel appel à participation pour cette initiative, a collecté des offres d'emploi et de stages, les a publiés sur un site dédié (www.fedil.lu/jobs) et a diffusé un dépliant d'informations sur les opportunités d'emploi offertes par les entreprises luxembourgeoises.

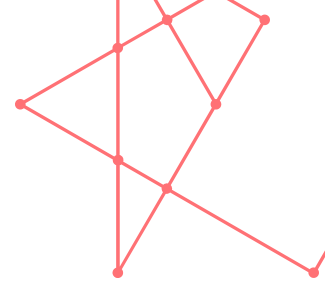
Concrètement, la FEDIL a visité

- la Campus Messe Next 2018 à Sarrebruck en Allemagne organisée par l'Université de la Sarre le 17 mai 2018 ;
- une Table Ronde de l'AVL, cercle des étudiants luxembourgeois à Aix-la-Chapelle en Allemagne (« Oochener Studenten ») le 28 juin 2018 pour présenter les secteurs et sociétés représentés par la FEDIL ;
- la REEL (Réunion Européenne des Étudiants Luxembourgeois) à Bruxelles le 21 septembre 2018 ;
- le salon de recrutement Unicareers.lu de l'Université du Luxembourg, le 28 septembre 2018 à Luxembourg ;
- la Firmenkontaktmesse FiKoM organisée par l'Université des sciences appliquées de Kaiserslautern, le 25 octobre 2018 à Kaiserslautern en Allemagne.

Avec cette initiative, la FEDIL a promu les emplois dans les entreprises luxembourgeoises auprès des étudiants universitaires et jeunes diplômés de la Grande-Région et a facilité la mise en contact de candidats potentiels avec les environ 20 entreprises participantes.

HELLOFUTURE

Suite à une initiative du Haut Comité pour le soutien, le développement et la promotion de l'industrie (HCDI), quatre partenaires – le gouvernement du Grand-Duché du Luxembourg, la FEDIL, la Chambre de Commerce et Luxinnovation – ont lancé le projet HelloFuture afin d'amener les élèves et étudiants à choisir un chemin professionnel vers l'industrie et les technologies. C'est une campagne de proximité. Le concept est pédagogique alors qu'il s'agit d'aller vers les jeunes, de les informer et leur montrer des métiers dont ils



ignorent l'existence, mais aussi de les mettre en contact avec des chefs d'entreprise pour leur permettre d'avoir un retour d'expérience. La participation des entreprises est en ce sens fondamentale.

Les éléments phares du projet sont à retrouver sur le site Internet www.hellofuture.lu : une série de vidéos témoignages de jeunes professionnels de l'industrie, une rubrique d'entreprises membres de la FEDIL qui offrent des stages, une campagne médiatique ainsi que des dépliants/brochures sur les secteurs industriels concernés.

Or, l'élément central du projet sont les différents roadshows organisés dans les lycées pour offrir la possibilité aux élèves de l'enseignement secondaire général et classique de s'immerger dans l'univers de l'industrie. 28 roadshows ont été organisés pendant l'année 2018. Les lycées visités et listés alphabétiquement du 2 janvier 2018 au 21 novembre 2018 ont été : Atert-Lycée Rédange, Athénée de Luxembourg (2 fois), École Européenne I, École Européenne II, Lënster Lycée (2 fois), Lycée Bel-Val, Lycée Aline Mayrisch (2 fois), Lycée Classique de Diekirch, Lycée Classique d'Echternach, Lycée de Garçons Esch-sur-Alzette, Lycée de Garçons Luxembourg (2 fois), Lycée des Arts et Métiers (Campus Dommeldange et Limpertsberg), Lycée Ermesinde, Lycée Guillaume Kroll, Lycée Hubert Clement, Lycée Josy Barthel, Lycée Michel-Rodange (2 fois), Lycée Technique de Bonnevoie, Lycée Technique de Lallange, Lycée Technique du Centre, Lycée Technique École de Commerce et de Gestion et le Lycée Technique Privé Emile Metz.

En termes de résultats de la campagne de l'année 2018 on peut relever :

- Près de 7000 élèves rencontrés
- 40 employeurs disposent d'un profil sur le nouveau site internet
- 35 entreprises présentes dans 22 lycées différents durant l'année 2018

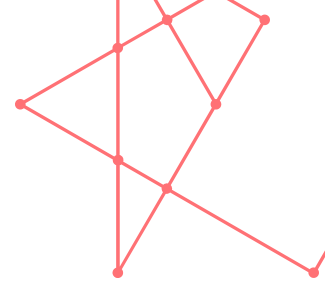
Pour relayer la démarche auprès des élèves, des kits pédagogiques ont été distribués aux enseignants et aux membres du Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS). Ainsi, ils ont pu traiter les différents sujets de l'industrie luxembourgeoise en classe avec leurs élèves, de manière plus détaillée ou plus ciblée selon leurs envies et celles des élèves. Enfin, ce projet s'appuie sur une campagne médiatique tant à la radio que dans les médias sociaux.

ACCORD VOLONTAIRE « ÉNERGIE »

Contexte général de l'accord volontaire

L'accord volontaire en matière d'efficacité énergétique en vigueur a été conclu en février 2017 entre le gouvernement luxembourgeois et la FEDIL et couvre la période entre 2017 et 2020. Les entreprises adhérant à l'accord volontaire s'engagent à contribuer aux objectifs nationaux d'amélioration de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par la mise en œuvre d'efforts particuliers visant une réduction de leur consommation d'énergie. Ainsi, les parties signataires se fixent un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique pour l'ensemble des entreprises adhérentes de 7 % jusque fin 2020 par rapport à la moyenne des années 2014 & 2015.

Les objectifs généraux de cet accord sont établis conformément aux dispositions prévues par la directive européenne 2003/96/CE restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, ainsi que dans le cadre du quatrième plan national d'action en matière d'efficacité énergétique requis par la directive européenne 2012/27/CE relative à l'efficacité énergétique.



Pour l'année 2017, 50 entreprises issues des secteurs industriel et tertiaire ont adhéré à l'accord volontaire.

L'accord volontaire constitue la mesure principale du gouvernement dans le secteur des entreprises et représente un volume d'économies d'énergie considérable vis-à-vis de l'effort national requis.

Les entreprises adhérentes s'engagent à mettre en œuvre un certain nombre d'actions durant la période de validité de l'accord volontaire :

- (1) Chaque entreprise adhérente assurera au sein de ses organisations un management énergétique performant ;
- (2) Chaque entreprise adhérente communique annuellement les informations à l'organisme en charge du monitoring ;
- (3) Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente présente un rapport des mesures prises ;
- (4) Chaque entreprise adhérente s'engage à faire un audit énergétique ;
- (5) Chaque entreprise adhérente doit s'engager à souscrire à des formations dans le domaine de l'efficacité énergétique dans un centre de formation compétent ;
- (6) Avant l'expiration de l'accord volontaire, chaque entreprise adhérente s'engage à participer à un échange des bonnes pratiques en matière d'économies d'énergie organisé par la FEDIL et myenergy ;
- (7) Chaque entreprise adhérente est obligée de consulter au moins une fois par an un ou plusieurs fournisseurs d'électricité ou de gaz naturel dans leur rôle de parties obligées.

La FEDIL, en coopération avec myenergy, a mis en œuvre un certain nombre d'actions qui permettent aux entreprises de respecter les exigences prévues par l'accord volontaire :

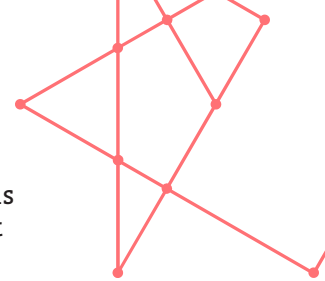
- Envoi du formulaire de collecte des données pour l'année de consommation 2017 en collaboration avec myenergy ;
- Conseils individuels pour les entreprises adhérentes concernant l'implémentation de l'accord volontaire ;
- Envoi de rappels individuels et collectifs afin que les entreprises puissent respecter leurs engagements dans les délais prévus ;
- Production d'un rapport annuel en collaboration avec myenergy sur base de l'évaluation annuelle ;
- Mise en place d'un espace collaboratif (SharePoint) ;
- Organisation de trois séances d'échange de bonnes pratiques en 2018 ;
- Échange régulier avec myenergy sur l'efficacité énergétique dans l'industrie.

Évolution des paramètres énergétiques

Afin de garantir la transparence et de promouvoir la qualité du reporting des différentes exigences de l'accord volontaire, une note explicative et méthodologique a été préparée par myenergy en octobre 2017 qui est disponible sur le site web de [myenergy](http://myenergy.lu).

Cette note a été établie en tenant compte de l'expérience acquise lors du précédent accord volontaire (2011-2016) ainsi que des méthodes de calcul de l'indice d'efficacité énergétique issues de la BREF Energy Efficiency 2009 (European Commission, 2009).

Depuis 2015, les fournisseurs d'énergie électrique et de gaz naturel sont investis d'une mission de service public au travers d'un mécanisme d'obligations en matière d'efficacité énergétique. Cette obligation auprès de tous les consommateurs énergétiques finaux est assortie d'objectifs annuels chiffrés en



termes d'économies d'énergie. Ainsi, les fournisseurs d'énergie obligés sont mis à contribution afin d'apporter des conseils et des solutions concrètes au profit des entreprises adhérant à cet accord volontaire.

Avec l'accord volontaire, cette contribution se matérialise par une obligation annuelle pour les entreprises de consulter au moins un fournisseur d'énergie. Ces derniers peuvent proposer leurs services dans de nombreux domaines : p.ex. les formations à l'efficacité énergétique, le management de l'énergie, les audits énergétiques, le reporting des mesures d'économies d'énergie réalisées, etc.

Consommations énergétiques totales

La consommation énergétique totale déclarée par les entreprises adhérant à l'accord volontaire est donnée par le tableau 1.

Tableau 1 : Niveaux de consommation énergétique annuels (MWh)

Année	Consommation totale (MWh)	Nombre d'entreprises adhérentes
2017	8.159.643	50

Consommations énergétiques agrégées par vecteur

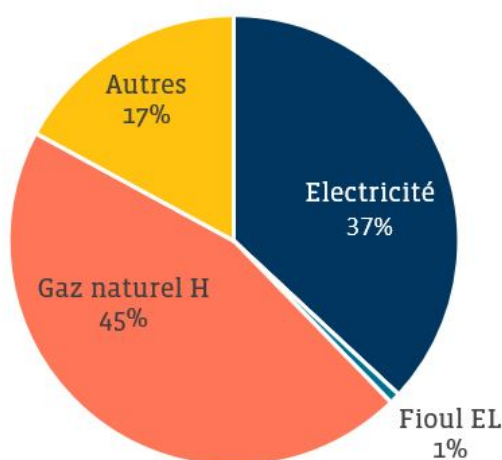
Le détail des niveaux de consommation des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés est représenté par le tableau 2.

Tableau 2 : Répartition des consommations énergétiques annuelles par vecteur (MWh)

Total 2017	Electricité	Fioul EL	Gaz naturel H	Autres
8.159.643	3.012.774	63.847	3.687.901	1.395.122

La figure 1 détaille les proportions en termes de volume des vecteurs énergétiques les plus fréquemment utilisés.

Consommation énergétique par vecteur (2017)



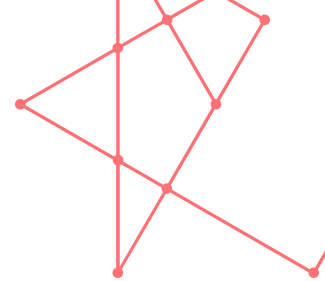


Figure 1 : Répartition des consommations par vecteur énergétique en 2017

Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique

Suite au monitoring de l'année 2017, l'indice général d'efficacité énergétique évolue favorablement par rapport à la trajectoire indicative tendant vers l'objectif d'une amélioration de 7 % de cet indice d'efficacité énergétique commun jusque fin 2020.

N.B. :

- L'indice général d'efficacité correspond à la moyenne arithmétique des indices déterminés individuellement au niveau des entreprises adhérentes respectivement des sites d'activités examinés ;
- La référence utilisée pour le calcul de cet indicateur est déterminée sur base de la moyenne des années 2014 et 2015 ;
- L'année 2016 est prise en compte en référence à l'objectif de l'accord volontaire précédent (2011-2016).

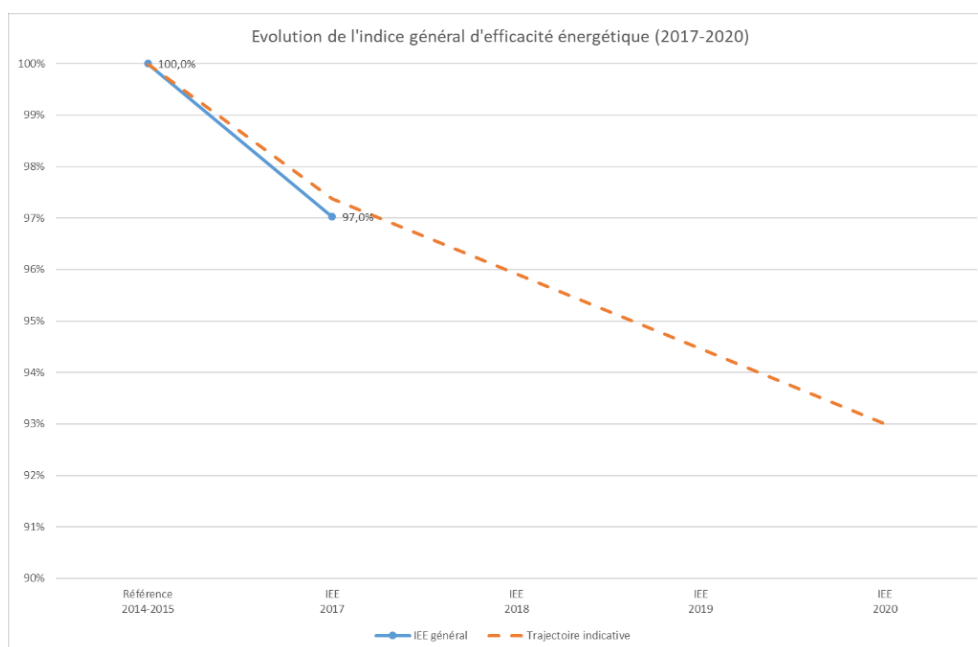


Figure 2 : Évolution de l'indice général d'efficacité énergétique entre 2017 et 2020

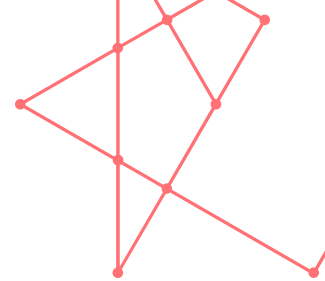
Économies d'énergie réalisées

Les économies d'énergie déclarées par les entreprises adhérent à l'accord volontaire sont présentées par le tableau 3. Ce tableau présente également les économies annuelles cumulées telles que prévues pour l'accord volontaire par le quatrième plan national d'efficacité énergétique élaboré en 2017.

Comme exigé par l'accord volontaire, ces économies ne tiennent pas compte de la correction prévue par le coefficient d'énergie primaire par défaut pour les économies générées sous forme d'électricité.

Pour 2017, nous observons que les économies d'énergie réalisées sont en-deçà d'environ 10 % par rapport aux économies d'énergie prévues par le plan national d'action en matière d'efficacité énergétique.

Tableau 3 : Économies d'énergie déclarées par les entreprises (MWh)



Année	Économies réalisées (MWh)	Économies prévues cumulées (MWh)
2017	47.549	53.000
2018		106.000
2019		160.000
2020		213.000

Conclusions provisoires

Les premiers efforts mis en œuvre par les entreprises adhérant à l'accord volontaire montrent des résultats encourageants au niveau de l'indice d'efficacité énergétique, et en-deçà des attentes au niveau des économies d'énergie réalisées.

Contrairement aux économies d'énergie qui fournissent des résultats acquis durablement une fois mises en œuvre, l'indice d'efficacité énergétique peut à tout moment fluctuer favorablement ou défavorablement car il est soumis à divers aléas : la performance individuelle des membres, le climat conjoncturel, les gains de productivité, etc. La réussite collective de l'objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique ne pourra donc être évaluée uniquement à la fin de l'année 2020. Cependant l'effort collectif des entreprises adhérentes se poursuivra jusqu'en 2020 inclus : les valeurs mesurées lors des prochaines années donneront une idée plus juste de la performance atteinte par l'accord volontaire.

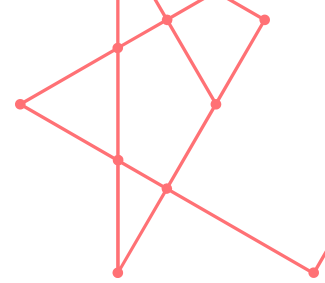
HIGH-LEVEL GROUP ON DIGITAL TRANSFORMATION

Fin 2018, la FEDIL a lancé le High-Level Group on Digital Transformation, une plate-forme d'information et d'échange qui va guider l'équipe de la FEDIL sur les sujets / projets liés à la transformation digitale. Les membres du groupe sont invités à donner leur avis sur les projets concernant des thématiques liées à la digitalisation et à l'innovation. Le groupe de haut niveau est la plate-forme privilégiée des actions d'information, d'échange ou de projet de la FEDIL relatifs à la transformation numérique et aux technologies numériques (p. ex. : Internet des objets, Big Data, Intelligence Artificielle, Cloud Computing, Cybersecurity, Machine learning, Industry 4.0...). Le groupe est composé de dirigeants d'entreprises, fournisseurs ou utilisateurs de technologies et de services relatifs à la transformation numérique. Les membres peuvent proposer des plans d'action pour guider la FEDIL dans ses projets et faire des propositions d'initiatives. Pour ce faire, ils peuvent s'organiser en groupes de projet dédiés.

Lors d'une réunion 'kick-off' en novembre 2018, une quarantaine de membres de la FEDIL ont manifesté leur intérêt à participer aux travaux du groupe de haut niveau. À l'agenda de cette première réunion figuraient une présentation de la stratégie d'innovation numérique du Luxembourg, la présentation des résultats de l'enquête FEDIL sur les besoins des entreprises dans leurs démarches de transformation digitale ainsi qu'un atelier de réflexion pour identifier les sujets liés à la transformation digitale et sur lesquels la FEDIL devrait travailler prioritairement.

Parmi les sujets prioritaires définis par le groupe, on retrouve les thématiques suivantes :

- Organisation d'actions de sensibilisation et d'information sur la transformation digitale surtout pour les dirigeants d'entreprise,



- Thématisation de la digitalisation et de son impact sur les entreprises lors d'événements comme la Réception de nouvel an de la FEDIL
- Organisation d'événements sectoriels (workshops, conférences, visites, échanges d'expériences et de bonnes pratiques)
- Formation et éducation
- Manque de personnel qualifié
- E-Government et e-Administration – digitalisation des services publics – simplification administrative, facturation électronique, etc.
- Amélioration et adaptation des mesures d'aides à la transformation digitale – benchmark
- Développement d'infrastructures nécessaires p.ex. : le développement du réseau 5G
- Définition des standards liés à la transformation digitale.

La FEDIL va lancer des groupes de projets spécifiques pour traiter ces sujets et pour définir une position FEDIL.

#INDUTECH COMMUNITY

En septembre 2018, la FEDIL et Paul Wurth InCub, la structure créée par le groupe Paul Wurth pour accompagner de jeunes entrepreneurs industriels, ont signé un accord de partenariat destiné à soutenir le développement des « Industrial Technologies », aussi appelées 'InduTech', au Luxembourg. Le secteur 'InduTech' englobe des sociétés dont l'activité se concentre sur des solutions innovantes appliquées à l'industrie. Cela va de l'industrie 4.0 (Internet des objets, Big Data, Cloud...), au Clean Tech (traitement des eaux, récupération de sous-produits industriels ou chimiques...), ou encore la robotique et la gestion intelligente de l'énergie.

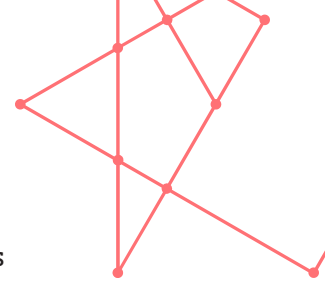
Le partenariat consiste à combiner l'expertise de Paul Wurth InCub avec le réseau d'acteurs industriels de la FEDIL pour ainsi permettre aux industriels luxembourgeois un accès efficace à des start-ups dans le domaine 'InduTech', et vice-versa, résultant globalement en une mise en relation ciblée et rapide entre l'offre et les besoins réels.

Via cette collaboration, la FEDIL a pu élargir son offre de services à ses membres du secteur de l'industrie en leur proposant :

- l'accès au réseau 'InduTech community' et à l'expertise du Paul Wurth InCub dans les domaines InduTech ;
- l'accès efficace à des start-ups industrielles innovantes dans les différents domaines InduTech ;
- l'accès aux événements 'InduTech Meetups' en vue d'échanger les expertises de chacun des acteurs industriels membres de la FEDIL et des start-ups actives dans un domaine d'intérêt préalablement identifié.

Le projet est la suite logique d'une volonté commune de créer au Luxembourg un écosystème 'InduTech' qui a pour mission de supporter les membres de la FEDIL dans leurs projets d'innovation et développe davantage la collaboration entre les industries luxembourgeoises et les start-ups innovantes. Par ce partenariat, la FEDIL renforce son action en faveur de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Il permet de mettre en valeur l'excellence des entreprises membres de la FEDIL et de stimuler au mieux tout le potentiel en idées et en ressources pour contribuer au développement technologique et économique du pays.

<http://indu.tech>



PORTAIL CONVENTIONS COLLECTIVES

Afin de permettre à ses membres d'accéder à des informations sur les résultats des négociations collectives, la FEDIL a mis en place un portail internet permettant aux entreprises membres, qui ont procédé au dépôt du texte de leur convention collective, de consulter les conventions collectives des autres membres ayant fait de même.

Grâce au dépôt de leur convention collective, les entreprises participantes bénéficient d'un accès direct aux textes collectés. Cet accès peut se révéler extrêmement utile dans le cadre de négociations que ce soit simplement pour comparer des tendances générales ou pour se situer par rapport à d'autres entreprises, ou par rapport à des sujets de débat plus concrets.

ASSOCIATIONS SECTORIELLES

CLOUD COMMUNITY EUROPE – LUXEMBOURG (CCEL)

En 2018, une nouvelle édition, la 8e, des « Luxembourg Cloud Awards » a été organisée. Ces prix, qui permettent aux entreprises luxembourgeoises de présenter leurs projets dans le domaine du Cloud, ont été décernés le 31 mai lors du gala golden-i. La société Telindus s'est vu remettre le prix du « Best Cloud Service Provider ».

En outre, Cloud Community Europe – Luxembourg a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTLuxembourg et a assisté à la réunion y consacrée en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre de l'Éducation nationale ainsi que de leurs représentants.

L'association a également pris part au projet sur l'Intelligence Artificielle mené par ICTLuxembourg.

www.cloudcommunityeurope.lu

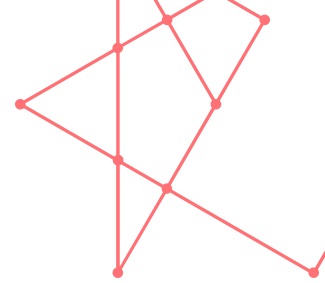
FÉDÉRATION DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES LUXEMBOURGEOISES (FIAL)

Les entreprises du secteur de l'agro-alimentaire ont été préoccupés par les discussions entourant le taux de recyclage des emballages avec la fixation d'objectifs ambitieux et peu réalistes. La FIAL a mis en garde devant les incidences négatives d'ambitions démesurées et a recommandé aux décideurs politiques de ne pas cibler plus haut que les autres pays afin de ne pas nuire à la compétitivité des entreprises luxembourgeoises.

FÉDÉRATION LUXEMBOURGEOISE DES ENTREPRISES D'ASSAINISSEMENT (FLEA)

La Fédération luxembourgeoise des entreprises d'assainissement (FLEA) regroupe les principaux collecteurs agréés privés de déchets et des entreprises actives dans la gestion et le traitement de tous types de déchets.

Le comité directeur de la FLEA s'est réuni à plusieurs reprises pour discuter entre autres des thématiques suivantes :



- Certificats d'élimination des déchets dans le cadre des audits IED
- Transfert de déchets électroniques
- Définition des déchets assimilés
- Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR)

Par ailleurs, la FLEA participe aux groupes de travail de la Fédération Européenne des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FEAD).

www.flea.lu

FEDERATION FOR RECRUITMENT SEARCH AND SELECTION (FR2S)

La Federation for Recruitment, Search and Selection (FR2S), représentant les professionnels du recrutement, a signé en date du 11 juin 2018 une première convention de collaboration avec l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). Ce partenariat a pour objectif d'augmenter les opportunités des candidats inscrits à l'ADEM et de favoriser leur intégration sur le marché de l'emploi puisque les services offerts par le secteur du recrutement sont complémentaires des services de placement de l'ADEM.

En 2018, la FR2S a continué sa mission de définir des standards de qualité et de valoriser ses membres qui sont tous signataires du Code de Déontologie interne. Ainsi, la FR2S a présenté, le 19 décembre 2018, lors de la réunion du Cercle des chefs du personnel de la FEDIL les avantages qualitatifs de recourir à un membre de la fédération dans le cadre du recrutement de nouveaux collaborateurs.

La fédération a en outre informé et soutenu ses membres dans la mise en œuvre du règlement européen en matière de protection des données dans un secteur où les services offerts nécessitent le traitement accru de données personnelles.

www.fr2s.lu

FEDIL BARGING

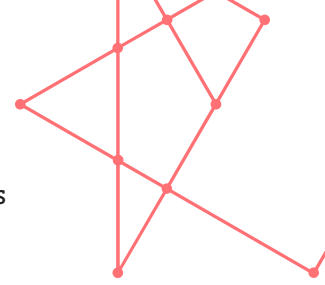
Les travaux de FEDIL Barging se sont concentrés sur la mise en œuvre de l'accord interprofessionnel conclu en date du 22 mars 2017 relatif à l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure et visant à transposer en droit interne la directive 2014/112/UE du 19 décembre 2014.

En outre, la fédération s'est échangée en vue de la fixation de règles et de l'organisation de contrôles permettant de prévenir des risques résultant de la consommation d'alcool et de drogues sur le lieu de travail.

FEDIL-BOIS

En 2018, l'association FEDIL-Bois, regroupant l'industrie du bois et les entreprises de travaux forestiers, a travaillé sur le projet de loi sur les forêts. Ce projet de loi fait suite à un long processus de consultation des parties intéressées. Dans la prise de position, FEDIL-Bois a insisté sur le maintien d'un équilibre entre les fonctions économiques, écologiques et récréatives des forêts. Comparée aux fonctions écologiques et récréatives, l'exploitation forestière ne devra pas être dégradée à une activité de second ordre.

FEDIL-Bois a eu l'occasion d'échanger ses points de vue avec la direction de



l'Administration de la nature et des forêts. Ils ont également été communiqués à la Chambre de Commerce pour son avis.

Les nouvelles règles en matière de vente publique de bois et l'annonce des mises en ventes pour la saison 2018/2019, le projet de mise en place d'une plateforme de commercialisation de bois de haute valeur et l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi relative à la protection de la nature ont également figuré à l'ordre du jour de FEDIL-Bois.

FEDIL CATERING

Les membres de FEDIL CATERING sont confrontés à de plus en plus de problèmes dans la gestion des allergènes, leur traçabilité, leur communication et le coût généré par ces opérations. Ainsi, FEDIL CATERING a travaillé sur les solutions permettant à ses membres de mieux gérer leurs problèmes en la matière.

FEDIL CATERING a également proposé l'introduction d'un indice alimentaire permettant aux entreprises du secteur de comparer l'indice national des prix à la consommation à un indice basé sur un échantillon plus représentatif des produits utilisés en restauration collective.

L'année 2018 n'a pas permis de clore les négociations visant à introduire une convention collective dans le secteur du catering, respectivement de la restauration collective au Luxembourg suite à l'opposition des syndicats et ceci malgré un a priori favorable des délégations du personnel des différentes entreprises membres sur le texte proposé par FEDIL CATERING.

FEDIL EMPLOYMENT SERVICES (FES)

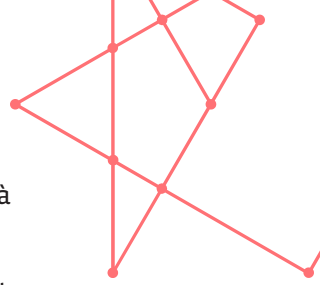
Dans le cadre de l'engagement du secteur du travail intérimaire en matière de réduction du chômage local en vertu de la convention-cadre conclue entre FEDIL Employment Services (FES) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) en octobre 2015, des réunions régulières ont lieu entre le conseil d'administration de la FES et les représentants de l'ADEM afin d'évaluer le partenariat et de convenir de pistes d'amélioration au niveau de la collaboration.

En outre, la FES a continué à promouvoir ses propositions en matière de sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires par l'introduction d'un CDI intérim et une adaptation des règles relatives à la relation de travail classique afin de permettre aux travailleurs intérimaires de profiter de contrats de travail plus stables avec un impact positif sur l'emploi.

Le secteur du travail intérimaire étant particulièrement concerné par l'entrée en vigueur en mai 2018 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), FEDIL Employment Services a fait élaborer par un professionnel un guide pratique spécialement conçu au vu des particularités du secteur ayant à traiter une manne de données personnelles concernant notamment les candidats et les travailleurs envoyés en mission.

Au niveau des conditions sociales des salariés occupés par les entreprises du secteur du travail intérimaire, il faut noter que les conventions collectives de travail, concernant aussi bien les travailleurs intérimaires que les salariés permanents, ont été renouvelées en juillet 2018 pour une nouvelle durée de 3 années.

La rotation importante en termes de salariés occupés par le secteur contraint



les entreprises de travail intérimaire de faire passer des examens d'embauche à un nombre particulièrement important de salariés comparés à une entreprise disposant d'un effectif stable. Pour cette raison, la FES s'est rapprochée du Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) afin de convenir d'un contingent supplémentaire de rendez-vous pour des examens médicaux réservé à ses membres. Un accord a pu être trouvé sur un contingent annuel de quelque 3.000 rendez-vous supplémentaires à disposition des membres de la FES à partir du 1^{er} janvier 2019.

La prévention des risques au travail et la protection des salariés en matière de sécurité et de santé au travail ont été les principales motivations du secteur de l'intérim au moment de la création du Fonds de formation Sectoriel pour l'intérim (FSI). Les formations internes organisées par le FSI en 2018 étaient à nouveau principalement des formations dans le domaine de la sécurité. De même, le projet intitulé « BIST – Building Interim Safety Training », mis en place en 2017 spécifiquement pour les intérimaires envoyés en mission auprès d'entreprises du secteur de la construction, a été poursuivi.

En outre, le FSI a continué à soutenir les efforts croissants de formation des entreprises de travail intérimaire, ainsi qu'à développer son offre de formation basée sur la sécurité, l'employabilité et la professionnalisation.

www.fes.lu

www.fsi.lu

FEDIL-ICT

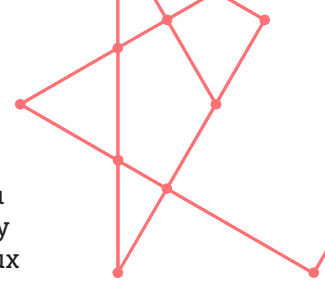
FEDIL-ICT a coordonné conjointement avec la FEDIL l'organisation et le déroulement du voyage d'étude annuel à San Francisco, dans la Silicon Valley, et à Seattle du 6 au 11 mai 2018. Organisé notamment autour des thèmes de l'innovation au sens large (organisations, incitants, approches, facteurs de succès et « lessons learned »), de l'Intelligence Artificielle, du Big Data et de la robotique, la délégation a eu l'opportunité de participer à toute une série de rendez-vous avec des entreprises de pointe et des instituts sélectionnés tels que Microsoft, Amazon et notamment la visite du Amazon Go (magasin sans caissier), NVIDIA ou encore le laboratoire de robotique de l'Université de Stanford.

Par ailleurs, FEDIL-ICT a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTLuxembourg et a assisté à la réunion y consacrée en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre de l'Éducation nationale ainsi que de leurs représentants.

En outre, FEDIL-ICT et Deloitte ont mené conjointement une étude sur le niveau de maturité digitale des entreprises de tous les secteurs au Luxembourg. L'objectif de cette étude a été d'identifier les meilleures pratiques des entreprises qui ont entrepris une démarche de transformation digitale et de définir les bonnes pratiques pour les entreprises qui souhaitent renforcer leurs efforts de digitalisation.

L'association a également pris part au projet sur l'Intelligence Artificielle mené par ICTLuxembourg. En effet, Gérard Hoffman, Président et Vincent Lekens, Vice-Président, ont participé à la table ronde sur le sujet « AI and the societal transformation » organisée dans le cadre d'ICTSpring Europe le 16 mai 2018.

FEDIL METAL



Le secteur de la transformation des métaux est confronté depuis longue date à une pénurie de main d'œuvre présentant des compétences techniques. Afin d'y remédier les membres de FEDIL Metal ont continué à participer activement aux activités organisées dans la cadre de la campagne « HelloFuture » visant à promouvoir les métiers de l'industrie.

La section « Steelconstruction » de FEDIL Metal a continué en 2018 ses efforts pour mettre en valeur les atouts de la construction métallique. Aussi a-t-elle participé, ensemble avec l'Université du Luxembourg et l'Ordre des Architectes et Ingenieurs-Conseils (OAI), à l'organisation, en date du 31 août 2018, d'un séminaire sur les Eurocodes 2 et 4. L'objectif de ce séminaire était le développement des connaissances relatives à l'application, au développement et aux nouveautés des Eurocodes 2 et 4 et s'adressait essentiellement aux ingénieurs et architectes.

Le programme du séminaire a porté sur la construction en béton et mixte, ainsi que sur le sujet « Comparison of Chinese Design Codes and Eurocodes, International market for structural engineers » dans le contexte duquel, avec la participation de Chinalux, la coopération entre le Luxembourg, respectivement l'Europe, et la Chine en matière de construction métallique a été développée.

FEDIL SECURITY SERVICES (FSS)

Les activités de FEDIL Security Services (FSS) se sont concentrées en 2018 sur la mise en œuvre du concept de formation sectorielle prévu par l'accord collectif de 2015. Dans ce contexte, des efforts ont été entrepris afin de créer un SSIAP luxembourgeois, une formation essentielle dans le domaine de la sécurité, sur base d'un programme de formation à valider par les autorités luxembourgeoises.

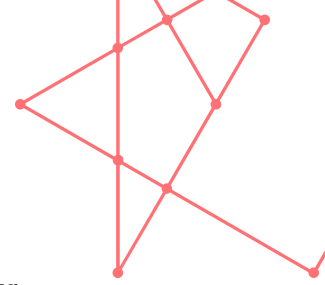
Parallèlement, les discussions en vue du renouvellement de la convention collective sectorielle ont dominé les travaux de la FSS. Malgré des propositions avantageuses pour les salariés occupés par les entreprises actives dans le secteur de la sécurité privée au Luxembourg, un accord n'a pas pu être trouvé pour fin 2018.

En outre, FSS est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministre de tutelle dans le contexte d'entreprises offrant des services de sécurité privée sans pour autant disposer des autorisations nécessaires. Elle a rappelé la nécessité de réformer la législation sur la sécurité privée au Luxembourg afin de clarifier le cadre légal en vue d'éviter à l'avenir que des entreprises profitent du flou existant relatif à la ligne de séparation entre les activités dites « événementielles » et les activités de gardiennage pour contourner la loi relative aux activités de gardiennage et de surveillance.

FEDIL SHIPPING

FEDIL Shipping a analysé le projet de loi, déposé en juin 2018, portant réforme du registre maritime et visant à procéder à de nombreuses modifications en matière de droit du travail maritime, à la mise en œuvre de certaines dispositions de la convention de travail maritime (MLC 2006), ainsi qu'à certaines dispositions relatives au Commissariat aux affaires maritimes.

En outre, la fédération a continué sa participation aux groupes de travail de l'ECSA (European Shipowner's association) ainsi qu'à appuyer ponctuellement le Commissariat aux Affaires Maritimes dans les questions relevant de sa compétence.



FINANCE & TECHNOLOGY LUXEMBOURG (FTL)

Dans la continuité des activités de 2017, Finance & Technology Luxembourg (FTL) a poursuivi les discussions avec la Commission de Surveillance du Secteur Financier (C.S.S.F.) pour insister sur la nécessité d'évolution du cadre réglementaire des PSF de Support. Les recommandations ont à nouveau été portées à l'attention de la C.S.S.F.

À ce titre, FTL a adressé un courrier à la C.S.S.F. afin de demander des clarifications quant à la contradiction éventuelle entre l'article 41 de la Loi du Secteur Financier, tel que modifié par la loi du 27 février 2018 et l'article 193, paragraphe premier de la circulaire 17/656 au regard de l'obligation ou non de s'adresser à un professionnel du secteur financier disposant d'un agrément PSF de support 29-3 ou 29-4 en cas de sous-traitance.

L'association a également saisi cette opportunité pour rappeler son engouement quant à la création d'un texte coordonné des différentes circulaires concernant les PSF de Support.

De plus, FTL a également participé de manière récurrente aux réunions du Haut Comité de la place financière, occasion de porter à l'attention de celui-ci les requêtes de l'association et de ses membres sur l'avenir des PSF de Support et de formuler des propositions concrètes.

En outre, FTL a contribué à la rédaction de la note de recommandations au gouvernement présentée par ICTLuxembourg et a assisté à la réunion y consacrée en présence du Premier ministre, du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et du ministre de l'Éducation nationale ainsi que de leurs représentants.

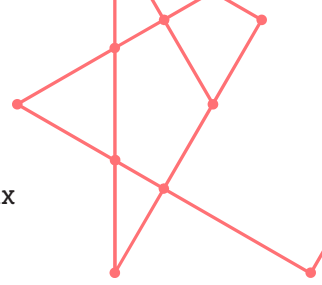
L'association a également pris part au projet sur l'Intelligence Artificielle mené par ICTLuxembourg. En effet, Jean-François Terminaux, Président de l'association, a participé à la table ronde sur le sujet « AI and the societal transformation » organisée dans le cadre d'ICTSpring Europe le 16 mai 2018.

www.financeandtechnology.lu

GROUPEMENT DES ENTREPRENEURS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GEBTP)

Le Groupement des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics est la fédération représentative des entreprises luxembourgeoises de la construction.

À côté du suivi et de la défense réguliers, tant sur le plan national qu'international, des intérêts communs professionnels, économiques et sociaux de ses membres et des professions dont ils ressortent, le Groupement des entrepreneurs traite toute une série de dossiers sectoriels tels que la problématique des décharges pour déchets inertes, la formation continue dans le secteur de la construction, l'amélioration de performances énergétiques et écologiques des bâtiments. Le Groupement des entrepreneurs soutient énergiquement l'exportation du savoir-faire luxembourgeois entant que laboratoire à la pointe de la création d'un cadre de vie intelligent, durable et résilient. Pour le Groupement il importe de soigner l'innovation nationale en mettant l'accent sur l'énorme potentiel du secteur de la construction dans un monde globalisé. Le Groupement des entrepreneurs plaide pour un marché du travail dynamique dans des conditions équitables et exige l'adoption d'un plan d'action contre le dumping social dans la construction et la fraude liée au détachement des travailleurs.



Enfin, 2018 fut pour le Groupement des Entrepreneurs l'aboutissement heureux des négociations de longue haleine pour le renouvellement de la convention collective de travail dans le secteur du bâtiment et du génie civil.

www.groupeement.lu

GROUPEMENT DES FABRICANTS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (GFMC)

Le Groupement des fabricants de matériaux de construction regroupe les entreprises productrices de ciment, de béton et produits en béton, de pierres naturelles, de verre, de peintures, de métal et de matériaux composites qui sont utilisés dans le secteur de la construction.

Le GFMC a contribué aux travaux du Conseil National pour la Construction Durable (CNCD) au sein duquel ont été traités les thématiques suivantes :

- La transposition du plan Rifkin (Bâtiment du futur, Stratégie nationale de rénovation énergétique des bâtiments, etc.)
- Formation, compétences et qualification dans le domaine de la construction durable
- La création d'un Observatoire de la Construction Durable (OCD) : La finalité de l'OCD est de contribuer à la mise en œuvre de mesures et de programmes dans le cadre d'une transition vers la construction durable
- Projet LMA (Letzebuerger Material (Prüf-) Anstalt) : La transposition des thématiques relatives à la construction durable et à l'économie circulaire, telles que la déconstruction, le recyclage, l'analyse de cycle de vie, la réutilisation, etc. nécessite la mise en place d'outils d'évaluation et de contrôle, voire de certification. Ces fonctions pourraient être assurées par un organisme dédié (LMA).

GROUPEMENT DES PRODUCTEURS DE VINS MOUSSEUX ET CRÉMANTS LUXEMBOURGEOIS

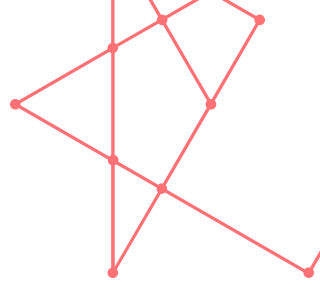
Au niveau de la réglementation, le Groupement a salué le projet de loi, portant sur la durée de travail des salariés occupés dans les secteurs de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture, visant à introduire des règles spécifiques adaptées aux réalités du secteur et dérogoires au droit commun.

Néanmoins, les membres du groupement ont déploré l'impact des intentions annoncées par le nouveau gouvernement dans le cadre de son programme pour la législature à venir, entraînant une augmentation de leur coût salarial et ont regretté l'absence de mesures spécifiques concrètes permettant de compenser l'augmentation du coût de revient et des engagement concrets permettent de faire avancer leur secteur.

La Fédération Luxembourgeoise des Vins et Spiritueux (FLVS) ayant décidé de transférer son siège social et son secrétariat à la FEDIL, une décision de principe a été prise afin d'adapter les statuts de la FLVS de sorte que cette association puisse également défendre les intérêts des membres du Groupement des Producteurs de Vins mousseux et Crémants luxembourgeois.

GROUPEMENT DES SERVICES AÉROPORTUAIRES FINDEL (GSAF)

En 2018, les activités du GSAF (Groupement des Services Aéroportuaires Findel) se sont concentrées autour de trois pôles, que sont les activités de restauration à l'aéroport (catering), les opérations d'assistance en escale (ground handling) et le fret aérien.



La fin de l'année 2018 a été marquée par le renouvellement de la convention collective de travail sectorielle pour les salariés du secteur de l'assistance en escale dans les aéroports.

GROUPEMENT LUXEMBOURGEOIS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE (GLAE)

Le Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE) regroupe les sociétés de la filière spatiale au Luxembourg. Les entreprises membres du GLAE sont présentes dans toute la chaîne de valeur du secteur satellitaire à travers le segment spatial, le segment sol et les services. Au cours de l'année écoulée, le GLAE a pu accueillir une première société active dans le domaine du 'New Space'. Une entreprise qui s'est établie au Luxembourg suite à l'initiative 'SpaceResources', qui vise à positionner le Luxembourg comme plate-forme européenne en matière d'exploration et d'utilisation de ressources dans l'espace.

En 2018, le GLAE a poursuivi son soutien au développement du secteur spatial et a entretenu un dialogue constructif avec la délégation nationale auprès de l'ESA. Le 12 septembre a eu lieu le lancement officiel de l'agence spatiale luxembourgeoise – Luxembourg Space Agency. Pour mener à bien ses missions, l'agence s'appuie sur un réseau de partenaires nationaux dont le GLAE. Ainsi, le GLAE participe aux réunions du forum des partenaires de l'agence spatiale et à plusieurs groupes de travail gérés par l'agence.

Suite aux élections législatives 2018, le GLAE a rédigé une note au formateur du nouveau gouvernement avec des propositions et recommandations pour le développement du secteur spatial luxembourgeois.

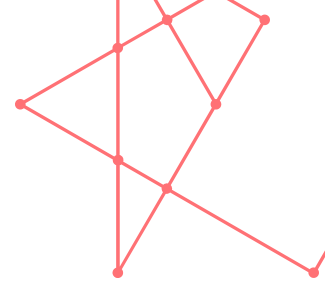
Afin de sensibiliser les jeunes au secteur de l'espace et aux nombreuses possibilités de carrières technologiques qui s'offrent à eux, le GLAE a octroyé en 2018, pour la quatrième fois depuis sa mise en place en 2014, sa bourse 'Alpbach' pour soutenir la participation d'un étudiant à la 'Summer School Alpbach'. Cette initiative complète le soutien du GLAE à la promotion de l'excellence parmi les jeunes à travers le programme Young Graduate Trainees de l'ESA. En outre, le GLAE a sponsorisé la publication du livre « Die Erde ist mein Raumschiff – Eine kurze Einführung in das Weltall » rédigé par le Dr. Jean-Luc Lehnert, cosmologue luxembourgeois. Le livre a été distribué à tous les élèves du cycle 4.2 ainsi qu'aux bibliothèques scolaires des écoles fondamentales du pays.

En juin 2018, plusieurs membres du GLAE ont participé à la Toulouse Space Show. Le salon de l'Espace de Toulouse est le forum mondial majeur dédié aux solutions spatiales novatrices, mettant en valeur les futures tendances et l'économie du 'New Space'.

Le GLAE a été sponsor de l'édition 2018 de l'Asteroid Day qui est piloté depuis le Luxembourg. L'Asteroid Day est reconnu par les Nations unies comme journée d'éducation sur les astéroïdes et en particulier sur la manière dont la Terre est protégée contre d'éventuels impacts de ceux-ci, qui la menaceraient.

Par ailleurs, le GLAE a accompagné la 3^e édition du concours 'Act in Space' qui s'est déroulé le 25 et 26 mai 2018 au Luxembourg. Act In Space est un événement international organisé par le CNES et l'ESA, ouvert à quiconque qui souhaite développer son projet en 24h à partir des technologies du spatial pour en faire un produit applicable au quotidien.

www.glae.lu



GROUPEMENT PÉTROLIER LUXEMBOURGEOIS (GPL)

L'année 2018 a connu une fin agitée dans le secteur pétrolier au Luxembourg. Sur le canevas d'un marché en augmentation, les manifestations des « gilets jaunes » en France et en Belgique en même temps que les difficultés de ravitaillement par voie fluviale à travers le Rhin ont mis à épreuve la résilience du secteur pendant les mois de septembre et d'octobre. D'un côté, les blocages temporaires de dépôts pétroliers (ou d'axes routiers principaux) par les « gilets jaunes » ont causé des pénuries de ravitaillement dans les stations-services en Belgique et en France, augmentant considérablement la pression sur la demande au Luxembourg. De l'autre côté, le niveau historiquement bas du Rhin, dû aux conditions météorologiques durant l'été 2018, a rendu très difficile l'approvisionnement de carburants par voie fluviale, ayant par conséquent un impact important sur les quantités transportées et donc sur les coûts de transports pour l'importateur. Avec le support des autorités luxembourgeoises, qui sont intervenues auprès des autorités belges pour défendre les enjeux nationaux, le secteur a su réagir rapidement pour limiter avec succès des pénuries majeures dans le pays.

Par ailleurs, le Groupement Pétrolier a fourni les éléments nécessaires permettant au ministère de l'Économie de définir la nouvelle obligation de mise en œuvre de biocarburants pour 2019 dans le cadre des directives 2009/28/CE & 2015/1513 qui imposent au secteur du transport d'atteindre un objectif de 10 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. Une des mesures prises par le secteur pétrolier pour contribuer à l'atteinte de l'objectif consiste à introduire à partir de janvier 2019 l'essence 95 E10 contenant jusqu'à maximum 10 % de bioéthanol (par rapport à 5 % dans l'essence 95 E5).

Afin que le consommateur dispose des informations nécessaires autour du nouveau carburant, le GPL a mis en place un groupe de concertation avec la Fédération des Artisans (FDA), l'Automobile Club Luxembourg (ACL), la Fédération des Stations-Service (FESS), et le ministère de l'Économie pour coordonner une campagne de communication. Ainsi, le GPL a développé un site internet dédié (www.95e10.lu) et une brochure d'information qui est mis à disposition dans les stations-services et les garages membres de la FDA.

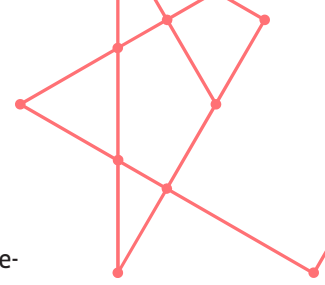
En outre, de nouvelles exigences en matière d'étiquetage pour les véhicules nouvellement immatriculés et les stations-services sont entrées en vigueur le 12 octobre 2018 afin d'aider les consommateurs à choisir le carburant approprié pour leurs véhicules dans toute l'Europe. Un ensemble de nouveaux pictogrammes uniques et harmonisés pour les différents types de carburants (E5, E10, B7) sont désormais affichés sur les stations-services dans tous les États membres de l'Union européenne. Dans ce cadre, le Groupement Pétrolier a développé des modèles-types basés sur les nouvelles normes et sur lesquelles les membres ont pu se baser. Il a en outre publié une infographie sur son site internet.

Finalement, le site internet du GPL a été revisité et informe sur les statistiques du marché pétrolier au Luxembourg et sur l'évolution des prix maxima des carburants.

www.petrol.lu

INDUSTRIE LUXEMBOURGEOISE DES ÉQUIPEMENTIERS DE L'AUTOMOBILE (ILEA)

L'ILEA regroupe les entreprises luxembourgeoises qui fournissent des produits et des services pour le secteur de l'automobile. Au niveau national, l'ILEA est membre du Automobility Cluster et accompagne les activités et projets du



cluster. Au niveau européen, l'ILEA est membre de l'association européenne CLEPA (European Association of Automotive Suppliers) et entretient de bons contacts avec les associations des équipementiers de l'automobile de la Grande-Région.

Lors des réunions ILEA de 2018, les membres ont eu l'occasion de visiter les entreprises Carlex Glass Luxembourg et MAHLE Luxembourg. Les sujets à l'ordre du jour 2018 comprenaient la réduction des émissions CO₂ et NOx des voitures, la décarbonisation de l'automobile, la conduite connectée et automatisée, accès aux données des véhicules connectés, normes ISO pour la communication de données pour applications automobiles et l'Automotive Campus.

Au niveau européen, l'ILEA a participé aux réunions des directeurs des associations nationales CLEPA et aux différents groupes de travail thématiques de la CLEPA. L'ILEA a régulièrement informé ses membres sur les activités et sujets traités par l'association européenne. Une délégation de l'ILEA a eu l'occasion de participer à l'European Automotive Forum qui a été organisé par la FEBIAC dans le cadre de la European Motorshow Brussels en janvier 2018.

Afin d'informer les étudiants sur les opportunités d'emploi dans le secteur de l'automobile au Luxembourg, l'ILEA, en collaboration avec la FEDIL, a participé à la foire de l'étudiant de l'Université de la Sarre et à Kaiserslautern. Par ailleurs, plusieurs membres de l'ILEA ont participé activement aux roadshows de l'initiative « HelloFuture » visant à promouvoir les métiers de l'industrie dans les écoles.

Ensemble avec les associations des équipementiers de l'automobile de la Grande-Région, l'ILEA a participé à l'Automotive Day 2018, organisé par le Automobility Cluster à Luxembourg. L'édition 2018 a tourné autour de la digitalisation de la mobilité, de l'e-mobilité, de l'expérience utilisateur et de la conduite intelligente et autonome.

www.ilea.lu

LUXEMBOURG SAP USER GROUP (LSUG)

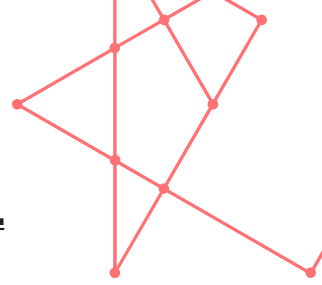
Le « Luxembourg SAP User Group » (LSUG) regroupe actuellement quelque 15.000 utilisateurs SAP au Luxembourg.

En 2018, le LSUG a continué à avancer sur le projet « FAIA » qui a été lancé fin 2017 avec des représentants de la société SAP et de l'Administration de l'Enregistrement. Un groupe de travail a été créé au sein du LSUG pour avoir un échange régulier avec les développeurs concernés de SAP. L'objectif du groupe de travail était de tester le fonctionnement des mises à jour du système et de donner un retour d'expérience aux développeurs afin que le module SAP en question permette l'extraction correcte d'un Fichier Audit Informatisé pour l'AED (FAIA).

En juin 2018, le LSUG a également organisé une visite d'entreprise chez Ceratizit S.A., permettant aux membres de l'association d'avoir un aperçu de la façon dont la solution SAP a été implémentée et la façon dont SAP soutient les processus clés de l'entreprise.

Finalement, le LSUG a participé au SAP FORUM LUXEMBOURG le 26 septembre 2018 avec un stand d'exposition.

www.sapusergroup.lu



ORGANISATIONS DANS LESQUELLES LA FEDIL EST REPRÉSENTÉE

BusinessEurope

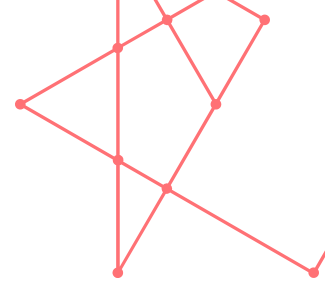
En 2018, les travaux des **7 comités politiques** et des **soixante groupes de travail** de BusinessEurope se sont concentrés sur le suivi des dossiers européens relatifs aux domaines du marché intérieur, de l'énergie et de l'environnement, du social et des relations internationales. Tout au long de l'année sous revue, l'équipe de la FEDIL a participé activement et régulièrement à un total de plus d'**une centaine de réunions** organisées par BusinessEurope.

Au milieu de toute incertitude liée au **Brexit**, les efforts déployés par BusinessEurope pour obtenir une période de transition dans le cadre de l'accord de retrait restent importants et visent à garantir aux entreprises, un temps de préparation à la nouvelle relation UE-Royaume-Uni après le Brexit. L'action commune des milieux d'affaires du Royaume-Uni et de l'UE a permis aux deux parties de convenir d'une période de transition allant jusqu'à au moins décembre 2021 et pendant laquelle le Royaume-Uni restera dans l'Union douanière et dans le marché unique. C'est essentiel pour une transition en douceur et pour laisser le temps aux entreprises de se préparer à la nouvelle relation.

L'entrée en vigueur de l'accord UE-Japon prévue pour le 1er février 2019 est la principale réalisation en matière de **commerce international** en 2018. BusinessEurope a défendu un accord ambitieux qui adresse une longue liste de barrières douanières entravant le commerce bilatéral entre l'UE et le Japon. Bien qu'il fallût faire face au scepticisme des syndicats et d'une partie du groupe socialiste au Parlement européen, le processus de ratification a réussi.

Concernant la politique du **marché intérieur**, nous nous sommes engagés dans une démarche constructive visant à préserver l'ambition d'une proposition sur les notifications dans les services, qui empêche de nouveaux obstacles pour les fournisseurs de services. Jusqu'à présent, nous avons réussi à empêcher les tentatives du Conseil d'assouplir considérablement la directive sur les services. De plus, l'adoption d'une législation disproportionnée sur l'outil d'information sur le marché unique (SMIT) a été évitée. Dans le domaine de la **digitalisation**, un nombre d'avancées sont à observer. Le règlement sur la *libre circulation des données non personnelles* dans l'UE entrera en vigueur d'ici la fin de l'année prochaine et jouera un rôle important pour mettre fin aux mesures nationales injustifiées sur la localisation forcée des données. Cela est essentiel au bon fonctionnement des technologies modernes et à la libre circulation des biens et de services au sein de l'UE. En outre, nous avons participé activement aux débats autour de la *cybersécurité* et avons obtenu un texte équilibré qui renforce les capacités de l'Europe en matière de cybersécurité en créant un nouveau cadre de certification des produits et services numériques. Nous avons également réalisé des progrès dans la partie numérique du *paquet sur le droit des sociétés*. Les entreprises de l'UE auront un meilleur accès aux outils numériques les aidant à effectuer leurs opérations de base. BusinessEurope a été l'un des initiateurs de cette initiative visant à réduire les formalités administratives et facilitant la création et le développement des entreprises. Enfin, sur l'initiative visant à harmoniser les règles applicables à la vente de contenu numérique, BusinessEurope s'est battu contre une plus grande fragmentation du marché unique numérique et les obstacles à l'innovation.

En 2018, **l'innovation** a été au centre des préoccupations des membres de BusinessEurope. Ensemble, nous avons convaincu la Commission européenne de faire explicitement référence à la « compétitivité industrielle » dans les



piliers structurels du programme Horizon Europe et de défendre un budget augmenté pour l'innovation (environ 100 milliards d'EUR).

S'agissant du volet **énergie, environnement et climat**, nous nous sommes surtout concentrés sur l'ambitieuse directive relative à la réduction de l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique. Bien que quelques dispositions relatives à la flexibilité aient été incluses dans l'accord final, le secteur du tabac sera exclu des accords volontaires avec les États membres pour atteindre l'objectif du texte régulant l'utilisation et la vente de certains plastiques à usage unique.

Pour le comité **affaires sociales** il s'agissait surtout d'éviter l'introduction d'une définition européenne du travailleur dans la proposition de directive sur des conditions de travail transparentes et prévisibles. Enfin, BusinessEurope peut se féliciter du fait que la recommandation du Conseil sur l'apprentissage efficace et de qualité adoptée en mars 2018, reflète très largement la déclaration commune de 2016 faite entre les partenaires sociaux.

www.besnesseurope.eu

ADEM – Service employeurs, secteur industrie

Les 3 conseillers employeurs ont travaillé en étroite collaboration avec 246 employeurs en vue de la présélection de candidats pour les postes déclarés.

Des ateliers de présélection ont été organisés pour les employeurs suivants : Accumalux, le groupe des CFL, Dussmann, Luxair, Avion Express, Cargolux et Dupont.

À cela s'ajoutent des ateliers de présélection « pool » (formation CNFPC) tels que « agent de fabrication », « agent logistique Qualilog », « agent de sécurité » et « aircargo professional ».

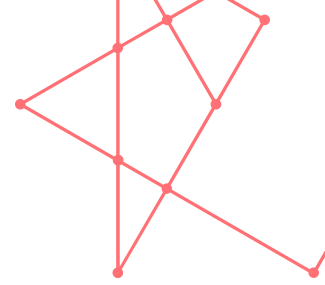
- 124 (+25%) visites d'entreprises ont été effectuées dans le cadre de la collaboration avec les employeurs suivis.
- 30 ateliers de présélection avec 2613 entretiens individuels ont été organisés.
- 2708 postes vacants (+5,0%/2017) ont été enregistrés avec un total de 9.945 candidats (+47,4%/2017) entrés en sélection.
- Le nombre des candidats non retenus par les conseillers employeurs « industrie » et donc non-proposés aux entreprises alors que leur profil était en inadéquation avec le profil recherché, a augmenté de 14% sur un an pour atteindre 59%.
- 8,8% des candidats proposés ont été embauchés par les clients. 325 embauches ont été enregistrées (-27,6%/2017).

La tendance constatée en 2017 d'une difficulté croissante à identifier des candidats correspondant aux exigences des employeurs se confirme également pour 2018.

Le nombre d'embauches de type mesure (CIE, CRE, SP) a diminué plus fortement que les contrats de travail classiques (CDI, CDD). Les conseillers constatent par ailleurs de sérieuses lacunes des candidats au niveau comportemental (ponctualité, présentation, dossier de candidature, motivation).

Cluster4Logistics

Le Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l., créé en 2009 par sept acteurs



institutionnels, dont la FEDIL, compte aujourd'hui plus d'une centaine de membres. L'objectif de l'association est de réunir tous les acteurs intéressés, à savoir les entreprises logistiques et industrielles, les centres de recherche publics, les fédérations d'entreprises, les consultants et les acteurs publics, afin de supporter les efforts visant à promouvoir le Luxembourg comme plateforme internationale en matière de logistique et de développer des services à haute valeur ajoutée en logistique et des nouveaux emplois. Logé au sein de la Chambre de Commerce, le Cluster est très proche des entreprises et des associations affiliées. Le Cluster compte de plus en plus de membres du secteur de l'industrie qui peuvent agir ensemble pour définir leurs besoins et services en matière de logistique et d'infrastructure, raison pour laquelle la FEDIL soutient le Cluster.

Le Cluster for Logistics est présidé par M. Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, et géré par le directeur Manager, M. Malik Zeniti. En 2018, le Cluster for Logistics a organisé directement une vingtaine d'événements, workshops et conférences regroupant 600 participants. Par ailleurs, l'association a participé à une quinzaine de conférences de partenaires et foires majeures afin de soutenir le secteur logistique luxembourgeois. Le Cluster est également actif dans le domaine de la formation, notamment dans la gestion du Diplôme de Technicien en Logistique.

Le Cluster a organisé deux grandes conférences pour rassembler la communauté logistique, dédiées à des sujets importants pour ses membres. En mai, un événement présentait des start-ups logistiques tandis que la conférence en novembre avait pour sujet les défis et opportunités du Brexit et autres barrières qui ont un impact sur le commerce et la logistique internationale.

Le Cluster organise chaque année en avril une journée portes ouvertes pour que les acteurs se présentent au grand public. Lors de la « Journée de la Logistique » quatre visites d'entreprises et deux conférences avec plus de 100 visiteurs ont eu lieu en 2018.

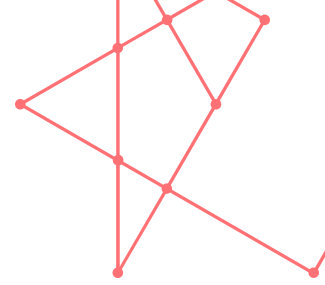
Par ailleurs, le Cluster participe à différents groupes de travail et projets comme le guichet unique Single Window for Logistics, des projets de formation initiale avec le DT Logistique, le Shippers Council (ciblant les chargeurs) ou la lettre de voiture électronique eCMR. La promotion a été assurée également lors des missions économiques à l'étranger notamment en Allemagne, Pologne ou la Suisse. Le Cluster for Logistics est membre de la European Logistics Association (ELA), de l'Union Européenne des Chambres de Commerces (UECC) et forme le Chapter luxembourgeois de la « Bundesvereinigung Logistik » (BVL), facilitant l'accès à des réseaux internationaux de logistique.

www.c4l.lu

Ecobatterien

L'année 2018 peut être qualifiée d'excellent cru pour l'a.s.b.l. ECOBATTERIEN créée 9 ans plus tôt par la FEDIL, la CLC et la Fédération des Artisans pour endosser les obligations à charge des producteurs et importateurs de piles et d'accumulateurs.

Le nombre des affiliations qui a augmenté de plus de 9 % pour atteindre 727 membres, mais aussi le fait que les quantités de déchets de piles et accumulateurs portables collectés et traités soient restés stables au-delà de 140 tonnes malgré l'augmentation de la proportion de piles rechargeables mises sur le marché, sont autant de signes de l'efficacité des structures mises en place par ECOBATTERIEN.



Ceci est d'autant plus remarquable que les coûts générés par le bureau permanent qui assure la gestion journalière d'ECOBATTERIEN sont réduits au minimum grâce aux synergies trouvées avec l'a.s.b.l. ECOTREL.

Ces résultats ne doivent cependant pas occulter les challenges auxquels ECOBATTERIEN a dû et devra encore faire face dans le futur. Outre les maintenant traditionnels dangers inhérents à la collecte des piles et accumulateurs au Lithium, notons les importants mouvements observés sur le marché de l'électromobilité et plus particulièrement l'apparition de nouveaux acteurs dans le domaine de la collecte, du démontage et du recyclage des batteries de traction des véhicules électriques et hybrides.

Autant ECOBATTERIEN a toujours réussi à maintenir la transparence nécessaire sur le marché de la collecte et du traitement des batteries au Plomb servant au démarrage des véhicules à moteur thermique via le conventionnement des acteurs concernés, autant l'avènement du concept d'économie circulaire a fait évoluer les mentalités des constructeurs automobiles en ce qui concerne la gestion de la reverse logistique des batteries de traction des véhicules électriques et hybrides. Dans ce contexte, ECOBATTERIEN a œuvré tout au long de l'année 2018 pour défendre les intérêts des garagistes luxembourgeois dans la limite de leurs demandes.

Cette omniprésence tant au Luxembourg qu'en Europe a permis à ECOBATTERIEN d'engranger l'expérience et la compétence nécessaires pour faire face aux nombreux challenges à venir.

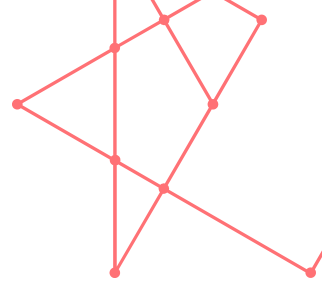
www.ecobatterien.lu

Luxinnovation

Le service « Corporate R&D and Innovation Support » de Luxinnovation a aidé les entreprises dans leurs demandes d'aide d'innovation et de R&D. En 2018, le ministère de l'Économie a approuvé 98 demandes d'aides R&D et innovation, qui se répartissent comme tel : 27 projets R&D portés par 22 entreprises dont 5 projets collaboratifs menés avec un organisme de recherche luxembourgeois ; 66 projets innovation portés par 59 entreprises ; 4 dossiers « Jeune Entreprise Innovante » et 1 dossier de minimis. Ces projets ont été soumis par 96 entreprises, dont 28 grandes entreprises et 68 PME. En outre, 13 demandes d'aides soumises par 12 entreprises dans le cadre de la loi Environnement ont aussi été acceptées.

Luxinnovation a également répondu aux questions des entreprises et des organismes de recherche publics sur la nature des appels à propositions offerts par le programme cadre Horizon 2020, pour lequel l'intérêt va en grandissant. Le taux de réussite des projets luxembourgeois, qui peinait à atteindre les 14 % en 2017, est passé à 24 % en 2018. Au total, 49 nouveaux contrats Horizon 2020 impliquant des participants luxembourgeois ont été signés durant l'année (chiffres au 13/11/2018), représentant un financement de 25,43 millions d'EUR. Ce montant est également en hausse de 10 % par rapport à 2017.

Le service « Start-up acceleration » a rencontré 500 porteurs de projets et soutenu 283 jeunes entreprises, aidant ainsi à la création de 64 start-ups innovantes. Le programme « Fit 4 Start », géré par Luxinnovation avec le soutien du ministère de l'Économie, connaît un succès toujours plus grand. Pour les deux éditions organisées, près de 400 candidatures ont été reçues provenant d'une cinquantaine de pays. Fort de ce succès, l'accès au programme a été étendu à un secteur en plein développement, celui des technologies de la santé.



Dans le cadre du soutien offert aux PME, Luxinnovation a effectué près de 150 visites proactives d'entreprises en 2018. La gamme de programmes « Fit 4 » proposée par l'agence attire toujours autant d'entreprises, puisque Luxinnovation a suivi au total 88 dossiers Fit 4 Digital (57 accordés, 20 refusés, 11 en cours de traitement), 15 nouveaux diagnostics menés via « Fit 4 Innovation » et 2 dossiers « Fit 4 Growth ». En 2018, un quatrième programme a également vu le jour. Intitulé « Fit 4 Service », il s'adresse aux entreprises souhaitant améliorer leur expérience clients. En tant que point de contact du réseau EEN, Luxinnovation a écrit et publié des profils et marques d'intérêt dans l'optique d'éventuels partenariats transnationaux (3 pour le réseau LOIC et 3 pour l'incubateur PWC Incub).

Plus de 450 nouveaux membres ont rejoint la Luxembourg Cluster Initiative en 2018. 52 projets collaboratifs de R&D entre membres ont été menés avec le soutien des clusters et plus de 220 entreprises ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure. Au total, une centaine de collaborations bilatérales ont vu le jour et une vingtaine de partenariats potentiels avec des clusters ou des instituts de recherche étrangers ont été initiés.

Enfin, les clusters managers ont suivi près de 70 projets de création d'entreprises et d'investissements directs étrangers. Les événements cross-sectoriels organisés au cours de l'année ont attiré plus de 2000 participants.

Grâce à ses services de « Market Studies » et « Market Technology Watch », Luxinnovation a réalisé plusieurs cartographies et études de marché en lien avec les secteurs prioritaires de l'économie.

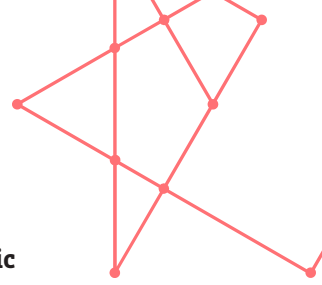
En 2018, l'agence a publié 7 nouvelles brochures, une nouvelle édition du magazine annuel « Happen », 10 newsletters « Insights », informant sur les activités de Luxinnovation et 10 newsletters « Crossroads » à vocation internationale. 16 vidéos en lien avec les activités ou les thématiques couvertes par l'agence ont été créées. Les événements ne sont pas en reste, puisque l'équipe Marketing et Communication en a organisé 55 durant l'année, offrant ainsi une visibilité régulière à Luxinnovation dans les médias traditionnels et une présence digitale non négligeable. En termes de réseaux sociaux, les comptes de Luxinnovation attirent de plus en plus de personnes et ce, quelle que soit la plateforme. Le groupe Facebook de Luxinnovation affiche par exemple une hausse de 81 % par rapport à 2017.

www.luxinnovation.lu

Nyuko

Depuis sa création en 2015, l'a.s.b.l. nyuko a offert des services aux start-ups dans plusieurs domaines (coworking, programmes d'accompagnement innovants, aide à la levée de fonds, open innovation, etc) tout en travaillant à la promotion du Grand-Duché comme terre d'accueil de jeunes entreprises innovantes. Pendant ce temps, l'écosystème de soutien aux start-ups s'est beaucoup développé au Luxembourg et de nombreuses initiatives ont vu le jour. L'année 2018 de nyuko a ainsi été placée sous le signe du renouvellement stratégique. En août 2018, Nicolas Fries a pris la tête de l'a.s.b.l. et succédé à Martin Guérin. Nyuko a été repositionné comme un challengeur d'idées de créateurs d'entreprises au Luxembourg, qu'il s'agisse de projets innovants ou plus traditionnels. L'objectif actuel consiste à apporter structure et confiance en soi aux porteurs de projet en phase de pré-crédation pour qu'ils puissent le valider pas à pas ou le faire pivoter.

Concrètement, la **nouvelle offre de nyuko** s'articule autour de **quatre pôles**. Le premier est la **promotion de l'esprit entrepreneurial** au sens large. Cette



mission sera remplie au travers de prises de parole et de témoignages d'entrepreneurs via une communauté en ligne appelée Meet An Entrepreneur, notamment sous forme de vidéos. Le second pôle concerne **l'analyse/diagnostic des projets quand ils sont encore au stade de l'idée**. L'objectif de cette phase est à la fois d'identifier les contraintes du projet, son potentiel de réalisation, mais aussi le degré de maturité entrepreneuriale de son porteur. La troisième offre consiste à **apporter conseil et soutien**, via un support individuel et un accompagnement collectif, **pour passer du stade de l'idée à la concrétisation**. L'accent est mis sur la construction d'un business model viable et l'organisation du projet et du travail de l'entrepreneur afin de mettre l'énergie au bon moment sur les bonnes priorités. À ce titre, l'a.s.b.l. continue le programme Impuls, visant les projets à impact positif. Enfin, le dernier pilier de l'offre consiste en un **soutien sur mesure lors du lancement de l'entreprise**, une fois le projet validé. Nyuko offre du speed coaching avec des experts de différents domaines (IT, légal, fiscal, assurance...) et assure le cas échéant la transition vers une autre structure d'accompagnement.

Tous ces services sont gratuits et ouverts à tous types d'entrepreneurs. La description des programmes ainsi que le formulaire d'inscription sont visibles sur le site web de nyuko. Les premiers programmes ont débuté en janvier avec des promotions complètes.

A noter aussi qu'il y a eu un changement à la présidence de l'a.s.b.l. en 2018, où Robert Goeres a succédé à Karin Schintgen.

Après deux déménagements en 2018, l'a.s.b.l. se situe maintenant dans le bâtiment de la House of Entrepreneurship au Kirchberg, et se rapproche ainsi géographiquement de ses principaux partenaires.

www.nyuko.lu

Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI)

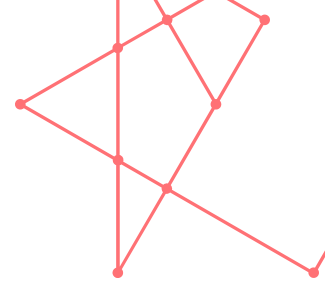
Sur base d'une situation conjoncturelle favorable et d'une augmentation de l'emploi auprès de ses membres, le Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) a constaté une croissance substantielle des examens d'embauche en 2018.

Par contre, les examens dans le cadre de la procédure de reclassement professionnel des salariés incapables d'exécuter les tâches correspondant à leur dernier poste de travail ont connu une nette diminution au cours de l'exercice écoulé.

Le STI a aussi continué à contribuer activement aux travaux du Conseil Supérieur de la Santé et de la Sécurité au Travail visant à élaborer les propositions en vue de la réforme de la législation sur les services de santé au travail.

Pour répondre à la demande croissante des entreprises du travail intérimaire en matière d'examens médicaux le STI a signé avec les entreprises intéressées des conventions en-dehors du système de la cotisation annuelle basée sur la masse salariale.

De plus, le STI a encore développé l'espace membre de son site web sur lequel, via un login à double identification, les membres pourront accéder aux fiches d'examen des salariés, télécharger leur inventaire des postes à risque, consulter, ainsi que modifier les données relatives à leur entreprise, planifier les reconvoqueries aux visites médicales, vaccinations et formations de secourisme et voir en ligne les activités des médecins du travail ainsi que des préventeurs du STI dans leur entreprise.



www.sti.lu

Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

Au cours de l'année 2018, l'UEL a poursuivi ses efforts pour représenter les entreprises auprès du gouvernement et des groupes parlementaires et œuvrer pour une économie durable et prospère pour le pays, ses habitants et ceux qui y travaillent.

L'UEL a ainsi participé au débat électoral en élaborant des messages politiques sous forme de propositions concrètes visant à soutenir l'attractivité du Luxembourg tout en encourageant la mise en place d'un environnement législatif et réglementaire favorable aux entreprises existantes. Elle a également participé au débat sur la croissance qualitative pour le Luxembourg, notamment via son site éphémère uel2018 (www.uel2018.lu) présentant un choix d'articles et de prises de position illustrant différents angles de vue.

Par ailleurs, lors des entrevues avec le gouvernement et les syndicats nationaux dans le cadre du Conseil économique et social (CES), de la procédure dite du « Semestre européen », l'UEL s'est systématiquement impliquée pour renforcer la compétitivité des entreprises et consolider la croissance de l'économie nationale.

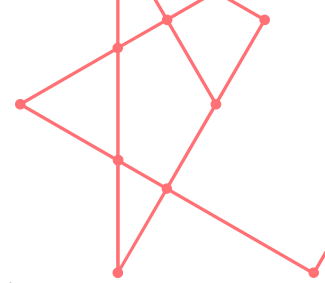
De manière générale, l'UEL est particulièrement active dans les dossiers emploi / droit du travail et sécurité sociale pour représenter les intérêts des entreprises. Les échanges se sont aussi articulés autour des thématiques suivantes : productivité, compétitivité, politique du logement, investissements en infrastructures publiques, soutenabilité des finances publiques, fiscalité, simplification administrative, consommateurs, sécurité santé au travail, etc.

L'UEL organise en outre deux fois par an une conférence à l'attention de ses membres et des chefs d'entreprise pour mettre sous les projecteurs des dossiers clés pour les milieux économiques, en rapport avec l'actualité et l'avenir du pays.

Au-delà des sujets purement nationaux, l'UEL se concerte aussi sur des dossiers européens. Elle assure notamment une veille de la législation européenne et fait partie du réseau des organisations consultées par la Chambre des députés dans le cadre de l'exécution de ses prérogatives en matière du respect du principe de subsidiarité de la législation européenne. Dans le cadre de ces attributions, l'UEL rencontre la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne à une cadence semestrielle ainsi que les membres luxembourgeois du Parlement européen.

L'UEL continue en outre de mettre à disposition le site « competitivite.uel.lu » lancé en 2016 qui remplace la version papier ou PDF de l'Annuaire de la compétitivité. Cet outil dynamique et interactif illustre de manière cartographique l'évolution de la situation compétitive du Luxembourg à partir de 24 indicateurs permettant une analyse des aspects coûts, hors coûts et sociaux pouvant impacter la compétitivité d'un pays et cela en comparaison européenne. L'analyse se base sur des sources statistiques nationales et internationales officielles. Les données ainsi que les graphiques peuvent être téléchargés et utilisés librement à condition d'en nommer la source.

L'institut INDR, créé par l'UEL, a fêté ses dix ans par une séance académique en compagnie de Mme Kate Raworth, auteure du modèle « Doughnut Economics ». L'INDR s'est donné pour mission de guider les entreprises nationales dans l'adoption de la RSE afin qu'elles contribuent au développement durable et d'améliorer leur compétitivité et leur image. À cette fin, il a développé le Guide



ESR (www.esr.lu), qui permet aux entreprises de mesurer gratuitement leur niveau de RSE, d'équilibrer et d'intégrer leurs impératifs économiques, environnementaux et sociaux tout en répondant aux attentes de leurs parties prenantes. L'INDR a ainsi continué d'attribuer le label « Entreprise Socialement Responsable – ESR » aux entreprises qui formalisent leurs efforts en la matière et qui répondent aux exigences du Guide ESR. Plus de 150 entreprises sont actuellement labellisées ESR et quelque 1000 ont été sensibilisées.

Chaque année, l'UEL donne rendez-vous aux entreprises au Forum de la sécurité et de la santé au travail. S'inscrivant désormais dans la VISION ZERO et organisé dans le cadre de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, ce forum a pour but d'instaurer durablement l'amélioration continue, l'excellence et le transfert de savoir-faire dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. En 2018, l'UEL et l'INDR, l'Association d'assurance accident (AAA) et leurs partenaires ont tenu la 12^{ème} édition du Forum de la sécurité et de la santé au travail à Luxexpo-The Box sous le thème de la VISION ZERO avec 1.200 visiteurs et quelque 900 participants à des workshops thématiques. Plus de 160 entreprises se sont engagées dans la VISION ZERO, plan d'action à l'appui. (www.visionzero.lu).

www.uel.lu

CALENDRIER 2018

3 janvier : Conférence de presse HelloFuture – Lancement des roadshows 2018

Monsieur le ministre Claude Meisch a fait l'honneur aux organisateurs de visiter le HelloFuture Roadshow du 3 janvier 2018 qui a accueilli 155 élèves de l'Athénée de Luxembourg au Forum Campus Geesseknäppchen pour se rendre compte de l'engagement aussi bien des représentants de l'industrie que des élèves et de leurs professeurs. Une conférence de presse en présence de Monsieur Meisch, de Monsieur Buck, président de la FEDIL et de Monsieur Lucius, administrateur de la FEDIL, a également eu lieu pendant ce Roadshow.

18 janvier : Conférence sur la réforme des congés

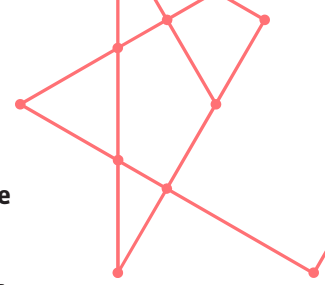
La loi du 15 décembre 2017 a eu pour effet d'augmenter certains congés pour raisons personnelles et familiales et en réduire, respectivement supprimer d'autres. Les changements applicables à partir du 1^{er} janvier 2018 ont été présentés aux membres de la FEDIL à l'occasion de cette séance d'information.

25 janvier : Companies' New Year's Reception & FEDIL's 100th Birthday

En présence du Grand-Duc et du Grand-Duc Héritier, la FEDIL a fêté non seulement sa traditionnelle Réception du Nouvel An des Entreprises mais aussi son centenaire. Devant une audience de quelque 900 personnes sont intervenus : le président de la FEDIL, Nicolas Buck, l'ancien ministre des Affaires étrangères de France, Hubert Védrine et le Premier ministre, Xavier Bettel. La Réception du Nouvel An 2018 était placée sous le slogan : « Together we are 4.0 »

22 – 23 février : European Industry Day, Bruxelles

La FEDIL a participé à ce rendez-vous annuel organisé par la Commission européenne à Bruxelles. Les intervenants ont informé les parties prenantes sur l'approche stratégique de la Commission en matière de politique industrielle et sur les actions visant à renforcer la compétitivité industrielle en Europe.



28 février : Speed dating FEDIL/ADEM – entreprises & demandeurs d'emploi de protection internationale

La FEDIL, en coopération avec l'ADEM, a organisé un « speed dating » entre des entreprises et des « réfugiés reconnus ». Cet événement a permis aux entreprises de rencontrer des candidats qui correspondent aux profils qu'elles recherchaient. 14 entreprises-membres de la FEDIL avaient communiqué leurs profils en vue de cet événement et l'ADEM avait sélectionné 65 réfugiés correspondant à ces profils.

28 février – 1^{er} mars : BusinessEurope Day – 60 years, Bruxelles.

Participation de la FEDIL, avec présence du directeur René Winkin, à ce traditionnel rendez-vous organisé par BusinessEurope. Une déclaration intitulée « the values of business » consacrée au rôle des entreprises dans la société a été adoptée.

13 mars : Conférence de presse « Les qualifications de demain dans les TIC 2018 »

La traditionnelle enquête « Les qualifications de demain dans le domaine des TIC – édition 2018 » a été présentée à la presse et au grand public en présence du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch et du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit.

26 – 30 mars : 9^{ième} Édition du Job Shadow Day

37 entreprises membres de la FEDIL se sont associées à Jonk Entrepreneuren Luxembourg a.s.b.l. pour accueillir dans leur entreprise un ou plusieurs des 112 étudiants intéressés à découvrir la vie d'entreprise en accompagnant un dirigeant, ou son représentant, pendant une journée de travail.

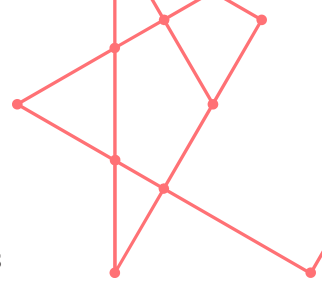
27-28 mars : Participation de la FEDIL au Stakeholder Forum « Digitising European Industry », coorganisé par la Commission européenne et le ministère de l'Économie et des Finances français, à Paris. Des ateliers parallèles dédiés aux pôles d'innovation numérique (DIH), aux partenariats public-privé, aux instruments de financement et aux compétences numériques ainsi qu'au déploiement des plateformes industrielles numériques, ont été organisés.

28 mars : Assemblée générale 2018

Quelque 220 personnes avaient répondu présent pour cette rencontre annuelle des chefs d'entreprises. À noter que l'assemblée générale a permis d'adopter certaines modifications aux statuts de la FEDIL, qui est officiellement devenue « The Voice of Luxembourg's Industry ». Le processus de repositionnement et de rebranding, entamé début 2016, est donc terminé. La deuxième partie de l'AG – politique –, en présence du Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie, Étienne Schneider, se présentait sous un format similaire à celui utilisé pour la première fois en 2017, c'est-à-dire plus dynamique grâce à la projection de vidéos en lieu et en place des traditionnels discours.

Au niveau du conseil d'administration, on note les départs de Guus Boekhoudt, René Elvinger, Karim Michel Sabbagh et Jean Lucius. Du côté des nominations, Katiana Iavarone (Director Global Sourcing, Guardian Industries) et Ferdinand Kayser (CEO, SES Video) intègrent le conseil d'administration pour un mandat de trois ans.

17 avril : Manifestation de clôture du Job Shadow Day 2018



La 9ème édition du programme Job Shadow Day s'est clôturée avec la traditionnelle Manifestation de clôture organisée par l'a.s.b.l. Jonk Entrepreneuren Luxembourg en collaboration avec la FEDIL et la Chambre des Métiers. Pendant la manifestation de clôture, trois dirigeants ainsi que leur « Shadow » ont partagé leurs expériences pendant la journée du Job Shadow Day.

18 avril : Conférence – La nouvelle loi Omnibus

Dans le cadre de cette conférence, la FEDIL a présenté la nouvelle loi dite « Omnibus » qui a été publiée au Mémorial A242 le 11 avril 2018, regroupant un certain nombre de dispositions qui complètent, précisent ou modifient des articles du Code du Travail concernant les modifications applicables depuis le 15 avril 2018 (p. ex : Lohnfortzahlung, durée de travail des étudiants, démission d'un salarié pour faute grave de son employeur, aide au réemploi, les demandeurs d'emploi et indemnités de chômage, réseau d'études sur le marché du travail et de l'emploi (RETEL).

27 avril : Réunion entre la FEDIL et la députée européenne Mady Delvaux-Stehres.

Les discussions se sont concentrées sur la Communication de la Commission européenne du 25 avril 2018 sur l'intelligence artificielle pour d'Europe.

28 avril : Visite au salon international de l'industrie « Hannover Messe »

Dans le cadre du salon international de l'industrie 'Hannover Messe', la Chambre de Commerce et la FEDIL ont organisé une visite accompagnée. Le plus important salon industriel au monde a éveillé un grand intérêt parmi les industriels luxembourgeois qui se sont rendus nombreux à Hanovre en charter spécial. À cette occasion, la Chambre de Commerce a organisé une journée luxembourgeoise sur son stand, en présence de l'Ambassadeur du Luxembourg en Allemagne, Jean Graff, et du président de la FEDIL, Nicolas Buck.

2 mai : Participation de la FEDIL au Dialogue Citoyen à Luxembourg

La Commission européenne avait invité la commissaire à l'Économie et à la Société numériques, Mariya Gabriel, et le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel. Madame Gabriel a accordé une interview pour l'écho des entreprises à la FEDIL.

7 mai : Conférence – New BEPS-compliant IP Tax Regime in Luxembourg

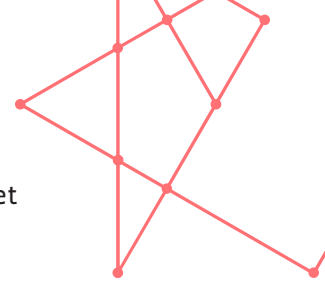
Depuis la décision d'abolir l'ancien régime fiscal en 2016, la FEDIL a fortement soutenu l'introduction d'un nouveau régime fiscal de PI. Après l'approbation de la nouvelle loi par le Parlement en avril 2018, la FEDIL a invité ses membres intéressés à se familiariser avec le sujet.

14 mai : Intervention de la FEDIL à la conférence Fit4Dataprotection

Organisation du 4ème volet du cycle de conférences « Fit4DataProtection » en collaboration avec la Chambre de Commerce, l'ABBL, l'ACA, la clc et l'Horesca qui visait à approfondir des questions et thématiques propres à certains secteurs avec une intervention de la FEDIL sur le volet relatif à la surveillance dans le cadre des relations de travail.

17 mai : FEDIL meets students @ NEXT (Sarrebruck)

La FEDIL a participé à la deuxième édition de la foire NEXT de l'Université de la Sarre sur le Campus Sarrebruck. Le salon s'adressait aux étudiants, aux



diplômés, aux doctorants et aux jeunes scientifiques de toutes les disciplines et réunissait les principaux employeurs de la Sarre et des régions frontalières, parmi lesquels se trouvaient les entreprises ayant rejoint le stand de la FEDIL. Le stand a été visité par environ 120 étudiants qui s'intéressaient aux 107 offres d'emploi ou de stage proposées par les entreprises participantes. Les conseillers de la FEDIL présents avaient également le plaisir d'échanger avec le ministre-président de Sarre, M. Tobias Hans, sur la thématique des talents dans un contexte multinational tel que la Grande-Région.

17 – 18 mai : Réunion des Présidents de BusinessEurope à Sofia (Bulgarie)

Sur invitation de la Bulgarian Industrial Association, la FEDIL, en présence de son Président, Nicolas Buck, a participé à la réunion du Conseil des Présidents de BusinessEurope, à Sofia. Les discussions se sont concentrées sur les priorités de BusinessEurope en vue des élections européennes 2019, le Brexit et l'instauration de droits de douane sur l'acier et l'aluminium importés aux États-Unis par l'UE.

23 – 24 mai : European Business Summit, Bruxelles

La FEDIL a participé à l'édition 2018 de cet événement annuel. Le sujet 2018 était : « Diriger dans un monde en mutation : l'Europe à la pointe des changements économiques, sociaux et politiques mondiaux » et portait sur des sujets tels que l'industrie verte, le commerce international, la digitalisation, l'énergie et le Brexit.

28 mai – 8 juin : La FEDIL à la 107^e session de la Conférence internationale du travail

La FEDIL a participé à la 107^e session de la Conférence internationale du Travail (CIT) qui s'est tenue à Genève. Il s'agit d'une conférence annuelle qui réunit des délégués gouvernementaux, des délégués des travailleurs et des délégués des employeurs de tous les États.

5 juin : Célébration du 60^e anniversaire de l'Union Benelux, Bruxelles

Participation de la FEDIL aux festivités, notamment à la remise d'une déclaration conjointe de la FEDIL, de la FEB et de VNO-NCW à l'ancien ministre de la Sécurité sociale luxembourgeois, Romain Schneider, au Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et de la Défense belge, Didier Reynders et au ministre des Affaires étrangères néerlandais, Stef Blok. La déclaration s'est concentrée sur les futures coopérations transfrontalières en matière sociale, énergétique et commerciale.

14 juin : Réunion du Comité exécutif de BusinessEurope, Bruxelles

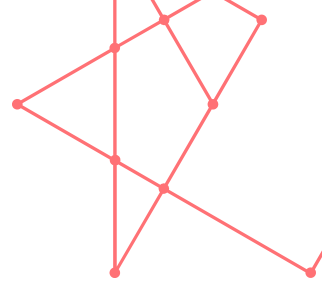
La FEDIL a participé, avec présence du directeur René Winkin, à une discussion stratégique sur la politique énergétique de l'UE ainsi que sur la proposition de la Commission pour une fiscalité plus équitable de l'économie numérique.

27 juin : Conférence – Digital integration and Artificial Intelligence : Examples and solutions

La FEDIL a présenté des exemples concrets de solutions basées sur l'IA.

28 juin : FEDIL meets « Oochener Studenten »

Sur invitation du cercle des étudiants luxembourgeois à Aix-la-Chapelle en Allemagne (« Oochener Studenten »), nos conseillers ont présenté la FEDIL ainsi que les secteurs et sociétés représentés par la FEDIL lors d'une Table ronde.



5 juillet : Réunion de la plateforme européenne de l'UEL avec la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'UE

La FEDIL a réitéré ses points de vue concernant les travaux des institutions européennes relatifs à la cybersécurité, au paquet législatif sur les produits et ses remarques initiales concernant les nouvelles règles visant à réduire l'incidence sur l'environnement de certains produits en plastique.

31 août : Séminaire sur les Eurocodes 2 & 4

L'objectif de ce séminaire organisé par l'Université du Luxembourg en collaboration avec FEDIL Steelconstruction et l'OAI était le développement des connaissances relatives à l'application, au développement et aux nouveautés des Eurocodes 2 et 4 et s'adressait essentiellement aux ingénieurs et architectes.

13 septembre : Signature d'un partenariat FEDIL – Paul Wurth InCub destiné à soutenir le développement des InduTech

La FEDIL et Paul Wurth InCub, la structure créée par le groupe Paul Wurth pour accompagner de jeunes entrepreneurs industriels, ont annoncé la signature d'un partenariat destiné à soutenir le développement des « Industrial Technologies », aussi appelées InduTech, au Luxembourg.

18 septembre : Conférence sur les lanceurs d'alerte

La FEDIL a présenté la législation luxembourgeoise et la proposition de directive européenne en la matière. ArcelorMittal a présenté son système de signalisation interne.

21 septembre : FEDIL Brussels Day

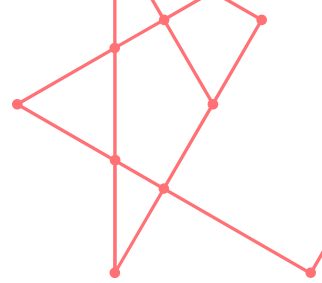
La FEDIL a organisé une visite de travail à Bruxelles. Une délégation de la FEDIL composée de membres du conseil d'administration a participé à un déjeuner avec l'Ambassadeur et Représentant permanent, Georges Friden, ainsi que le Représentant permanent adjoint, Mike Hentges, et à des réunions avec DigitalEurope, avec le Directeur général de BusinessEurope, Markus Beyrer, avec des représentants de la Commission européenne et notamment de la Direction Générale « Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME », « Énergie » et « Emploi, affaires sociales et inclusion ».

21 septembre : FEDIL meets students @ REEL – Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois, Bruxelles

La Réunion Européenne des Etudiants Luxembourgeois (REEL) accueille chaque année environ 150 étudiants luxembourgeois, poursuivant leurs études à des universités européennes différentes. Cette année, la REEL s'est déroulée à Bruxelles. Pendant la journée de partenariat nous avons pu présenter la FEDIL aux étudiants luxembourgeois intéressés. Pendant le salon, nos conseillers et les représentants d'entreprises ont eu la possibilité d'initier des conversations individuelles et d'établir des contacts.

25 septembre : Réunion de travail entre la FEDIL, SES, IBM et Microsoft, Bruxelles

Les discussions se sont concentrées sur les nouvelles règles en matière de production et de préservation des preuves électroniques, sur la stratégie de la Commission européenne en matière d'intelligence artificielle et sur les travaux de la FEDIL concernant la cybersécurité.



28 septembre : FEDIL meets students @ Unicareers.lu

Avec les entreprises ayant rejoint son stand commun « Work in Luxembourg's industry », la FEDIL a visité la 5ème édition du salon de recrutement de l'Université du Luxembourg pour promouvoir les emplois dans l'industrie luxembourgeoise auprès des étudiants de la Grande-Région.

9 – 10 octobre : Séminaire des Présidents de BusinessEurope, Paris

Sur invitation de BusinessEurope, la FEDIL, en présence de son président, Nicolas Buck, a participé à ce séminaire à Paris. Les présidents ont pu analyser les résultats d'un questionnaire envoyé aux fédérations membres puis, lancer le processus de développement d'une « vision » ou « ambition » de BusinessEurope pour l'Europe 2030.

18 octobre : FEDIL Workshop – Digital transformation simulation

La FEDIL a invité ses membres à participer à l'atelier 'Digital Transformation Simulation' offert par Volkswagen AG en collaboration avec MHP Management et IT Beratung GmbH. Quelque 35 membres ont participé à cet atelier et ont parcouru une histoire de 130 ans en avance rapide.

23 octobre : Conférence sur le droit de la concurrence

La FEDIL, en collaboration avec l'étude Moyse Bleser, a organisé cette conférence sur le sujet de la coopération entre entreprises afin de réduire les risques de comportements anti-concurrentiels.

23 octobre : Lancement de la campagne HelloFuture 2018-2019

Les trois premiers roadshows de la nouvelle année académique avaient lieu au Forum Campus Geeseknäppchen et ont accueilli successivement en date du 12, 13 et 16 novembre 2018 les élèves du Lycée Aline Mayrisch, de l'Athénée de Luxembourg ainsi que du Lycée Michel Rodange. Les deux roadshows suivants avaient lieu au Lënster Lycée (20 novembre 2018) et au Lycée de Garçons Luxembourg (21 novembre 2018). Les prochains roadshows ont lieu à partir de fin février 2019.

25 octobre : FEDIL meets students @ Firmenkontaktmesse (FiKoM – Kaiserslautern)

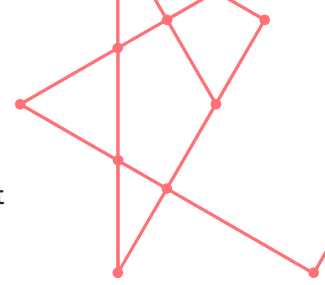
La FEDIL a donné aux entreprises la possibilité de rejoindre son stand commun sous l'enseigne « Work in Luxembourg's industry », afin de présenter aux étudiants de l'Université des sciences appliquées de Kaiserslautern leurs opportunités d'emploi et de rechercher des candidats potentiels ou des stagiaires.

8 novembre : réunion FEDIL / M. Gonzales-Sancho, représentant la Commission européenne

En cette date, la FEDIL a rencontré M. Gonzales-Sancho, chef d'unité pour la cybersécurité et représentant la Commission européenne. La FEDIL a pu défendre son argumentaire en faveur de l'instauration du futur Centre Européen de Compétence en matière de cybersécurité au Luxembourg.

22 novembre : Speed Dating FEDIL/ADEM : entreprises & demandeurs d'emploi

La FEDIL, en coopération avec l'ADEM, a organisé un événement « speed dating » dédié aux profils de l'industrie. Le « speed dating » a permis à 28 entreprises-membres de la FEDIL de rencontrer pour un premier entretien quelque 180



demandeurs d'emploi ayant un des profils PhD, ingénieurs, techniciens, BTS et DAP techniques.

22-23 novembre : Réunion des Présidents de BusinessEurope à Vienne (Autriche)

Sur invitation de l'Industriellen Vereinigung autrichienne, la FEDIL, en présence de son président, Nicolas Buck, et de son directeur, René Winkin, a participé à la réunion du Conseil des Présidents de BusinessEurope, à Vienne. Les présidents ont adopté le document de BusinessEurope « Ambition for Europe 2030 », lequel sera médiatisé en vue des élections européennes de 2019. Les discussions portaient également sur le Brexit et le développement d'une vision sur la politique de l'énergie et du climat de BusinessEurope.

26 novembre : Conférence « Les défis de la mobilité pour l'année 2019 dans le contexte du BREXIT et du télétravail »

En collaboration avec le département Global Mobility Services de KPMG, la FEDIL a organisé cette conférence sur les modifications qui vont entrer en vigueur en 2019 en matière de fiscalité des personnes physiques et de sécurité sociale. La conférence a eu pour objet de rappeler aux participants les règles théoriques applicables dans ces domaines et d'illustrer au travers de cas pratiques quels seront les nouveaux défis de la mobilité pour les employeurs luxembourgeois en 2019.

27 novembre : Cérémonie de remise du Prix de l'Innovation 2018

La FEDIL a remis pour la 23e fois le Prix de l'Innovation. Le Prix de l'Innovation a été décerné à Goodyear pour le projet « Vacuum Cure Technology », à Cebi Luxembourg pour le projet « Blow-by Heater » à VIRELUX Inspection Systems pour le projet « Optifrag – Contrôle automatique de fragmentation des vitrages automobiles » ainsi qu'à DocUnify pour le projet « AdminTech ». Après la remise des prix, le jeune chercheur luxembourgeois, Max Arendt, a présenté son projet primé lors d'un concours en Chine « R.A.M – A robot that could change the world ».

4 décembre : Réunion entre la FEDIL, BusinessEurope et le député européen, Christophe Hansen

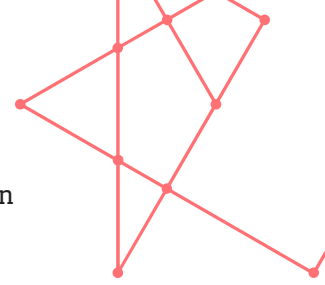
Les discussions se sont concentrées sur l'accord de partenariat économique entre l'UE et le Japon ainsi que sur le plan d'action de la Commission européenne pour une finance durable.

5 décembre : Présentation du livre « Tous les défis du monde » édité dans le cadre du centenaire de la FEDIL

Écrit par l'historien Charles Barthel et édité par Maison Moderne, ce livre analyse la période de création de la FEDIL et se penche sur les défis que celle-ci posa aux industriels et hommes politiques de l'époque. Charles Barthel a présenté les résultats de ses recherches lors d'un exposé et les a illustrés par de nombreuses photos de l'industrie de l'époque.

19 décembre : Cercle des chefs du personnel

À l'ordre du jour de cette séance figuraient des présentations sur les nouveautés en matière de paramètres sociaux applicables en 2019, augmentation du salaire social minimum (SSM), système bonus-malus de l'assurance-accident, taux de cotisation pour la Mutualité des employeurs, des nouveautés législatives et jurisprudentielles comme la surveillance des salariés, le seuil des 52 semaines et la reprise progressive du travail pour



raisons thérapeutiques ainsi que les congés. Par ailleurs, diverses initiatives en matière de recherche du personnel ont été présentées, tel que l'enquête qualifications de demain, les stages dans le cadre du projet « HelloFuture », le projet Creathon sur la motivation au travail et une introduction au support en recrutement par des professionnels.

ORGANISATION DE LA FEDIL EN 2018

À propos de la FEDIL

Centenaire, la FEDIL agit depuis 1918 comme fédération entrepreneuriale multisectorielle, conférant une voix aux industriels et entrepreneurs, encourageant l'activité économique du pays, promouvant l'industrie à l'international. La communauté d'entreprises de la FEDIL se caractérise par son ouverture sur l'international, par son esprit d'innovation et par sa volonté de collaborer et de partager les expériences dans l'intérêt du progrès économique.

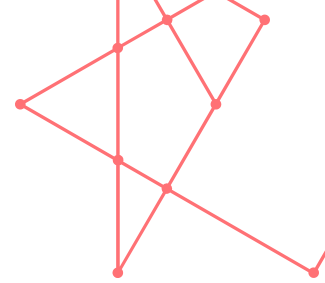
La FEDIL représente aujourd'hui plus de 620 membres dans quelque 37 secteurs d'activité, de la start-up jusqu'aux grands fleurons de l'économie. Les membres de la FEDIL représentent 95 % de l'industrie manufacturière, 75 % de l'activité de recherche privée, 25 % de l'emploi et 35 % du PIB. La fédération chapeaute par ailleurs 20 associations sectorielles.

Entretien un contact régulier aux niveaux national et européen avec les représentants politiques, les pouvoirs publics, les milieux économiques et les syndicats, la FEDIL ne cesse de développer et de dynamiser ses réseaux. Elle est étroitement associée à la préparation des décisions en matière économique et sociale par sa représentation dans de nombreux organes consultatifs institués par les pouvoirs publics.

La FEDIL accompagne ses membres par une panoplie de services, notamment le conseil, la représentation, la création de contenus et le networking. Sa démarche par projets thématiques permet d'inclure la participation active des membres aussi bien dans la définition des positions que des contenus et activités. Ancrés dans l'actualité et ayant un caractère innovateur, les projets FEDIL réunissent des experts représentant les entreprises membres autour d'un sujet bien précis, leur ouvrant de nouvelles voies d'interaction. Les projets se dotent ainsi d'une approche pluridisciplinaire et dynamisante encadrée par l'équipe permanente de la FEDIL. Les projets prennent la forme de workshops et groupes de réflexion et demandent une disponibilité ainsi qu'une implication active des participants.

Sur le plan international, la FEDIL est affiliée à BusinessEurope (www.business europe.eu) et dispose depuis 2003 d'un bureau de représentation à Bruxelles dirigé par son conseiller Affaires européennes. En tant qu'organisation représentative des employeurs luxembourgeois, la FEDIL collabore aux activités de la Conférence internationale du travail (OIT) à Genève. Elle est, par ailleurs, membre de l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ainsi que du Bureau consultatif économique et industriel (BIAC) auprès de l'OCDE.

Main dans la main avec ses membres et ses partenaires, la FEDIL souhaite accompagner la transformation du pays par ses industries et ses entreprises. Tout en valorisant leur rôle primordial dans notre pays et son écosystème, la FEDIL souhaite aider les entreprises dans la préparation de leur avenir. Les priorités actuelles de la FEDIL sont ainsi la promotion des secteurs représentés auprès de la jeunesse et la recherche de talents, la transformation



technologique et énergétique de l'industrie et le développement durable de l'économie luxembourgeoise.

www.fedil.lu

Le conseil d'administration en 2018

Les organes statutaires de la FEDIL sont l'assemblée générale et le conseil d'administration dirigés par le président et deux vice-présidents. Le conseil d'administration est composé de chefs d'entreprise représentant les principaux secteurs d'activité. Ils sont assistés par un directeur et un secrétariat permanent. Le conseil d'administration s'est doté en 2018 d'une charte de gouvernance prévoyant ses règles de fonctionnement et régissant les relations avec la direction.

Président

Nicolas Buck

CEO, Seqvoia S.A.

Administrateur, Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)

Vice-présidents

Karim Michel Sabbagh (*sortant lors de l'assemblée générale du 28 mars 2018*)

Président & CEO, SES S.A.

Michel Wurth

Président du conseil d'administration, ArcelorMittal Luxembourg S.A.

Président, Chambre de Commerce du Luxembourg

Président, Union des entreprises luxembourgeoises (UEL)

Président, Institut National pour le développement durable et la responsabilité des entreprises (INDR)

Administrateur, ArcelorMittal S.A.

Michèle Detaille (*vice-présidente depuis le 3 juillet 2018*)

Administratrice déléguée, No-Nail Boxes (Europe) S.A. – Groupe ALIPA

Administrateurs

Charles-Louis Ackermann

Président et administrateur délégué, Accumalux S.A.

Anne-Christine Ayed

Vice-présidente Recherche, innovation & environnement, Tarkett GDL S.A.

Claude Baer

Directeur, Strategies S.à r.l.

Président, Service de santé au travail de l'industrie a.s.b.l. (STI)

Georges Bock (*jusqu'au 30 septembre 2018*)

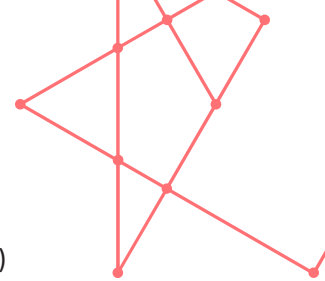
Head of Tax, KPMG Luxembourg Société coopérative

Guus Boekhoudt (*sortant lors de l'assemblée générale du 28 mars 2018*)

Vice President Flat Glass Europe & Managing Director, Guardian Europe S.à r.l.

Frédéric De Radiguès

Directeur général, S.A. Brasserie Nationale (Bofferding)



Yves Elsen

Managing Partner and CEO, Hitec Luxembourg S.A.
Président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

René Elvinger *(sortant lors de l'assemblée générale du 28 mars 2018)*

Administrateur délégué, Cebi Luxembourg S.A.

Romain Hansen

Directeur Global Technology Programs, Goodyear S.A.

Gérard Hoffmann

Chairman and Managing Director, Telindus S.A.

Président, FEDIL – ICT a.s.b.l.

Président ICTLuxembourg a.s.b.l.

Vice-président, Groupement luxembourgeois de l'aéronautique et de l'espace (GLAE)

Katiana Iavarone *(administratrice depuis l'assemblée générale du 28 mars 2018)*

Director Global Sourcing, GUARDIAN INDUSTRIES

Paul Jung *(jusqu'au 29 novembre 2018)*

Managing Director, CERATIZIT S.A.

Ferdinand Kayser *(administrateur depuis l'assemblée générale du 28 mars 2018)*

CEO, SES Video

Jean-Marc Kieffer

Président du conseil d'administration, CDCL S.A.

Président du conseil d'administration, Groupement des entrepreneurs du bâtiment et des travaux publics

Charles Loesch

Manager HR Global Integrated Operations Nutrition & Health, DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

Jean Lucius *(sortant lors de l'assemblée générale du 28 mars 2018)*

CEO, ENCEVO S.A., Chairman of the Executive Committee, ENCEVO S.A.

Valérie Massin

Country Manager, Responsable des affaires gouvernementales et institutionnelles et HR Coordinator Luxembourg, ArcelorMittal Luxembourg.

Adrien Ney

Président du comité de direction, Directeur général, Luxair S.A.

Georges Rassel

CEO, Paul Wurth S.A.

Silvia Sitzen

Director HR, Goodyear Dunlop Tyres Operations S.A.

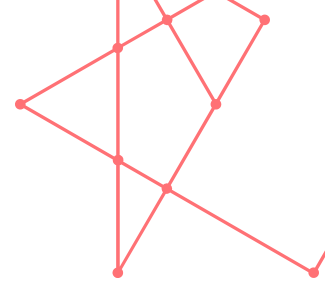
Claude Strasser

Directeur général, président du comité de direction, POST Luxembourg

Présidents honoraires

Marc Assa

Charles Krombach



Robert Dennewald

Directeur honoraire

Nicolas Soisson

Calendrier des réunions du conseil d'administration en 2018

27 février 2018	Réunion du conseil d'administration
28 mars 2018	Assemblée générale 2018
3 juillet 2018	Réunion du conseil d'administration
20 septembre 2018	Réunion du conseil d'administration
29 novembre 2018	Réunion du conseil d'administration

La direction et le secrétariat de la FEDIL en 2018

René Winkin, directeur

Marc Kieffer, secrétaire général / responsable affaires juridiques et sociales

Martina Christen, conseillère communication digitale

Maxime Dubois, conseiller digitalisation et innovation (*du 15 janv. 2018 au 12 juil. 2018*)

Frank Genot, conseiller systèmes d'information de gestion

Philippe Heck, conseiller affaires juridiques et sociales

Patricia Hemmen, conseillère affaires juridiques et sociales

Angela Lo Mauro, conseillère affaires européennes (*depuis le 15 janvier 2018*)

Virginie Michielsen, Senior Business Developer (*depuis le 1^{er} septembre 2018*)

Georges Santer, responsable digitalisation et innovation

Sophie Smereczynski, Junior Project Manager HelloFuture (*depuis le 3 décembre 2018*)

Dr Stéphanie Schmitz, conseillère affaires européennes (*jusqu'au 28 février 2018*)

Céline Tarraube, conseillère digitalisation et innovation

Dr Gaston Trauffer, responsable politique industrielle (*depuis le 17 septembre 2018*)

Dr Michèle Vallenthini, responsable de communication

Henri Wagener, conseiller énergie (*jusqu'au 30 avril 2018*)

Jean-Marc Zahlen, conseiller énergie et environnement

Chantal Hübsch, secrétaire de direction

Olivier Nicolay, secrétaire-réceptionniste

Erna Bosch-Haag, secrétaire-comptable (*jusqu'au 31 décembre 2018*)

Chantal Lonien, secrétaire-comptable (*depuis le 1^{er} octobre 2018*)

Jessica Linden, secrétaire-réceptionniste

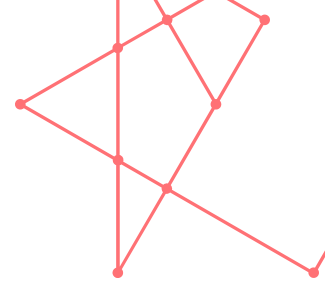
Siège social et bureaux de la FEDIL et des associations sectorielles

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale de la FEDIL et des associations sectorielles

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg
T. +352 43 53 66 – 1
F. +352 43 23 28

fedil@fedil.lu



www.fedil.lu
www.fedil-echo.lu

Bureau de représentation à Bruxelles

168, avenue de Cortenbergh
B-1000 Bruxelles
T. +32 2 237 66 80
angela.lomauro@fedil.lu

Publications de la FEDIL

Écho des entreprises

L'écho des entreprises est un magazine édité et publié par la FEDIL depuis 1920. Il sort 6 fois par an et traite les sujets économiques et politiques d'intérêt pour les entreprises membres de la fédération. En 2018, le format, aussi bien que le contenu de l'écho ont été adaptés et complétés par un site en ligne :
www.fedil-echo.lu.

Positions

La FEDIL rédige et publie des positions sur des sujets d'actualité d'ordres économiques et politiques. Depuis 2018, ces positions sont publiées sur le site internet (www.fedil.lu) et accessibles aux membres ainsi qu'à toute personne intéressée.

Guides / Brochures

La FEDIL publie des brochures sur des sujets d'actualité, répondant aux besoins d'information de ses membres. En 2018, des brochures ont été publiées dans les domaines du droit de travail, de la protection des données et des élections législatives.

Autres publications

La FEDIL envoie une Newsletter toutes les deux semaines à ses membres ainsi qu'aux personnes intéressées, contenant les actualités de la FEDIL et de ses groupements, des informations juridiques (projets de lois & entrées en vigueur), un calendrier de conférences/séminaires, les sujets européens ainsi que des propositions de lecture.

Social Media

Depuis fin 2017, la FEDIL est active sur une multitude de réseaux sociaux.

Twitter: www.twitter.com/Fedil_Lux

LinkedIn: www.linkedin.com/company/fedil/

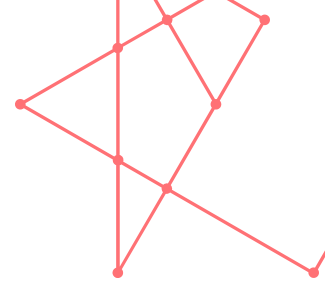
Facebook HelloFuture : www.facebook.com/hellofuturelu/

Facebook Écho des entreprises : www.facebook.com/echo.luxembourg/

Business Development

Afin de poursuivre proactivement l'élargissement de la base d'adhérents et d'améliorer la connaissance de l'offre de services auprès de ses membres, la FEDIL a décidé en 2018 d'engager un Senior Business Developer.

Virginie Michielsens a rejoint la FEDIL en septembre pour mettre en place le Business Development. À côté du focus sur les entreprises industrielles, elle a commencé à renforcer la représentativité de la FEDIL dans plusieurs secteurs



de services, et notamment autour des nouvelles activités technologiques.

Par ailleurs, en coopération avec la direction et toute l'équipe, elle prend soin de l'approfondissement des relations avec les membres existants. Bien connaître les challenges et opportunités des entreprises est un prérequis pour la FEDIL afin de mieux pouvoir aider ses membres dans leurs projets.

Le secrétariat du Groupement des entrepreneurs

Pol Faber, secrétaire général

Carmen Da Cruz, secrétaire

Monica Antunes, secrétaire

Siège social et bureaux du Groupement des entrepreneurs

7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg
Bâtiment B, 2^e étage

Adresse postale du Groupement des entrepreneurs

Boîte postale 1304
L-1013 Luxembourg

T. +352 43 53 66 – 623

F. +352 43 23 28

groupement.entrepreneurs@fedil.lu

Jury du Prix de l'Environnement

Dr. Paul Schosseler (+Impakt Luxembourg)
Laurent Majerus (Enovos Luxembourg)
Jean-Marie Ries (Sidest)
Prof. Dr. Ing. Stefan Maas (Université du Luxembourg)
Rainer Klöppner (Eneco S.A.)
François Delé (Cluster Automobility)
Henri Wagener (FEDIL)

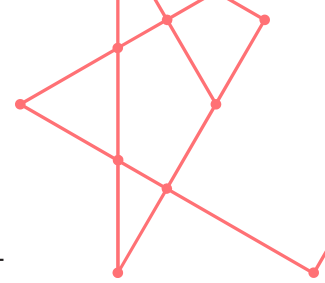
Jury du Prix de l'Innovation

Simone Polfer (Ministère de l'Économie)
Marc Ferring (Luxinnovation)
Jean Georges (ANG)
Pierre Kihn (Office Freylinger)
Venant Krier (Poudrerie de Luxembourg)
Edouard Michel (Goodyear Technical Center Luxembourg)
Philippe Osch (HITEC Luxembourg)
Marc Schiltz (Fonds National de la Recherche)
René Winkin (FEDIL)

La FEDIL est représentée au niveau national...

...dans le domaine économique

Comité de conjoncture
Commission consultative du commerce extérieur
Commission technique consultative des indices de prix de la construction
Commission du bâtiment
Commission des soumissions



Conseil national de l'énergie
Conseil supérieur de la statistique
Centre de ressources des technologies de l'information pour le bâtiment (CRTI-B)
Groupe luxembourgeois de l'association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI)
Luxembourg Board of Economic Development (BED) (Comité de développement économique)
Office du ducroire
Office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité (OLAP)
Société nationale de crédit et d'investissement (SNCI)

...dans le domaine social

Comité consultatif à la formation professionnelle à caractère tripartite
Comité permanent du travail et de l'emploi
Comité du travail féminin
Commission mixte de reclassement
Commission spéciale de réexamen chômage
Conseil national pour étrangers
Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail
EST – École supérieure du travail
Juridictions du travail
Juridictions sociales
Mutualité des employeurs
ONC – Office national de conciliation
Organes de la sécurité sociale
ORPE – Observatoire des relations professionnelles et de l'emploi
STI – Service de santé au travail de l'industrie
STM – Service de santé au travail multisectoriel

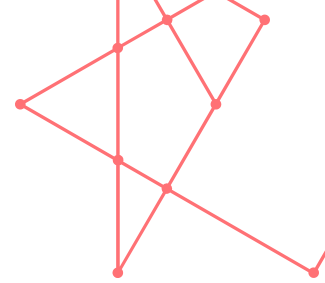
Autres domaines

Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.
CES – Conseil économique et social
Comité de coordination tripartite
Ecobatterien A.s.b.l.
ICTluxembourg A.s.b.l.
Luxinnovation G.I.E.
Mouvement luxembourgeois pour la qualité a.s.b.l. (MLQ)
Nyuko a.s.b.l. – Start-up Nation Luxembourg
Union des entreprises luxembourgeoises a.s.b.l. (UEL)

Contacts internationaux

Au niveau européen

BusinessEurope – Confederation of European Business
APAT – Association patronale transfrontalière – Grand-Duché de Luxembourg – Lorraine – Luxembourg-Belge
Comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs
Comité consultatif pour la sécurité sociale des travailleurs migrants
Comité consultatif pour la sécurité, l'hygiène et la protection de la santé sur le lieu de travail
Comité du dialogue social
Conseil consultatif économique et social BENELUX
EURES – European Job Mobility Portal



Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Fonds social européen

Au niveau international

BIAC – Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE
BIT – Bureau international du travail
OIE – Organisation internationale des employeurs

Les entreprises membres

A Good Life S.à r.l.

Abalone Group S.à r.l. **)

ABB N.V. Luxembourg Branch

Accumalux S.A.

Accumalux Industrial S.A.

Accumalux Mold Technology S.A.

Action Interim S.A.

Adecco Luxembourg S.A.

Advitek S.A. **)

Agora S.à r.l. et Cie S.e.c.s. (Société de développement Agora) **)

Aims Luxembourg S.à r.l.

Air Liquide Luxembourg S.A. (L'Air Liquide Luxembourg)

Airtech Europe S. à r.l.

Ajilon Luxembourg S.A.

Alcor Executive S.A. **)

Alcuilux Desox S.A.

Allen & Overy S.e.c.s.

Alliance D. & D. S.A. *)

Alliance Green Services S.A. *)

Altwies-Bois S.à r.l.

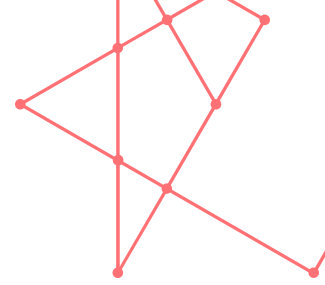
Amazon Europe Core S.à r.l.

Ameco S.à r.l.

Amer-Sil S.A.

Ampacet Europe S.A. EMEA Headquarters

Amplexor Luxembourg S.à r.l.



Amsol S.à r.l. **)

ANG S.à r.l.

a+p kieffer omnitec S.à r.l.

Aperam Stainless Services & Solutions Luxembourg S.A.

Apleona HSG S.à r.l. *)

Aral Luxembourg S.A.

Aramark S.à r.l.

ArcelorMittal S.A.

ArcelorMittal Belval & Differdange S.A.

ArcelorMittal Bissen & Bettembourg S.A.

ArcelorMittal Centre Logistique Européen S.A.

ArcelorMittal Commercial RPS S.à r.l.

ArcelorMittal Commercial Sections S.A.

ArcelorMittal Distribution Solutions S.A.

ArcelorMittal Dudelange S.A.

ArcelorMittal International S.A.

ArcelorMittal Luxembourg S.A.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange S.A.

Arendt & Medernach S.A.

Armacell International S.A. *)

Armatures S.à r.l.

Arval Luxembourg S.A.

Assainissement urbain J.P. Feidert & Cie S.A.

Association N. Arend & C. Fischbach S.A.

AstraZeneca Luxembourg S.A.

Astron – Lindab S.A.

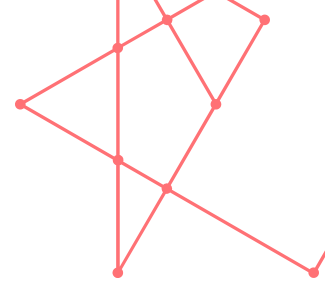
Atalian Global Services Luxembourg S.à r.l.

Ateel S.à r.l.

Ateliers Brucker S.à r.l.

Atos Belgium, Succursale luxembourgeoise

Atos Luxembourg PSF S.A.



Atoz S.A.

ATS Cranes S.A. **)

Avery Dennison Luxembourg S.à r.l.

Axia Interim S.A.

Axis (Luxembourg) S.à r.l.

B Medical Systems S.à r.l.

Baatz Constructions Exploitation S.à r.l.

Badenoch & Clark Luxembourg

Balthasar Constructions S.à r.l.

Barenbrug Luxembourg S.A.

Barrela et Martins S.à r.l.

Bartz Constructions S.à r.l.

BD Associates S.A. Partners to Leaders

BDO Advisory S.A.

bebo ProMaFin S.A.

Berl & Cie S.à r.l. (A. Berl)

Bertrand S.à r.l. (Marbrerie Bertrand)

Besix Red Luxembourg S.A. **)

Bétons et Matériaux S.A.

Bétons Feidt S.A.

BioneXt Lab *)

BK Services S.à r.l.

Bois Brever S.A.

Bois Scholtes S.A.

Bonaria et Fils S.à r.l.

Bonaria Frères S.A.

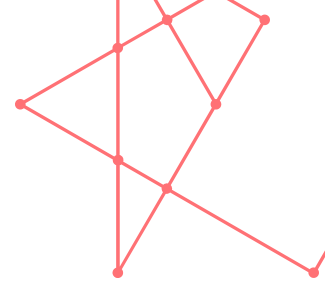
Bonn Steichen & Partners

Boson Energy S.A.

BP Luxembourg S.A.

Brain & More S.A.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A.



Brasserie Nationale 'Bofferding' (S.A. Brasserie Nationale)

Brasserie Simon Exploitation et Cie S.e.c.s.

Brink's Alarm and Security Technologies S.A.

Brink's Security Luxembourg S.A.

Brucher, Thieltgen & Partners *)

Bureau Moderne S.A.

Cabinet Walter International S.à r.l.

C.A.E. Aviation S.à r.l.

Calpam Luxembourg S.à r.l.

Calumite S.A.

Canon Luxembourg S.A. **)

Cargolux Airlines International S.A.

Carlex Glass Luxembourg S.A.

Carrelages Willy Putz S.A.

Carrières Feidt S.A.

Carrosserie Comes & Cie S.A.

Castegnaro S.à r.l. **)

Catalyst Recovery Europe S.A.

Caves Bernard-Massard S.A.

Caves Gales S.A.

Caves Krier Frères Remich S.A.

Caves St. Martin, Remich S.A.

Caves St. Remy-Desom S.à r.l.

Caves Wengler S.A.

CBL S.A.

CDCL S.A. Compagnie de Construction Luxembourgeoise

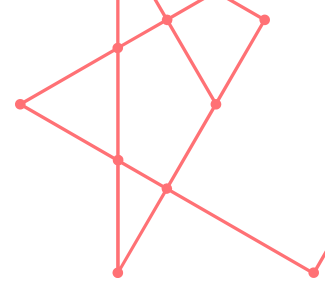
Cebi Luxembourg S.A.

Cedef S.A.

Cegecom S.A.

CERATIZIT S.A.

CFL cargo S.A.



CFNR Lux S.A.

CHAMP Cargosystems S.A.

Chemgas Barging S.à r.l.

Chemolux S.à r.l. – McBride

Chrono Interim S.à r.l.

Cimalux S.A.

Circuit Foil Luxembourg S.à r.l.

Cisco Systems Luxembourg S.à r.l.

C.K. S.A.

Clan 4 Cash S.à r.l.-S *)

Classic Trans Lu S.à r.l. **)

CLdN ro-ro S.A.

CLE S.A. – Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises

Clifford Chance SCS **)

CLK Constructions Luxembourgeoises K-Home S.à r.l.

Cloos S.A.

Close (Luxembourg) S.A.

Cloud Managed Data S.A. – CMD

Cobelfret S.A.

Coca-Cola European Partners Luxembourg S.à r.l.

Codiprolux S.A. – Groupe ALIPA

Cofely Services S.A.

Comco MCS S.A.

Comptoir des Fers et Métaux S.A.

Com'unity S.à r.l.

Contern S.A.

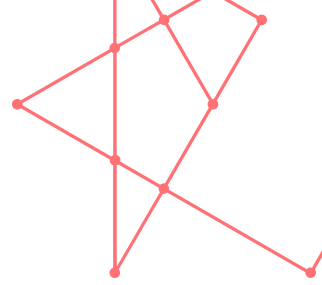
Coprom S.A.

Corex Luxembourg S.A.

Cosmolux International S.A.

Costantini S.A.

Couleurs Gérard S.à r.l.



CR Services S.à r.l.

Creditreform Luxembourg S.A.

Creos Luxembourg S.A.

CTG Luxembourg PSF S.A.

CTI Systems S.A.

Daanuu S.à r.l. *)

Datacenter Luxembourg S.A.

DataThings S.à r.l. **)

Delebois & O'Donnell S.à r.l.

Delli Zotti S.A.

Deloitte Luxembourg

Delphi Automotive Systems Luxembourg S.A.

Dimension Data Luxembourg PSF S.A. **)

D-L Consulting S.à r.l.-S *)

D.Law S.à r.l. **)

D.L.S.I. Luxembourg S.A.

Docler IP S.à r.l.

Domaine Mathes S.à r.l.

Doneck Euroflex S.A.

Drees & Sommer Luxembourg S.à r.l.

DSD International Contractors S.à r.l.

DSK Systems S.A.

DSM Avocats à la Cour *)

DuPont de Nemours (Luxembourg) S.à r.l.

DuPont Teijin Films Luxembourg S.A.

Dussmann Lavador S.à r.l.

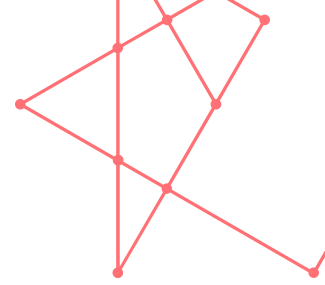
Dussmann Security S.à r.l.

Dussmann Service S.à r.l.

DXC Technology Luxembourg S.A.

E2M S.à r.l. **)

EarthLab Luxembourg S.A. **)



Eaux Minérales de Beckerich (S.A. des Eaux Minérales de Beckerich)

Eaton Moeller S.à r.l.

eBay Services S.à r.l.

EBRC S.A.

e-Bus Competence Center S.à r.l. **)

Ecore Luxembourg S.A.

Ecotec S.à r.l.

E.C.T. S.à r.l. Entreprise de Constructions Tubulaires

Editpress Luxembourg S.A.

EFM Steel S.à r.l.

EG Retail (Luxembourg) S.à r.l.

E.G.C. S.à r.l. Entreprise de Génie Civil

Ekabe S.A. (Groupe Lactalis)

e-Kenz S.A.

Elan IT Resource S.à r.l. – Experis

Elco S.A.

Ellipsys Mosaic S.à r.l. *)

Emp Corp S.A. *)

E.M.T. S.à r.l. **)

Encevo S.A.

Eneco S.A. – Ingénieurs Conseils

energieagence (Agence de l'Energie S.A.)

Enovos Luxembourg S.A.

Enthalpia Lux S.à r.l.

Entrapaulus Construction S.A.

EQOS Energie Luxembourg S.à r.l.

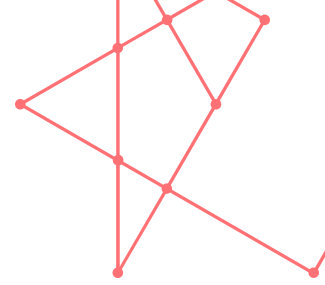
Esofac Luxembourg S.A.

ETF Luxembourg S.A.

Etimine S.A.

Etoile Garage S.à r.l. **)

Eurest Luxembourg S.A.



Eurobéton S.A.

Euro-Composites S.A.

Euro-Deal S.à r.l.

Euroflag Services S.à r.l.

Eurofoil Luxembourg S.A.

Europe Commerce S.A.

European Data Hub S.A.

Europe et Croissance S.à r.l.

Eurotank S.à r.l.

Excellium Services S.A.

Express Services S.A.

EY

Eyesen S.A. *)

Famaplast S.A.

FANUC Europe Corporation S.A.

Farenzena S.à r.l. (Entreprise Jules Farenzena)

Faurecia Ast Luxembourg S.A.

FB Groupe Luxembourg S.A.

F.E.L. S.A.

Ferrac S.à r.l. Entreprise de Ferrailage

Ferro Tech S.à r.l.

Ferroknepper-Buderus S.A.

Fiar S.A.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A. **)

Finologee S.A. *)

Flen Health S.A. *)

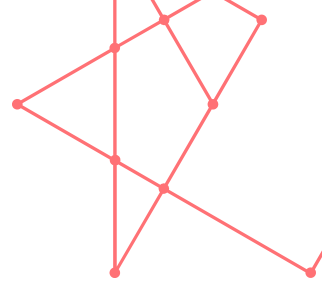
Freylinger S.A. (Office Freylinger)

Fruytier Group Purchase, Sales and Services

Funcoats S.A.

G4S Security Solutions S.A.

Gandi International S.à r.l.



GCL International S.à r.l.

GDF SUEZ LNG Supply S.A.

Geis Cargo International Luxembourg GmbH **)

Genista S.à r.l.

GeoSea (Luxembourg) S.A.

Gerstlauer Consulting S.à r.l.

Gezim Luxembourg S.à r.l.

Gilles Tooling GmbH

Giorgetti (Groupe Félix Giorgetti)

Global Facilities S.A.

GM Entreprise Générale de Construction S.à r.l.

Go RH S.à r.l. **)

Goeres Horlogerie S.à r.l. *)

Goodyear S.A.

Goodyear Dunlop Tires Operations S.A.

GoToFreedom S.à r.l.

Governance.com S.A. *)

Gradel Services S.A.

Granulux S.à r.l.

Greenfield S.à r.l. **)

Greiveldinger Exploitation S.à r.l.

Grosbusch S.à r.l. *)

GT Satellite Systems S.A.

Guardian Europe S.à r.l.

Guardian Luxguard I S.à r.l.

Guardian Luxguard II S.à r.l.

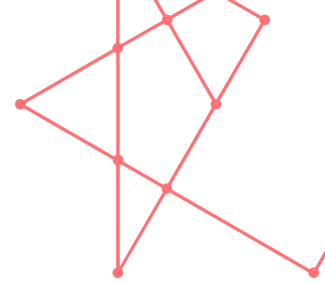
Gummi-Roller S.à r.l.

Hacknowledge Lux S.à r.l. **)

Hansatank Luxembourg S.à r.l.

Harper & Pearsons S.à r.l. *)

Harsco Metals Luxembourg S.A.



Harsco Metals Luxequip S.A.

Hein S.à r.l. – Fabrique de Fours

Hein S.à r.l. (Sablière Hein)

Hein Déchets S.à r.l.

Heintz van Landewyck S.à r.l. (Manufacture de Tabacs)

Hewlett-Packard Enterprise Luxembourg S.C.A.

Hitec Luxembourg S.A.

HR Services S.A.

HT Holding Luxembourg S.A. *)

Husky Injection Molding Systems S.A.

Hydro Aluminium Clervaux S.A.

Hyosung Luxembourg S.A.

IBM Luxembourg S.à r.l.

Icarus Shipping S.A.

IEE S.A.

Ilco Lux S.A.

Imatec S.à r.l. – Innovative Machine Technology

Imecolux S.A.

Imperial Shipping GmbH

Import Lux Burnonville S.à r.l.

Imprimerie Centrale S.A.

Imprimerie Watgen S.à r.l. *)

Indigo Park Luxembourg S.A.

INL – Inland Navigation Luxembourg S.A. *)

Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment – IFSB S.A.

Interact S.A.

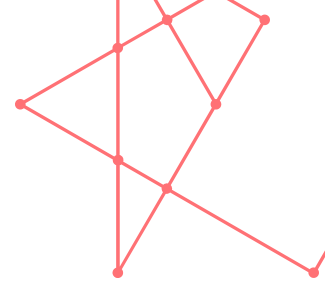
Interfiduciaire S.A.

Interfuel S.à r.l.

International Films Company S.A. – I.F.C. *)

International Lacquers S.A.

Interstream Barging S.A. *)



ispace Europe S.A. **)

ISS Luxintérim S.à r.l.

Item Lux S.A.

itrust consulting s.à r.l.

IVC Luxembourg S.A.

Jan De Nul Constructions S.A. *)

Jans S.A. (Entreprise de Constructions Claude Jans)

Jemic S.à r.l. *)

Jindal Films Europe S.à r.l.

John Zink International Luxembourg S.à r.l.

Joint Allocation Office S.A. – JAO

Julien Cajot & Cie

Karp-Kneip Constructions S.A. (C. Karp-Kneip)

Keller S.A.

Kelly Services Luxembourg S.à r.l.

Kersting Luxembourg S.à r.l.

Keter Luxembourg S.à r.l.

Kikuoka Luxembourg S.A.

Kisch Constructions S.à r.l.

Klein Exploitation S.à r.l. (Entreprise Klein)

Kleyr Grasso

Klin S.à r.l. *)

Köhl AG

Köhl S.à r.l.

Kone Luxembourg S.à r.l.

KPMG Luxembourg, Société coopérative

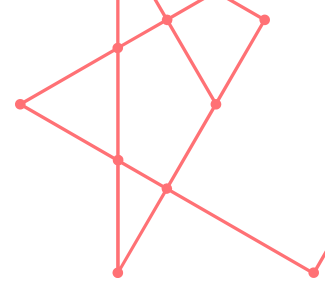
KR International Recruitment S.à r.l. **)

Kronospan Luxembourg S.A.

Kronshagen (Etude Kronshagen)

Kuehne + Nagel S.à r.l.

Kuhn Construction S.A.



Kurt Constructions S.A.

Kuwait Petroleum (Luxembourg) S.A.

Lab Luxembourg S.A.

Laboratoire Luxembourgeois d'Analyses Médicales – L.L.A.M. S.A.

Lactalis Luxembourg

Laeis GmbH

Lafayette S.A. **)

Lamesch S.A.

Landimmo Real Estate S.à r.l. **)

Lat Lux S.à r.l. *)

Lavaux Luxembourg S.à r.l.

L.C.I. S.à r.l. – Flowey

LeasePlan Luxembourg S.A.

Leasinvest Immo Lux SICAV-FIS

Legitech S.à r.l.

Lehnkering Shipping Luxembourg S.A.

Léon Kremer S.à r.l.

Leunessen Holz S.à r.l.

Lightbulb S.à r.l. **)

Lignatech S.à r.l.

Link Corporate Services S.A.

Linklaters LLP *)

Loginter S.à r.l.

Losch Import S.à r.l.

Luwolux S.à r.l.

L-Travaux S.à r.l.

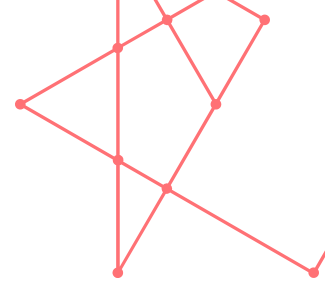
Lux T.P. S.A.

lux-airport – Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A.

Luxair – Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A.

Luxaviation S.A.

LuxConnect S.A.



Luxconsult S.A.

Luxcontrol S.A.

Luxelec Building Technology S.A.

Luxembourg Air Ambulance S.A.

Luxempart S.A. **)

LuxEnergie S.A.

Luxexpo S.A.

LuxGovSat S.A. *)

Luxlait – Association Agricole

Luxoil PJS GmbH & Co KG

LuxPet S.A. / AG

Luxport S.A.

Luxscan Technologies S.à r.l. **)

LuxSpace S.à r.l.

LuxTrust S.A.

Mabilux S.A.

MACL International Limited S.à r.l.

Mahle Behr Luxembourg S.à r.l.

Maison Moderne™

Maisons Loginter S.A.

Manghini S.A. **)

Manpower Luxembourg S.A.

Maret S.A. (Jean Maret)

Maqit S.A.

Margal S.A.

Marks & Clerk (Luxembourg) LLP

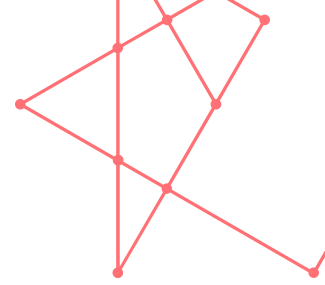
Marsh S.A. **)

Massard S.à r.l. Fonderie et Ateliers de Construction

Massive-Passive S.A.

Mathey Mazout S.à r.l.

Maxim Pasta S.à r.l.



MCM Import Export S.à r.l. *)

MD Wind S.à r.l.

Mediation S.A.

Mefa Medienfabrik S.A.

Menuiserie Kraemer S.à r.l.

Menway Executive Search S.à r.l.

Met-Lux S.A.

MGSI S.à r.l. **)

Michael Page International (Luxembourg)

Michelman International S.à r.l. Microsoft Luxembourg S.à r.l.

MIG S.à r.l. (Maintenance Industrielle Générale)

Mima Films S.à r.l.

Mindforest S.A.

Minusines S.A.

Mondo Luxembourg S.A.

Moog Luxembourg S.à r.l.

Morgan Philips Luxembourg S.A.

Morganite Luxembourg S.A.

Moulins de Kleinbettingen S.A.

Moutarderie de Luxembourg S.à r.l.

Moyse Bleser

MPK Luxembourg GmbH, Succursale de Luxembourg

MSD Luxembourg S.à r.l.

Muller & Associés S.A.

Muller & Wegener S.à r.l.

Munhowen (S.A. Munhowen)

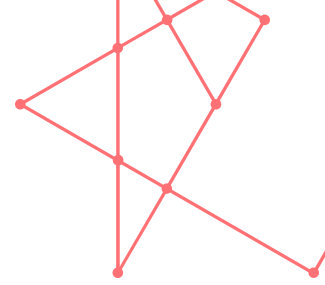
Myjob S.à r.l. *)

MyJobest HR S.à r.l. **)

NautaDutilh Avocats Luxembourg

Navilux Schifffahrt S.à r.l.

Neobuild S.A.



Neuberg (S.A. des Anciens Magasins Jules Neuberg)

nGage Consulting International S.A.

Nizi International S.A.

No-Nail Boxes (Europe) S.A. – Groupe ALIPA

Numen Europe S.A.

OBG Lux S.A.

Oceal Intérim S.à r.l.

OCSiAI Europe S.à r.l. **)

Opsman Europe S.à r.l. **)

Optimise S.A.

Oracle Luxembourg S.à r.l.

Orange Communications Luxembourg S.A.

Ordina Luxembourg S.A.

Osch & Fils S.à r.l.

Ost-Fenster S.à r.l.

Otis Luxembourg S.à r.l.

Panelux S.A. **)

Paragon Customer Communications (Luxembourg) S.A. **)

Partenaires Sociaux S.A.

Paul Wurth S.A.

Pegasus Shipping S.à r.l. **)

Peintures Robin S.A.

Perrard S.A.

Petro-Center S.A.

Petroliana (Luxembourg) S.A.

Pfeifer Sogéquip S.à r.l.

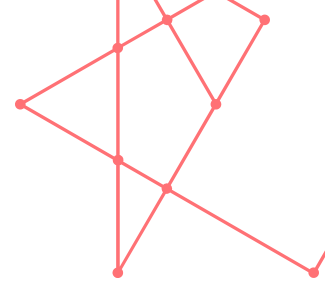
Pfizer Enterprises S.à r.l.

Pfizer Luxembourg S.à r.l.

Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l.

Pharma Goedert S.A.

Philip Morris Luxembourg S.à r.l.



Philips Luxembourg S.A.

Piwel S.à r.l. Fabrique de Laine d'Acier

Poeckes S.à r.l. (Entreprise Poeckes)

Poliso S.A.

Port de Mertert S.A. (Société du Port de Mertert)

Portakabin Luxembourg *)

POST Luxembourg

POST Telecom S.A.

Poudrerie de Luxembourg S.A.

Prefalux S.A.

Presta Cylinders S.à r.l.

Presto Intérim S.A.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Pro Musik S.à r.l. *)

Profiler S.A. **)

PROgroup S.A.

Proman 352 S.A.

ProNewTech S.A.

Pronovem Luxembourg S.A.

Proximus Luxembourg S.A.

Proxxon S.A.

PwC Legal S.à r.l. **)

PWT S.A. – Apateq

quick-mix. tubag S.A.

RAK Porcelain Europe S.A.

Randstad HR Services S.A.

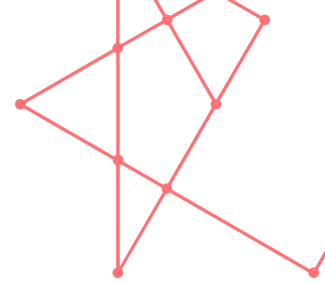
Randstad Interim S.A.

Raval Europe S.A.

Real Connect S.à r.l.

Real Solutions S.A.

Rectilux S.à r.l.



Recyma S.A.

Reflex RH S.A. **)

Remondis Luxembourg S.à r.l.

Residence Concept S.A. *)

Resultance S.A.

Rexel Luxembourg S.A.

RH Expert S.à r.l.

RH Lab S.à r.l.-S **)

RHI Refractories Site Services GmbH

Rinnen Constructions Générales S.à r.l.

Rizzani de Eccher S.A. **)

Rotarex S.A. **)

Rotomade S.à r.l.

RTL Group S.A.

SAG Software AG Luxembourg S.A.

Saica Flex Luxembourg S.A.

Saint-Gobain Abrasives S.A.

Schilling & Fils S.à r.l. (Nic. Schilling & Fils)

Schiltz & Schiltz S.A. **)

Schindler S.à r.l.

Schmitt S.à r.l. (Distillerie Othon Schmitt)

Scholtes et Brauch S.A.

Schroeder & Associés S.A.

Schuler S.à r.l. **)

Secolux A.s.b.l.

Securex Luxembourg S.A.

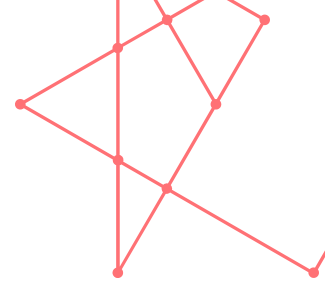
Securitas Luxembourg S.A.

SEO (Société Electrique de l'Our S.A.)

Seqvoia S.A.

Seris Security S.à r.l. **)

Service de Santé au Travail de l'Industrie A.s.b.l. (STI)



SES S.A.

SES Astra S.A.

SES Engineering (Luxembourg) S.à r.l.

SES Insurance International RE (Luxembourg) S.A.

SES TechCom S.A.

Shell Luxembourgeoise S.à r.l.

Siemens S.A.

Sigma Conso Luxembourg S.A. *)

Sisto Armaturen S.A.

Site Industriel S.A. – SISA

SkyCom S.à r.l.

Société Luxembourgeoise Chanzy-Pardoux S.à r.l. (S.L.C.P.)

Socclair Commerciale S.A.

Socom S.A.

Socotec Luxembourg S.à r.l.

Sodexo Luxembourg S.A.

Sofitex S.à r.l.

Sogel S.A.

Sogéroute Schmit & Schmit S.à r.l.

Solelec S.A.

Soludec S.A. (Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions)

Solution Fiduciaire Luxembourg S.A. – SFL **)

Sopra Steria PSF Luxembourg S.A.

Soremartec S.A., Succursale luxembourgeoise (Société de Recherches Techniques et de Marketing)

Sotel S.C.

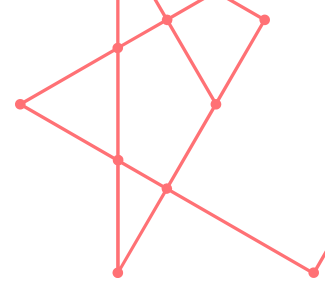
Sotel Réseau & Cie S.e.c.s.

Sotrap S.à r.l.

Sources Rosport S.A.

Spannverbund Luxembourg S.A.

Steil-Manu S.à r.l. **)



Strategies S.à r.l.

Streff S.à r.l. (Entreprise de montage Jacques Streff)

Streff – Data Protection Services (PSF) S.à r.l. *)

Stugalux Construction S.A.

Sudgaz S.A.

SUP Interim L1 S.à r.l. *)

S-w-i-r-l S.e.c.s.

Synergie Travail Temporaire S.à r.l.

Talkwalker S.à r.l. **)

Tarkett GDL S.A.

T-Comalux S.A.

Tech-IT PSF S.A.

Techlux S.A. **)

Technofibres S.A.

Techprint S.A.

Telectronics S.A.

Telkea ICT S.A.

Tetris S.A.

Textilcord Steinfort S.A.

That's It A.G.

The Luxembourg Freeport Management Company S.A. *)

The Recruiter S.à r.l. **)

ThyssenKrupp Ascenseurs Luxembourg S.à r.l.

T.I.C.T. – Transport International, Construction et Travaux S.A.

TMS S.A.

TMT Tapping Measuring Technology S.à r.l.

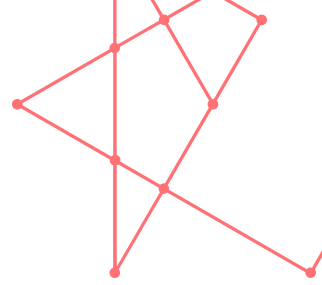
TNS Ilres S.A.

Tontarelli Lux S.A.

Total Luxembourg S.A.

Tracol Construction S.A.

Tractel Secalt S.A.



Tragelux S.A.

Tralux S.à r.l.

Transalliance Europe S.A.

Transman S.à r.l.

TrAxxion S.A. **)

Traxys Europe S.A.

Trigatti Marbrerie S.à r.l.

Trustcorp S.A.

TSM Conduites S.A.

Turbolux S.à r.l.

Twinerg S.A.

Ufo Drive S.A. **)

Ujet S.A. **)

Umicore Autocat Luxembourg S.A.

United Caps Wiltz S.A.

Usines Roboto S.à r.l.

Utopian Future Technologies S.A. (Kussbus) *)

UVB Universal-Bau S.à r.l.

Vallair Solutions S.à r.l.

Valora Luxembourg S.à r.l.

Vasco S.A.

Veolia Luxembourg S.A.

Vereal S.A.

Vibrations Technology Centre S.à r.l. *)

Victor Buck Services S.A.

Villeroy & Boch S.à r.l. Faïencerie de Septfontaines

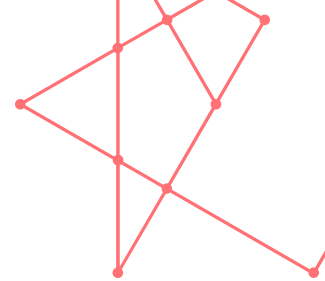
Vinandy S.à r.l. (Entreprise Vinandy)

Vinçotte Luxembourg A.s.b.l.

Voltige Luxembourg S.à r.l.

Vossloh Cogifer Kihn S.A.

Waagner-Biro Luxembourg Stage Systems S.A.



Wallerich-Lux S.A.

Weber Voyages S.à r.l.

Wecemat S.A. *)

Weteq S.A. *)

Wickler Frères Exploitation S.à r.l.

Wildgen S.A. **)

Willemen Construction S.A. *)

Windeco S.A.

Wirtz (Etude Georges Wirtz)

Witraloc S.à r.l.

Wizata S.A. **)

Wood Optic Diffusion S.A.

Work Inside Luxembourg S.à r.l. *)

Xpertize Luxembourg S.à r.l.

Ziewers S.à r.l.

***) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2017**

*****) Nouvelles entreprises
affiliées à la FEDIL en 2018**